



Réseau Migrations et Urbanisation
en Afrique de l'Ouest

Mali

**ENQUÊTE MALIENNE SUR LES MIGRATIONS
ET L'URBANISATION (EMMU)1992-1993**

RAPPORT NATIONAL DESCRIPTIF

SERVICE STATISTIQUE
DOCUMENT RESERVE au SERVICE
A NI PAS VENDRE



Réseau Malien sur les Migrations et l'Urbanisation

Novembre 1996

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I : CONTEXTE DE LA MIGRATION ET DE L'URBANISATION.....	22
1.1 FORMATION DES ENTITES ETATIQUES	22
1.1.1 Période pré-coloniale	22
1.1.2 Période coloniale à nos jours	23
1.2 FACTEURS NATURELS ET GEO-CLIMATIQUES.....	25
1.2.1 Le relief	25
1.2.2 Climat et végétation	26
1.3 FACTEURS HUMAINS ET DEMOGRAPHIQUES.....	28
1.3.1 Contraintes démographiques.....	29
1.4 POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT	30
1.4.1 Pendant la période coloniale	30
1.4.2 De 1960 à nos jours.....	31
1.5 GESTION POLITIQUE DES MIGRATIONS	38
1.5.1 Les accords signés dans le cadre de la libre circulation des personnes et des biens.....	39
1.5.2 La politique malienne en matière de contrôle de l'émigration	40
1.5.3 Conflits, guerres, tensions (internes et externes)	41
1.5.4 Les réfugiés	42

CHAPITRE II : EVOLUTION DE LA MIGRATION ET DE L'URBANISATION	43
1.1 EVOLUTION DE LA MIGRATION ET DE L'URBANISATION	46
1.1.1 Les migrations	46
1.1.2 L'urbanisation	49
1.2 MIGRANTS DUREE DE VIE	50
1.3 DERNIERS MIGRANTS	53
1.3.1 Lieu de résidence antérieure des derniers migrants.....	53
1.3.2 Durée de résidence des migrants	56
1.4 CONCLUSION	60

CHAPITRE III : MIGRATIONS INTERNES : FLUX, TAUX ET INDICES.....	62
1.1 EXPÉRIENCE MIGRATOIRE	68
1.1.1 Nombre moyen de migrations par groupe d'âges et sexe.....	68
1.1.2 Volume des migrations selon la destination	70
1.2 FLUX MIGRATOIRES	72
1.2.1 Matrice des flux migratoires selon la région.....	73
1.2.2 Matrice des flux migratoires selon le milieu.....	84
1.3 CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE.....	92
1.3.1 Milieu de résidence	93
1.3.2 Durée de résidence	93
1.4 CONCLUSION	95

CHAPITRE IV : CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES MIGRANTS ET DES NON-MIGRANTS	98
1.1 STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE DES MIGRANTS ET NON-MIGRANTS	99
1.1.1 Caractéristiques selon l'âge et le sexe	99
1.1.2 Statut migratoire selon la région	101
1.2 ETAT MATRIMONIAL ET STATUT MIGRATOIRE	103
1.3 NIVEAU D'INSTRUCTION ET STATUT MIGRATOIRE.....	106
1.4 ACTIVITE ECONOMIQUE ET STATUT MIGRATOIRE.....	108
1.4.1 Type d'activité économique	108
1.4.2 Situation dans l'activité des migrants et des non-migrants	111
1.5 AUTRES CARACTERISTIQUES.....	115
1.5.1 Statut migratoire et appartenance ethnique	115
1.5.2 Populations migrante et non-migrante par nationalité	116
1.6 CONCLUSION.....	118

CHAPITRE V : CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES MENAGES ET MIGRATION.....	120
1.1 MENAGES ET MIGRATIONS DES CINQ DERNIERES ANNEES	124
1.1.1 Statut migratoire des ménages et le lieu de résidence.....	124
1.1.2 Statut migratoire des ménages selon le sexe du chef de ménage.....	130
1.1.3 Statut migratoire et type de menage.....	131
1.2 CONDITIONS DE VIE DES MENAGES ET STATUT MIGRATOIRE DU CHEF	134
1.2.1 Statut migratoire du chef de ménage et l'habitat.....	134
1.2.2 Les équipements des ménages	137
1.2.3 Les biens du ménage et le nombre d'émigrés.....	140
1.3 CONCLUSION.....	143
CONCLUSION GENERALE.....	145
BIBLIOGRAPHIE.....	150
ANNEXE	155

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU I.1 : EVOLUTION DE L'INDICE SYNTHETIQUE DE FECUNDITE ET DE LA PREVALENCE CONTRACEPTIVE SELON LE MILIEU.....	30
TABLEAU I.2 : EVOLUTION DU QUOTIENT DE MORTALITE INFANTO-JUVENILE (5QIV) SELON LE MILIEU (EDS-1987; EDS-1995/96)	30

TABLEAU II.1 : ÉVOLUTION DE QUELQUES INDICATEURS DE MIGRATIONS ET D'URBANISATION.....	47
TABLEAU II.2 : POPULATION PAR COMPARAISON DU LIEU DE NAISSANCE ET DU LIEU DE RÉSIDENCE ACTUELLE AU RECENSEMENT DE 1976	48
TABLEAU II.3 : POPULATION PAR COMPARAISON DU LIEU DE NAISSANCE ET DU LIEU DE RÉSIDENCE ACTUELLE AU RECENSEMENT DE 1987	48
TABLEAU II.4 : POPULATION PAR COMPARAISON DU LIEU DE NAISSANCE ET DU LIEU DE RÉSIDENCE ACTUELLE A L'ENQUÊTE DE 1993	48
TABLEAU I-5 : REPARTITION DE LA POPULATION (%) PAR COMPARAISON DU LIEU DE NAISSANCE ET DU LIEU DE RÉSIDENCE ACTUELLE SELON LA REGION ACTUELLE OU LE MILIEU (6 ANS ET PLUS)	52
TABLEAU II.6 : POPULATION PAR COMPARAISON DES LIEUX DE RÉSIDENCE ANTERIEURE ET ACTUELLE SELON LA ZONE DE RÉSIDENCE ACTUELLE (6 ANS ET PLUS)	54
TABLEAU II.7 : POPULATION PAR COMPARAISON DES LIEUX DE RÉSIDENCE ANTERIEURE ET ACTUELLE SELON LA ZONE DE RÉSIDENCE ACTUELLE (6 ANS ET PLUS)	55
TABLEAU II.8 : REPARTITION (%) DES DERNIERS MIGRANTS DE 6 ANS ET PLUS PAR REGION DE RÉSIDENCE ACTUELLE SELON LA DUREE DE LA DERNIERE RÉSIDENCE	57
TABLEAU II.9 : DERNIERS MIGRANTS DE 6 ANS ET PLUS PAR MILIEU DE RÉSIDENCE ACTUELLE SELON LA DUREE DE LA DERNIERE RÉSIDENCE	58

Liste des tableaux

TABLEAU III.1 : POPULATION ET NOMBRE DE MIGRATIONS EFFECTUEES PAR GROUPE D'AGES ET SEXE	69
TABLEAU III.2 : PROPORTION DES MIGRATIONS SELON LE MILIEU DE DESTINATION, LE GROUPE D'AGES AU MOMENT DE LA MIGRATION ET LE SEXE	71
TABLEAU III.3 : MATRICE MIGRATOIRE ENTRE REGIONS ADMINISTRATIVES POUR LA POPULATION AGEE DE 15 ANS ET PLUS.....	74
TABLEAU III.4 : REPARTITION DES FLUX MIGRATOIRES ENTRE REGIONS ADMINISTRATIVES POUR LA POPULATION AGEE DE 15 ANS ET PLUS	75
TABLEAU III.5 : SOLDES MIGRATOIRES ENTRE REGIONS POPULATION DE 15 ANS ET PLUS	77
TABLEAU III.6 : TAUX D'EMIGRATION ENTRE REGIONS POPULATION DE 15 ANS ET PLUS.....	78
TABLEAU III.7 : TAUX D'IMMIGRATION ENTRE REGIONS POPULATION DE 15 ANS ET PLUS.....	79
TABLEAU III.8 : INDICE D'INTENSITE RELATIVE, POPULATION DE 15 ANS ET PLUS	80
TABLEAU III.9 : TAUX DE MIGRATION NETTE, POPULATION DE 15 ANS ET PLUS	81
TABLEAU III.10 : MATRICE DE MIGRATIONS SELON LA HIERARCHIE URBAINE	85
TABLEAU III.11 : SOLDES MIGRATOIRES POUR L'ENSEMBLE ET POUR CHAQUE SEXE	86
TABLEAU III.12 : TAUX D'EMIGRATION, POPULATION DE 15 ANS ET PLUS.....	87
TABLEAU III.13 : TAUX D'IMMIGRATION, POPULATION DE 15 ANS ET PLUS	87
TABLEAU III.14 : TAUX DE MIGRATION NETTE, POPULATION DE 15 ANS ET PLUS	88
TABLEAU III.15 : INDICE D'INTENSITE MIGRATOIRE RELATIVE, POPULATION DE 15 ANS ET PLUS	89
TABLEAU III.16 : REPARTITION DES ETRANGERS SELON LE MILIEU ET LE STATUT MIGRATOIRE.	92
TABLEAU III.17 : REPARTITION DES ETRANGERS MIGRANTS AGES DE 6 ANS ET PLUS SELON LA DUREE DE RESIDENCE	94

TABLEAU IV-1 : RAPPORTS DE MASCULINITE DES POPULATIONS MIGRANTES ET NON-MIGRANTES SELON LE GROUPE D'AGE.....	100
TABLEAU IV-2 : POPULATION DE 6 ANS ET PLUS PAR REGION SELON LE STATUT MIGRATOIRE ET LE SEXE.....	102
TABLEAU IV-3 : POPULATION MASCULINE DE 15 ANS ET PLUS SELON LE STATUT MIGRATOIRE ET LE STATUT MATRIMONIAL.....	104
TABLEAU IV-4 : POPULATION FEMININE DE 15 ANS ET PLUS SELON LE STATUT MIGRATOIRE ET LA SITUATION MATRIMONIALE.....	104
TABLEAU IV-5 : POPULATION DE 6 ANS ET PLUS SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION ET LE STATUT MIGRATOIRE.....	107
TABLEAU IV-6 : POPULATION MASCULINE DE 6 ANS ET PLUS SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION ET LE STATUT MIGRATOIRE	107
TABLEAU IV-7 : POPULATION FEMININE DE 6 ANS ET PLUS SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION ET LE STATUT MIGRATOIRE	108
TABLEAU IV-8 : POPULATION DE 6 ANS ET PLUS SELON LE STATUT MIGRATOIRE ET LE TYPE D'ACTIVITE	110
TABLEAU IV-9 : POPULATION MASCULINE DE 6 ANS ET PLUS SELON LE STATUT MIGRATOIRE ET LE TYPE D'ACTIVITE.....	110
TABLEAU IV-10 : POPULATION FEMININE DE 6 ANS ET PLUS SELON LE STATUT MIGRATOIRE ET LE TYPE D'ACTIVITE.....	111
TABLEAU IV-11 : POPULATION DE 6 ANS ET PLUS SELON LE SITUATION DANS L'ACTIVITE ET LE STATUT MIGRATOIRE.....	112
TABLEAU IV-12 : POPULATION MASCULINE DE 6 ANS ET PLUS SELON LE STATUT D'ACTIVITE ET LE STATUT MIGRATOIRE	113
TABLEAU IV-13 : POPULATION FEMININE DE 6 ANS ET PLUS OCCUPEE SELON LE STATUT D'ACTIVITE ET LE STATUT MIGRATOIRE	114
TABLEAU IV-14 : PROPORTION DE MIGRANTS PAR ETHNIE SELON LE SEXE ET RAPPORT DE MASCULINITE PAR ETHNIE (POPULATION DE 6 ANS ET PLUS)	115
TABLEAU IV-15 : PROPORTION DE MIGRANTS PAR PAYS DE NATIONALITE SELON LE SEXE ET RAPPORT DE MASCULINITE PAR PAYS DE NATIONALITE (POPULATION DE 6 ANS ET PLUS)	116

Liste des tableaux

TABLEAU V-1 : REPARTITION DES MENAGES SELON LE STATUT MIGRATOIRE ET LE MILIEU DE RESIDENCE	125
TABLEAU V-2 : TAILLE MOYENNE DES MENAGES SELON LE STATUT MIGRATOIRE ET LE MILIEU DE RESIDENCE	126
TABLEAU V-3 : REPARTITION DES MENAGES SELON LE STATUT MIGRATOIRE DU MENAGE ET LA REGION	128
TABLEAU V-4 : TAILLE MOYENNE DES MENAGES SELON LE STATUT MIGRATOIRE DU MENAGE ET LA REGION	129
TABLEAU V-5 : REPARTITION DES MENAGES SELON LE STATUT MIGRATOIRE ET LE SEXE DU CHEF DU MENAGE	130
TABLEAU V-6 : REPARTITION DES MENAGES SELON LE STATUT MIGRATOIRE ET LE TYPE DE MENAGE (POURCENTAGE EN LIGNE)	131
TABLEAU V-7 : REPARTITION DES MENAGES SELON LE STATUT MIGRATOIRE ET LE TYPE DE MENAGE (POURCENTAGE EN COLONNE)	132
TABLEAU V-8 : TAILLE MOYENNE DES MENAGES SELON LE STATUT MIGRATOIRE ET LE TYPE DE MENAGE	133
TABLEAU V-9 : REPARTITION DES MENAGES SELON LE STATUT MIGRATOIRE DU CHEF DE MENAGE ET LE TYPE D'HABITAT PAR MILIEU DE RESIDENCE	135
TABLEAU V-10 : REPARTITION DES MENAGES SELON LE STATUT D'OCCUPATION ET LE STATUT MIGRATOIRE DU CHEF PAR MILIEU DE RESIDENCE	137
TABLEAU V-11 : REPARTITION DES MENAGES SELON LE MODE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET LE STATUT MIGRATOIRE DU CHEF PAR MILIEU DE RESIDENCE	138
TABLEAU V-12 : REPARTITION DES MENAGES SELON LA SOURCE D'ENERGIE DE CUISSON ET LE STATUT MIGRATOIRE DU CHEF PAR MILIEU DE RESIDENCE	139

TABLEAU V-13 : REPARTITION DES MENAGES SELON LE TYPE DE LIEU D'ASSANCES ET LE STATUT MIGRATOIRE DU CHEF PAR MILIEU DE RESIDENCE	140
TABLEAU V-14 : REPARTITION DES MENAGES SELON LE NOMBRE D'EMIGRES ET LA POSSESSION DE BIENS (TELEVISEUR ET AUTOMOBILE) PAR MILIEU DE RESIDENCE	141

LISTE DES FIGURES

FIGURE III-1 : NOMBRE DE MIGRATIONS SELON LE GROUPE D'AGES A L'ENQUETE ET LE SEXE ...	70
FIGURE IV-1 RAPPORTS DE MASCULINITE DES POPULATIONS MIGRANTES ET NON-MIGRANTES SELON LE GROUPE D'AGE	101

Equipe de travail

Ce document a été rédigé par les chercheurs suivants, membres du Réseau Malien sur les Migrations et l'Urbanisation :

- Sékouba DIARRA, DNSI
- Seydou Moussa TRAORE, DNSI
- Sékou TRAORE, DNSI
- Mory Moussa KEITA, DNSI
- Tiéman DIARRA, ISH
- Alain Michel CAMARA, DNP
- Mohamed TOURE, DNAS
- Mamadou NADIO, DNACOOP/DRL
- Kalilou DOUMBIA, DNCI
- Amadou DIAKITE, DNUC
- Mamadou DEMBELE,DNES

Ce rapport a été révisé par la Coordination régionale du REMUAO, au CERPOD :

- Keumaye IGNEGONGBA, chef de la Division Recherche
- Sadio TRAORE, chef du programme Migrations et Urbanisation, Division Recherche
- Philippe BOCQUIER, chercheur de l'ORSTOM associé au CERPOD, Division Recherche
- Joël TOKINDANG, démographe consultant

En outre, l'équipe a bénéficié de la collaboration des chercheurs suivants :

- Dieudonné OUEDRAOGO, Géographe, ancien Directeur du CERPOD et ancien Coordonnateur du REMUAO
- Philippe ANTOINE, Démographe, Directeur de Recherche à l'ORSTOM, chargé de programme au CEPED
- Victor PICHE, Démographe, Directeur du Département de Démographie de l'Université de Montréal
- Richard MARCOUX, Démographe, Professeur adjoint à l'Université Laval, Québec

Sally FINDLEY, Démographe, Professeur à la Columbia University.

AVERTISSEMENT

Le présent rapport est le second produit de l'Enquête Malienne sur les migrations et l'urbanisation après la plaquette régionale. Plus que la plaquette, il donne les résultats finaux et plus complets sur les deux principaux questionnaires de l'enquête que sont le questionnaire ménage et le questionnaire biographique. L'analyse qui y est faite est essentiellement descriptive. Elle est menée conformément aux plans de tabulation et d'analyse adoptés lors des différentes réunions techniques du réseau, notamment la cinquième et la sixième tenue respectivement à Bamako en octobre 1992 et à Conakry en février 1994. Le choix des variables de même que les définitions et autres typologies ont également été discutés et adoptées lors de ces rencontres du réseau.

L'attente des données obtenues dans le cadre de ce vaste programme de recherche, suscitée auprès des chercheurs et autres utilisateurs d'une part, les retards parfois importants pris au niveau des analyses de thèmes peu familiers et multidimensionnels que sont la migration et l'urbanisation d'autre part, ont rendu difficile la conciliation de l'exigence de qualité et de mise à la disposition rapide des résultats. La profondeur des analyses en a quelque peu souffert. Nous espérons que les analyses approfondies permettront de mieux préciser les types de relations décrits ici. En dépit de ces limites, le rapport recèle de riches et importantes informations qui, nous l'espérons, répondront aux premières préoccupations des utilisateurs en attendant des analyses plus fines.

PREFACE

Le Mali, de par son histoire et sa culture, est caractérisée par la grande mobilité de sa population, le brassage et l'intégration de cette population. Ceci est l'héritage d'un passé culturel caractérisé par la présence de grands empires et royaumes comme l'empire du Ghana, l'empire du Mali, l'empire Songhoy, le royaume bambara de Ségou, le royaume peulh du Macina, etc.

Dans le contexte socio-économique du Mali, la migration apparaît comme une stratégie de survie et méthode d'adaptation à des situations de crises. Cependant la migration demeure un phénomène essentiellement motivé par des considérations d'ordre économique.

Les seules sources de données disponibles sur le phénomène sont constituées par les deux recensements généraux de population (1976 et 1987) et quelques enquêtes à couverture géographique limitée. Ces sources abordent le phénomène de façon indirecte tant dans sa mesure que dans son explication.

C'est dans ce contexte que le réseau d'enquêtes sur les migrations et urbanisation en Afrique de l'ouest (REMUAO) a vu le jour en 1989. Les travaux de ce réseau ont abouti à la réalisation d'enquêtes migrations et urbanisation dans les huit pays membres du réseau en 1993. La mise en place du réseau a été motivée par le fait que la grande majorité des mouvements de chacun des pays membres du réseau se passent en Afrique de l'ouest. Il paraîtrait même que près de 80 % des mouvements de ces pays se déroulent dans les pays du réseau. De plus la complexité du phénomène exige qu'il ne soit pas abordé uniquement dans le cadre d'un seul pays.

Par ailleurs les plans d'urbanisation et autres plans sectoriels rencontrent beaucoup de problèmes dans leur mise en œuvre du fait de la non maîtrise de la migration. Ces plans sont souvent dépassés avant même leur démarrage. En effet, l'absence de données précises sur le phénomène rend difficile leur prise en compte dans les plans de développement.

L'enquête nationale sur les migrations et l'urbanisation réalisée au Mali de décembre 1992 à mars 1993 sur toute l'étendue du territoire national est la première opération du genre effectuée dans notre pays depuis l'indépendance. Elle a été menée conjointement par huit institutions nationales représentant la composante nationale du REMUAO :

- Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI)
- Direction Nationale de la Planification (DNP)
- Direction Nationale de l'Urbanisme et de la Construction (DNUC)
- Direction Nationale de l'Action Sociale (DNAS)
- Direction Nationale de la Coopération Internationale (DNCI)
- Direction Nationale de l'Enseignement supérieur
- Direction Nationale de l'Action Coopérative et du Développement Régional et Local (DNACOOP/DRL)
- Institut des Sciences Humaines (ISH).

Le présent rapport est le fruit d'un travail collégial mené par ce réseau. Il constitue la première publication de ce vaste travail de recherche. Il permettra pour la première fois la mise à la disposition des utilisateurs et particulièrement de ceux qui sont impliqués dans la gestion des problèmes de migration et d'urbanisation, de données fiables et précises au niveau national et au niveau régional aussi bien sur la mesure que sur les facteurs explicatifs de la migration et de ses interrelations avec l'urbanisation.

Les analyses approfondies qui suivront cette publication permettront de donner des explications plus fines sur les interactions précises entre les différents facteurs et la migration.

Ce réseau national sur les migrations et l'urbanisation constitue assurément un exemple de collaboration institutionnelle réussie dans la résolution d'un phénomène complexe qu'est la migration qui ne peut être traité efficacement que dans une approche pluridisciplinaire.

La parution de ce rapport me donne l'occasion de remercier toutes les institutions membres du réseau national pour leur constante et franche collaboration.

Ces remerciements s'adressent également aux partenaires au développement dont le concours précieux a permis la réalisation de ce travail :

- ACDI : Agence Canadienne pour le Développement International

Préface

- CRDI : Centre de Recherche pour le Développement International
- FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la Population.

Enfin les remerciements s'adressent particulièrement au CERPOD pour la qualité de son appui technique constant à l'équipe du réseau national pendant toute la durée du projet.

Puisse ce travail répondre aux attentes et préoccupations de nombreux utilisateurs : chercheurs, institutions, décideurs et partenaires au développement.

Le Commissaire au Plan

INTRODUCTION GENERALE

D'une superficie de 1 241 138 km², le Mali est situé au cœur de l'Afrique de l'ouest. Il est en contact avec sept pays : Mauritanie, Algérie, Niger, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Guinée et Sénégal.

Il est divisé en huit régions administratives (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal) et un district (Bamako). Le District de Bamako est la capitale administrative et politique et la plus grande agglomération du pays. Au recensement de 1987, le District de Bamako représentait près de 40 % de la population urbaine. Les régions sont subdivisées en cercles, les cercles en arrondissements et les arrondissements en localités.

Ce rapport est la première publication sur les données de l'enquête sur les migrations et l'urbanisation au Mali. Il est le produit d'un projet de recherche dont la conception et la préparation technique ont commencé en Janvier 1989 à Abidjan pour se terminer en Août 1992 à Bamako. Ce projet se situe dans le cadre d'un réseau dénommé "**Réseau Migrations et l'Urbanisation en Afrique de l'Ouest**" (REMUAO) regroupant huit pays de l'Afrique de l'Ouest : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria et Sénégal.

Si certaines des hypothèses de recherche s'inscrivent dans la perspective d'une recherche fondamentale, cette étude recherche avait aussi et surtout un objectif opérationnel par la mise à la disposition des Etats des informations leur permettant d'orienter leurs pratiques de gestion de la migration et de l'urbanisation.

La démarche est originale par son esprit et le projet pertinent par certaines de ces interrogations. En effet les données des différentes opérations de recensement dans les différents pays de réseau de l'indépendance à nos jours restent muettes sur beaucoup des questions. Le constat en est fait par ceux-là mêmes qui ont eu la charge technique de ces opérations. On sait que le recensement général de la population et de l'habitat du Mali de 1987 ne permet pas d'isoler les facteurs déterminants des migrations ainsi que les conséquences engendrées par ce phénomène. En raison de l'intensité des migrations, il était souhaitable d'envisager une opération spécifique pour éclairer ces différents aspects.

Le Mali a adopté en 1991 une déclaration de politique nationale de population dont certains objectifs ont trait à la migration ou aux phénomènes qui peuvent l'engendrer. Cette

déclaration consacre une volonté de prise en compte de la variable population dans le développement.

L'objectif de redistribution spatiale de la population pour combler les inégalités pouvant entraîner des migrations internes n'est cependant pas assorti d'une proposition d'actions concrètes. On peut toujours penser que les mouvements constatés aujourd'hui vont encore continuer surtout si l'objectif de couverture des besoins alimentaires n'est pas atteint.

Un objectif de la politique de population est l'intégration de la migration surtout internationale à la stratégie de développement économique du pays. Cette option part du constat de l'apport de la migration non seulement à l'économie des familles mais aussi au produit intérieur brut. Ainsi le Mali doit faire en sorte que les conditions d'accueil et de séjour de ses ressortissants à l'étranger puissent être améliorées. L'Etat veut aussi faire en sorte que l'insertion des migrants de retour puisse se faire facilement. De ce point de vue l'Etat Malien est en train d'ajuster sa politique économique à une réalité qui n'est qu'une tradition de comportement économique des individus qui ont toujours développé des stratégies pour résoudre leurs problèmes nouveaux.

Le présent rapport comporte cinq chapitres dont le premier traite du contexte de la migration et l'urbanisation. Il fait la synthèse des différents facteurs pouvant agir sur les mouvements migratoires tels que la dynamique de peuplement et la formation des États, les facteurs géo-climatiques, les facteurs socio-démographiques. Il présente en outre les politiques de développement du Mali ainsi que la gestion politique des migrations.

Le deuxième chapitre fait l'analyse de l'évolution de la migration et de l'urbanisation à partir de diverses sources de données jusqu'à l'enquête de 1993. Les mesures utilisées sont de type classique (migrations durée de vie, derniers migrants) dans le but de faciliter les comparaisons dans le temps.

Le troisième chapitre constitue le cœur du rapport dans la mesure où il traite des matrices migratoires pour les années 1988-1992. Pour la première fois, nous disposons de données sur les flux, taux et indices selon le sexe, l'âge, le milieu et la région géographique.

Le quatrième chapitre compare les caractéristiques socio-démographiques des migrants et des non-migrants à travers les structures par âge et sexe, l'état matrimonial, le niveau d'instruction et l'activité économique.

Introduction générale

Enfin le cinquième chapitre traite des caractéristiques socio-démographiques des ménages en rapport avec la migration. A cette fin, nous avons utilisé une typologie des ménages basée sur le statut migratoire du chef de ménage et de celui des membres.

CHAPITRE I

CONTEXTE DE LA MIGRATION ET DE L'URBANISATION

La population du Mali est inégalement répartie sur l'étendue du territoire national. En effet selon le Recensement de 1987, 65 % de la population vit sur 25 % du territoire national. A la même date, par exemple, la densité était de 0,9 habitant au km² dans la région de Tombouctou, alors que celle de la région de Ségou était de 21 habitants au km² pour une densité moyenne de 6,2 habitants au km². Les migrations contribuent à modifier ces densités et cela surtout au détriment du milieu rural.

1.1 FORMATION DES ENTITES ETATIQUES

1.1.1 Période pré-coloniale

Les mouvements de population au Mali sont anciens et sont mieux connus depuis le IV^e siècle. Les formations étatiques qui s'y sont succédées (empires et royaumes) ont souvent été caractérisées par des mouvements de populations, les unes fuyant souvent l'hégémonie des autres. Certaines zones de peuplement au Mali sont nées de tels mouvements de populations. L'ethnogenèse au Mali n'est qu'une histoire des mouvements de population dans des espaces géographiques et de la constitution des identités de groupe pendant ces déplacements : constitution de totems et de tabous, constitution d'alliances de toutes sortes dont les alliances matrimoniales et souvent adoption d'un mode de production en fonction des conditions des milieux. Ainsi l'histoire de la plupart des groupes ethniques au Mali donne aussi un itinéraire migratoire en fonction des événements vécus par ces groupes : famines, sécheresses, épidémies, épizooties et guerres, manque ou diminution de ressources naturelles comme la terre, l'eau, la faune, la flore.

Quand ces événements n'aboutissaient pas au déplacement de tout un groupe, ils entraînaient le départ de certains membres du groupe de manière temporaire ou définitive. De tels comportements leur permettaient d'apporter une réponse aux changements des conditions d'existence.

En Afrique occidentale, plusieurs formations étatiques se sont succédées. Ainsi l'espace occupé par l'actuelle République du Mali a été le lieu où se sont développées plusieurs entités géopolitiques : empires et royaumes. L'Empire de Ghana a dominé dans cet espace à partir du V^e siècle. Il a été relayé tour à tour par le royaume Songhoy, l'empire du Mali, le royaume de Ségu, le royaume du Macina du XI^e au XIX^e siècle. Plusieurs autres formations étatiques ont pris naissance dans la zone actuelle du Mali. Quelques faits importants méritent d'être soulignés concernant ces formations étatiques pré-coloniales.

Tout d'abord elles n'avaient pas toujours des limites précises. Elles consacraient des zones de reconnaissance et d'exercice de l'autorité politique ce qui leur donnait un caractère dynamique en fonction même des événements qui marquaient la vie de ces formations : elles ont engendré de grands mouvements de populations soit par des activités économiques qu'elles ont développé comme le commerce par exemple à l'apogée de l'empire du Mali, et par des guerres qui permettaient de consolider ou d'étendre le pouvoir de ces formations.

Les lieux d'exercice du pouvoir politique de ces Etats et les centres de certaines activités économiques de l'époque sont devenus des villes exerçant une attraction sur les hommes. Ainsi l'émergence des villes sahariennes et sahariennes a permis le développement du commerce dans la zone occupée par l'actuel République du Mali. Ce fut le cas pour Djenné et Tombouctou.

1.1.2 Période coloniale à nos jours

La conquête française est intervenue à la fin du XIX^e siècle. Elle a abouti à l'exercice de l'autorité et de la souveraineté de l'Etat français sur le territoire de l'actuelle République du Mali qui portait le nom de Soudan Français. La France avait d'autres colonies en Afrique Occidentale dont les contours ont été surtout déterminés par des faits de conquête ou tout simplement par des accords avec d'autres puissances coloniales, Angleterre, Allemagne, Espagne et Portugal notamment. Les Etats africains actuels sont surtout le résultat de ce

découpage consensuel intervenu au XIX^e siècle entre certains pays occidentaux lors de la Conférence de Berlin (15 novembre 1884 - 25 février 1885).

En dehors du principe du partage des territoires, les Etats coloniaux ont cherché à délimiter les contours des lieux de l'exercice de leur souveraineté pour éviter des conflits éventuels entre eux. C'est ainsi que la France a fixé progressivement par des textes les limites de l'Afrique Occidentale Française.

Ces limites ont été fixées par des conventions, des accords ou des arrangements avec les cartes comme seules références. Les parties ne tenaient aucunement compte des réalités sociales et économiques à l'intérieur des territoires que les puissances coloniales se partageaient. A l'intérieur de l'Afrique Occidentale Française dont les limites ont été ainsi fixées, la France a taillé sept colonies dont toutes avaient des frontières avec le Soudan Français à l'exception du Togo.

Il n'existait pas de frontières fixes en Afrique pendant la période précoloniale. Les grands empires et les royaumes n'avaient pas toujours des limites précises. Ils consacraient moins d'importance à la notion de sol politique qu'à l'allégeance des hommes. La période coloniale a abouti à un bouleversement des structures traditionnelles par l'établissement de frontières rigides dessinées par les colonisateurs sans la participation des hommes qui habitaient les territoires concernés. Cela a abouti au partage de plusieurs ethnies entre ces territoires différents.

La France, par exemple, avait établi des limites internes pour les Etats de l'Afrique Occidentale Française pour des besoins d'administration interne. A l'Indépendance le territoire de Soudan Français va devenir la République du Mali. Malgré l'option pour l'unité africaine et les tentatives de fédération entre certains pays après l'indépendance, l'Organisation de l'Unité Africaine a adopté en 1963 à Addis Abeba le principe de l'intangibilité des frontières héritées de la période coloniale.

Mais ces divisions ont plus fixé les entités spatiales que les hommes dont les aires matrimoniales, les aires d'alliance, de parenté, les aires d'échanges économiques, les aires de production, les aires culturelles et sociales transcendent les frontières formalisées ou matérialisées des Etats actuels.

C'est ainsi que des terroirs traditionnels au Mali sont souvent divisés entre deux ou plusieurs divisions administratives. C'est le cas du Beledugu, du Mande, du Koumari, du Mèsékèlè, du Jitumu, du Banan, du Wasulu, du Kaarta, du Baninko, du Jèdugu, du Cèndugu, du Shwala, du Kingi, du Kenedugu entre autres. Les habitants de tels terroirs en raison des relations qui les lient les uns aux autres se sentent toujours chez eux lorsqu'ils se déplacent à l'intérieur des terroirs ci-dessus indiqués. Ils ne se donnent pas dans ces conditions un statut de migrant car ne se sentant pas étrangers dans les aires en question.

Des terroirs traditionnels se sont souvent trouvés divisés entre deux ou plusieurs Etats d'aujourd'hui. C'est le cas du Wasulu entre le Mali, la Guinée et la Côte d'Ivoire, du Kenedugu entre la Côte d'Ivoire, le Mali et le Burkina Faso. Ainsi l'espace des Etats actuels où nous étudions les migrations peut avoir une réalité différente selon les populations et selon les autorités administratives et politiques.

Plusieurs facteurs ont un impact sur la stabilité ou la mobilité de la population au Mali. Les facteurs naturels ou géo-climatiques agissent sur le potentiel de production et rendent certaines régions plus hospitalières que d'autres. Mais aussi des facteurs humains et démographiques tout comme les politiques de développement peuvent avoir un impact sur la mobilité ou la stabilité de la population.

1.2 FACTEURS NATURELS ET GEO-CLIMATIQUES

1.2.1 Le relief

Au Mali, on distingue essentiellement deux zones géographiques distinctes : la zone sahélienne au centre-est, couvrant les régions de Koulikoro, Mopti et une partie de la région de Ségou, et la zone soudanienne au sud, couvrant entièrement la région de Sikasso et une partie de la région de Ségou.

Sur le plan du relief, le Mali se caractérise par sa platitude et sa monotonie. Les reliefs sont surtout tabulaires, se terminant quelques fois par de grands versants, appelées "falaises" (région de Mopti). Les altitudes se situent souvent entre 200 et 300 m et dépassent rarement 500 mètres.

Dans le sud, des plateaux surtout gréseux dominent de vastes régions de collines (600 à 800 m) et de plaines, couvertes de savanes ou de steppes. Ces plateaux dont le plus important est le plateau Mandingue (à l'ouest), sont formés surtout par les épaisses couches de grès durs, plus ou moins diaclasés, du Précambrien supérieur. Le relief est très morcelé; il est formé d'une succession de plateaux séparés par des bassins et des plaines. Le plateau Mandingue se termine à l'ouest par la falaise de Tambaoura qui domine la plaine de la Falémé. Au sud-est, les derniers plateaux cuirassés des monts Mandingue se dressent au-dessus du bassin du Haut Niger par une grande cuesta, d'une hauteur d'environ 300 mètres. En allant de la boucle du Niger vers le nord, on entre dans le domaine saharien, où s'étendent d'immenses bas plateaux, partiellement recouverts d'ergs.

Un deuxième ensemble de plateaux gréseux s'allonge au sud-est du Niger supérieur et du Bani, près de la frontière du Burkina Faso. Les reliefs tabulaires de Sikasso se situent dans le prolongement du plateau de Banfora, au Burkina. Ils s'étendent entre les petits affluents de la Bagoé. Puis le "plateau Dogon", ou plateau de Bandiagara, s'étire de Koutiala jusqu'à Douentza, sur presque 3 degrés de latitude. Sa largeur n'est que de 25 km à la hauteur de San, mais elle augmente vers le nord-est pour atteindre 814 km. Au nord, le plateau Dogon se présente comme une grande table de grès dur, inclinée vers l'ouest. Ainsi, il atteint une altitude de 791 m sur le rebord est, alors que celle-ci est toujours inférieure à 500 m dans le secteur ouest.

1.2.2 Climat et végétation

La situation en latitude (entre le 11^{ème} degré nord et le 25^{ème} degré nord) et la continentalité agissent sur les éléments du climat et font du Mali un Etat intertropical à caractère soudano-sahélien nettement marqué. En règle générale, les températures sont élevées, avec des moyennes annuelles comprises entre 26 et 31°C. L'évolution de la courbe des températures moyennes fait ressortir deux maxima (le principal en avril-mai, le secondaire en septembre-octobre), alternant avec deux minima (le principal en décembre-janvier et le secondaire en août).

Le découpage de l'année en saisons au Mali se caractérise par l'alternance d'une saison sèche dont la longueur varie de neuf mois au nord à cinq ou six mois au sud et d'une saison humide ou hivernage, de mai à octobre.

Les totaux pluviométriques mensuels et annuels (plus de 1400 mm/an au sud de Sikasso et moins de 100 mm/an au nord) traduisent une diminution des précipitations en latitude. Du sud au nord, se succèdent quatre zones caractérisées par la durée variable de l'hivernage :

- la zone sud-soudanienne : elle n'occupe que 6 % du territoire dans l'extrême sud du pays, entre les 11^{ème} et 12^{ème} degrés de latitude nord. Les précipitations annuelles y sont supérieures à 1 311 mm. La saison des pluies est relativement longue (plus de six mois) avec environ 911 jours de pluies par an. L'amplitude thermique annuelle est faible (5 à 6 degrés);
- la zone nord soudanienne : environ trois fois plus étendue que la précédente, elle est limitée par les isohyètes 1 300 et 700 mm. L'hivernage dure quatre à six mois et les précipitations se concentrent sur 70 à 80 jours.
- la zone sahélienne : elle s'étend entre les isohyètes 700 et 200 mm, englobant une zone de transition à nuance soudano-sahélienne entre les isohyètes 700 et 500 mm. Ici, la caractéristique fondamentale est la courte durée de l'hivernage (3 à 4 mois, de juin/juillet à août/septembre, avec en moyenne 30 jours de pluies par an. Cette zone intéresse, pour tout ou partie, le territoire de 16 cercles du pays. L'amplitude thermique annuelle y est plus forte (environ 12° C).
- la zone saharienne se caractérise par des précipitations très irrégulières, accidentelles, inférieures à 200 mm/an.

D'une manière générale, depuis la grande sécheresse des années 70, du fait des perturbations qui affectent l'ensemble des pays du Sahel, on assiste à une diminution des précipitations moyennes mensuelles et annuelles, à un raccourcissement de la longueur de la saison des pluies avec des hivernages à début tardif et à fin précoce, et surtout à une réduction du nombre de jours de pluie à l'intérieur des mois pluvieux, entraînant du coup des perturbations néfastes dans les activités des paysans.

Quant à la végétation, elle est le révélateur du climat. Ce dernier, beaucoup plus que le relief, influence la physionomie du tapis végétal à cause des variations de précipitations.

Il apparaît que l'influence du relief sur les migrations est relativement neutre, tandis que les facteurs climatiques sont à la base de beaucoup de mouvements de populations au Mali.

Un exemple de ces mouvements de population est donné par le cas récent de migrations des Dogons dans le cercle de Yanfolila (région de Sikasso) suite à la sécheresse de 1972/73. En effet les Dogons ont commencé à arriver de façon individuelle en 1977 dans le cercle de Yanfolila où les conditions géo-climatiques, les conditions agro-pédologiques étaient meilleures à celles de leur zone de départ le plateau dogon.

On s'aperçoit que des zones jadis inhospitalières du fait de certaines conditions deviennent des zones convoitées. C'est le cas des migrations actuelles dans les zones protégées de l'onchocercose : cercles de Dioïla, Koulikoro, Sikasso, Yanfolila, entre autres.

Les besoins alimentaires ne sont pas toujours satisfaits d'une année à l'autre et cette situation est d'acuité variable d'une région du pays à une autre en fonction des potentialités économiques. En effet les conditions de production ne sont pas les mêmes selon que l'on soit dans la région de Sikasso ou dans la région de Tombouctou. Les conditions géo-climatiques, agro-pédologiques, agro-sylvicoles et pastorales ne sont pas les mêmes d'une région à une autre.

I.3 FACTEURS HUMAINS ET DEMOGRAPHIQUES

L'histoire de chaque zone de peuplement au Mali est marquée principalement à l'origine par le déplacement soit d'un homme, généralement un chasseur ou un guerrier, ou une famille d'un endroit favorable à un autre plus propice à une activité économique donnée. Tous les récits de fondation de village consacrent ce fait qu'ils soient mythiques, épiques ou réels. Certaines traditions migratoires sont même expliquées par des événements historiques connus par des groupes donnés de populations. Ainsi le déclin de l'empire du Wagadu serait le résultat d'une misère qui s'est abattu sur les Soninké. Ces derniers depuis lors seraient à la recherche de meilleures conditions d'existence, ce qui les pousseraient à migrer beaucoup.

A Niogoméra, par exemple, dans le cercle de Yélimané, en pays Soninké, la migration est une expérience par laquelle tout individu doit passer. Elle est conçue comme une phase obligatoire dans la vie de tout homme avant que celui-ci ait droit à la sédentarité : céder "le pas

de voyage" à un autre plus jeune, avoir suffisamment de ressources pour ne plus repartir. Ces conditions ne sont pas toujours remplies si bien que certains restent des migrants perpétuels.

L'apologie de la sédentarité coexiste avec une philosophie de la mobilité comme un chemin sûr de la fortune ou du savoir. Un adage bamanan dit que "rester sur place ne vous donne rien" (*sigi tè maa sòn*). L'un n'a pas remplacé l'autre, mais la coexistence des deux est la preuve d'une diversité de situations et par conséquent d'une diversité de réponses face à ces situations. La sédentarité n'est donc justifiée que si elle repose sur une sécurité économique. Mais il convient de signaler qu'au Mali certains types de déplacement constituent plutôt un mode de vie. Il s'agit des mouvements traditionnels de nomadisme et transhumance qui ne sont pas des migrations à proprement parler, mais des mouvements d'adaptation à des conditions de vie et de production économique : recherche de terres, de pâturages, de cours d'eau ou tout simplement recherche de meilleures conditions d'existence.

Au Mali les migrations ne se font pas seulement entre les régions du pays, entre les villages et les villes, elles se font aussi hors du pays. Les migrants gardent des liens avec leurs familles dans la plupart des cas et contribuent à l'économie domestique. La migration est devenue un fait de culture tout en étant une stratégie de survie en Afrique au sud du Sahara.

Des études montrent que les revenus des migrants constituent la principale source de subsistance des familles souvent restées dans leur pays d'origine. Ils sont investis dans l'éducation, l'élevage, l'agriculture et les petites entreprises.

Selon une étude de l'OCDE (Condé & Zakariah, 1981), les ménages des migrants en France consomment les 3/4 des revenus de ces travailleurs. Ces revenus sont consacrés à satisfaire des besoins d'habillement et de nourriture surtout. Selon Sally Findley (1989), les migrants originaires de la vallée du fleuve Sénégal au Mali investissent surtout dans l'irrigation et aussi dans la construction de logements.

1.3.1 Contraintes démographiques

Les données ajustées pour 1987 (EDS-Mali, 1989) montrent que le taux brut de natalité est de 46,6 % contre un taux brut de mortalité de 19,5 %. Le taux d'accroissement naturel est de 2,7 %. L'espérance de vie à la naissance est de 47 ans. Le quotient de mortalité avant 5 ans est de 249 %. L'indice synthétique de fécondité est de 6,7 enfants par femme. Il est de 6,1 en milieu urbain contre 7,0 en milieu rural.

Le Mali est classé parmi les pays dont la croissance démographique est considérée comme élevée. Parmi les pays de l'étude sur les migrations et l'urbanisation, le Mali a l'un des indices synthétiques de fécondité les plus élevés, même s'ils ont amorcé une baisse dans les années 80, sous l'influence sans doute de l'accès à la contraception.

Tableau I-1 : Evolution de l'indice synthétique de fécondité et de la prévalence contraceptive selon le milieu

	1981-83 (EDS-87)	1984-86 (EDS-87)	1987 (EDS-87)	1995 (EDS-95/96)
Indice Synthétique de fécondité				
Milieu rural	7,17	6,97	6,95	7,3
Milieu urbain	6,85	6,09	6,08	5,4
Total	7,10	6,73	6,73	6,7
Prévalence contraceptive des femmes de 15-49 ans				
Milieu rural	-	-	0,1	3,3
Milieu urbain	-	-	4,7	16,2
Total	-	-	1,3	7,9

Tableau I-2 : Evolution du quotient de mortalité infantu-juvénile (5q0) selon le milieu (EDS-1987; EDS-1995/96)

	1972-76	1977-81	1982-86	1991-95
Milieu rural	397	337	271	n.d.
Milieu urbain	243	227	182	n.d.
Total	360	311	249	238

1.4 POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT

1.4.1 Pendant la période coloniale

L'Etat français, dans le but de faciliter l'exploitation des ressources naturelles et humaines des colonies par les capitaux français, a réalisé des infrastructures de base par des travaux forcés grâce aux fonds publics.

Au Soudan Français (actuel Mali), ces investissements publics coloniaux ont permis de réaliser de grands projets dans plusieurs secteurs dont :

- les postes et télécommunications,
- le transport ferroviaire avec la Régie de Chemin de Fer Dakar-Niger dont la voie s'est arrêtée à Bamako,
- le transport fluvial à travers la Compagnie Française de Navigation,
- le transport routier avec le développement des routes,
- le service d'électricité et d'eau,
- les infrastructures socio-sanitaires et scolaires, etc.

Dans sa politique économique, la France avait classé le Soudan Français comme une colonie d'exploitation et non une colonie de peuplement. La division coloniale du travail lui imposa une culture vivrière (le riz) et deux cultures de rente pour les besoins de la métropole (le coton et l'arachide).

La déportation des populations soudanaises comme main-d'œuvre servile vers la côte sénégalaise (les « *nawakanes* ») faisait partie des missions d'exploitation assignées au Gouvernement colonial français.

Au cours de cette spécialisation du Soudan Français toute son économie s'articulait autour des trois produits agricoles répartis entre trois régions :

- la zone de l'Office du Niger située au centre du pays avec le barrage de Markala et ses terres aménagées devant produire du riz irrigué et du coton,
- la zone sud, encadrée par la Compagnie Française pour le Développement du Textile (CFDT), se spécialisant dans la production du coton,
- la région de Kayes quant à elle s'est occupée à la production de l'arachide.

En dépit de l'activité agro-pastorale assignée au Soudan Français, trente quatre unités industrielles ont été créées pendant la période coloniale soit par l'Etat français, soit par le capital privé français.

..4.2 De 1960 à nos jours

Le Mali a adopté différents plans et programmes de développement touchant tous les secteurs de l'activité économique.

Pendant les premières années de l'accession du Mali à l'indépendance, la stratégie adoptée fut la mise en place d'un système de planification qui a fait de l'Etat le principal agent économique : Etat producteur, Etat employeur, Etat investisseur, Etat banquier, Etat industriel, Etat commerçant (y compris le commerce de détail).

L'option pour un développement planifié de l'économie s'est traduite dans la pratique par la préparation et la mise en œuvre de quatre plans quinquennaux de développement économique et social et d'un programme triennal de redressement économique et financier.

Du 1^{er} plan quinquennal (1961-1965), une véritable mutation s'est opérée tant dans sa conception et son élaboration que dans son exécution, par le passage d'une planification centralisée à une planification décentralisée et régionale avec sa technique de programmation triennale glissante des investissements.

Les deux décennies qui suivirent l'indépendance furent marquées par des déséquilibres structurels importants qui se sont traduits dans les années 80 par une chute de la croissance, un déficit du secteur public, un taux d'inflation élevé et un important déficit extérieur.

Conscientes de l'ampleur des déséquilibres économiques et financiers et de l'impérieuse nécessité de les résoudre par des mesures de réformes, les autorités maliennes ont décidé dès 1982 de mettre en œuvre une série de programmes de stabilisation et d'ajustement visant à redresser la situation économique.

1.4.2.1 Situation du secteur de l'économie rurale

L'agriculture, l'élevage et la pêche constituent les principales activités économiques du milieu rural qui revêt une importance capitale dans l'économie malienne. Il représente près de 42,5 % du PIB, occupe 80 % de la population active, reçoit plus d'un tiers des investissements publics et procure 1/3 des recettes budgétaires et environ 3/4 des recettes d'exportation (élevage et coton). Cependant la situation actuelle du monde rural est caractérisée par un niveau de vie particulièrement faible des populations.

La sécheresse des années 70 a affecté considérablement l'agriculture et l'élevage et depuis, le monde rural est confronté à une faible sécurité alimentaire, à des conditions de vie difficiles et à une inadaptation des services d'appui. Elle a abouti à un raccourcissement de la longueur de la saison des pluies avec des hivernages à début tardif et à fin précoce, entraînant du coup des perturbations néfastes dans les activités des paysans.

L'élevage participe pour près de 17 % à la formation du PIB. Il a beaucoup souffert de la sécheresse qui a décimé le cheptel. L'élevage bovin reste très précaire dans le Nord et les effectifs du cheptel subissent, à l'instar des superficies agricoles des coups d'accordéons surtout en zone sahélienne.

D'une manière générale, les politiques et les stratégies de développement de l'élevage ont reposé essentiellement sur la protection sanitaire et l'hydraulique pastorale au détriment de la gestion des ressources pastorales et de l'organisation des sociétés pastorales.

Les politiques de développement rural mises en œuvre depuis l'indépendance, ont favorisé les approches sectorielles au détriment d'une approche intégrée plus adaptée.

Comme stratégie sectorielle dans le domaine du développement rural et de l'environnement, on peut retenir l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations, la priorité étant mise sur les couches les plus pauvres des populations dans un souci d'équité. Dans cette perspective, une attention particulière est donnée aux populations rurales.

1.4.2.2 Situation du secteur de l'industrie

Le secteur industriel relativement peu développé au Mali a été marqué par la prédominance du secteur public dont l'importance diminue progressivement avec la mise en œuvre du Programme d'Ajustement du Secteur des Entreprises Publiques (PASEP). Le poids de l'industrie moderne dans l'économie nationale reste encore très faible. Sa contribution au budget national se situe entre 18 et 22 % par an.

La stratégie sectorielle proposée dans le domaine du secteur secondaire tel que l'industrie est le renforcement des liens entre l'agriculture et l'industrie de manière à augmenter la demande des produits agricoles pour développer l'industrie.

1.4.2.3 Situation du secteur de l'urbanisme et de l'habitat

Les contraintes de l'environnement social et économique ont continué de peser lourd sur le développement de l'urbanisme au Mali.

Face à une croissance rapide de la population urbaine, l'Etat, par manque de ressources budgétaires, n'arrive toujours pas d'une part, à sauvegarder les infrastructures urbaines existantes et d'autre part à les améliorer et à les étendre.

De plus, on assiste à un développement effréné des quartiers spontanés rendant la gestion des centres urbains très problématique. A Bamako, la capitale, 70 % de la population ne vivent pas dans des conditions décentes. En effet, 50 % de la population vivent dans des agglomérations d'habitat spontané dont la progression sera indiqué au chapitre II.

Le sous-équipement des municipalités et l'insuffisance des moyens financiers, ainsi que le manque d'intérêt des populations envers leur environnement expliquent la dégradation des villes.

La stratégie proposée dans le domaine du secteur des infrastructures et notamment de l'habitat est la création d'un cadre souple dans lequel les villes peuvent se développer; elles pourront contribuer ainsi au bien-être économique et social de l'ensemble des populations à travers la mise en oeuvre d'une politique adéquate de l'habitat. Cette politique devrait être caractérisée par la cession de parcelles viabilisées et l'amélioration de l'habitat ancien d'une part, et d'autre part par la simplification et la décentralisation des procédures administratives d'approbation des projets de lotissement et d'obtention des permis de construire.

1.4.2.4 Situation des secteurs sociaux

1.4.2.4.1 Santé et action sociale

L'objectif majeur de la politique sanitaire du Mali est la réalisation de la santé pour tous dans un horizon aussi rapproché que possible. La mise en oeuvre de cette politique a connu des résultats assez encourageants.

La politique sanitaire après Alma Ata a consacré le développement des soins de santé primaires. Elle partait des hôpitaux nationaux à la case de santé tenue par les hygiénistes secouristes et les accoucheuses traditionnelles recyclées.

Si cette politique a permis l'augmentation géographique de la couverture sanitaire, elle n'a pas été sans problème dans sa mise en œuvre. Elle a créé plus d'infrastructures que de services réels. Aujourd'hui, des expériences se développent dans le domaine de la santé avec la création des centres de santé communautaires et la libéralisation de la profession médicale.

Cependant, d'énormes besoins et problèmes de santé persistent toujours.

La couverture sanitaire nationale de la population se situe actuellement entre 25 % et 30 %.

La situation sanitaire continue d'être préoccupante et caractérisée par la persistance d'une morbidité et d'une mortalité élevées dans les populations infantile et maternelle ainsi que par la prédominance des maladies infectieuses, parasitaires et nutritionnelles au sein de la population.

L'évolution de la situation économique du Mali, fait qu'on assiste de nos jours à l'effritement de la cellule familiale, à la dégradation des moeurs et à l'émergence de couches sociales défavorisées (mendiants et autres personnes sans ressources) et démunies.

Le Mali, dans sa déclaration de politique sectorielle de la santé, s'est fixé les objectifs suivants dans le souci d'améliorer l'état de santé de la population et particulièrement celui de la mère et de l'enfant :

- l'amélioration de l'état de santé des populations afin qu'elles puissent participer plus activement au développement socio-économique du pays,
- l'extension de la couverture sanitaire tout en rendant les services accessibles à la population,
- la viabilisation et le perfectionnement du système de santé.

La santé en tant que partie intégrante du développement socio-économique et culturel a sans doute un impact considérable sur le phénomène migratoire en République du Mali.

Au Mali, comme dans la plupart des pays de la sous-région, parmi les problèmes sanitaires qui peuvent constituer des facteurs de migration on peut citer :

- la pénurie de personnel sanitaire et son insuffisance de formation ;

- l'insuffisance des services de santé de base ;
- la répartition inégale des personnels de santé ;
- la concentration dans les villes des formations sanitaires les plus importantes et les mieux équipées tandis que les zones rurales sont mal desservies ou ne le sont pas du tout;
- l'éloignement des services de santé des communautés;
- la non disponibilité des médicaments essentiels et le coût élevé des médicaments de spécialité et
- le faible niveau d'implication des communautés dans la prise en charge de leurs problèmes de santé.

Pour juguler tous ces problèmes, le Mali a opté pour une nouvelle politique sectorielle de santé et de population en 1990 dont la mise en oeuvre se fait à travers différents projets et programmes socio-sanitaires parmi lesquels le Projet santé population hydraulique rurale (PSPHR). Ceux ci s'exécutent conformément aux principes de décentralisation technique et de participation communautaire pour une meilleure implication et responsabilisation des populations et une rationalisation des ressources de santé.

L'action sociale entendue comme développement social, en tant que partie intégrante du développement, en général, reste intimement lié au phénomène migratoire.

L'exemple des rescapés de la sécheresse de 1984 du Nord du Mali qui ont été encadrés et réinsérés à Mopti par les services des affaires sociales, est éloquent.

Depuis le début des événements tragiques du Nord en 1990, les services de l'action sociale à tous les niveaux ont participé à toutes les actions d'information, sensibilisation, de rapatriement, de réinsertion, de réconciliation des populations déplacées à l'intérieur comme à l'extérieur du Mali.

Il s'agit là, entre autres, d'actions concrètes menées par les services sociaux par rapport aux causes et conséquences des mouvements régulières ou irrégulières de personnes ou de collectivités à l'intérieur comme à l'extérieur du Mali.

Mais cette réforme n'a pas atteint tous ses objectifs et elle a été revue et corrigée plus d'une fois au séminaire national de 1978, aux Etats Généraux de l'Education de 1989 et au Débat National sur l'Education en 1991.

La diversification des types d'établissements scolaires vise à augmenter le taux de scolarisation : établissements publics, établissements privés classiques, écoles de base, écoles communautaires.

La majorité des enfants d'âge scolaire ne bénéficient pas de l'éducation de base. Il existe également une grande disparité dans l'accès à l'éducation entre filles et garçons, ainsi qu'entre zones urbaines et zones rurales.

Il y a lieu de souligner la concentration dans le District de Bamako, de la plupart des établissements d'enseignement secondaire et supérieur.

L'éducation non formelle est essentiellement consacrée à l'alphabétisation fonctionnelle. Elle s'inscrit dans le cadre de l'objectif prioritaire d'une éducation de masse. Son objectif est d'abaisser le taux d'analphabétisme. Par ailleurs, le taux de promotion du système scolaire reste faible.

1.4.2.4.3 Emploi et chômage

D'après les résultats du dernier Recensement Général de la Population e de l'Habitat (1987), la population active du Mali représente environ 45 % de la population totale.

Le chômage est un phénomène essentiellement urbain, tandis que le sous-emploi touche plutôt la population rurale.

Comme stratégie dans le domaine du secteur privé et du secteur informel, il s'agit de promouvoir l'emploi et d'assurer la relance économique par la promotion de l'investissement privé.

Pour le secteur informel, il s'agit d'intégrer le secteur informel à l'économie moderne pour tirer parti du potentiel important dont celui-ci est porteur dans le cadre de la promotion de l'emploi et de la lutte contre le chômage.

1.4.2.4.4 Ressources humaines population

Durant les trois dernières décennies, la croissance économique du pays n'a pas toujours suivi la croissance de sa population, et il en est résulté souvent une stagnation, voire une détérioration du niveau réel de vie des populations.

La croissance de la population constitue certes un atout pour le développement économique et social mais elle représente aussi une contrainte voire un obstacle au progrès économique et social surtout si elle est plus rapide que celle de l'économie.

L'intégration des variables démographiques comme variables endogènes dans la stratégie du développement devient ainsi une nécessité. Elle définit des objectifs aussi bien socio-économiques que démographiques à prendre en compte lors de l'élaboration des plans et programmes de développement.

1.5 GESTION POLITIQUE DES MIGRATIONS

La gestion politique des migrations par les Etats n'est pas sans incidence sur les mouvements de la population qui, elles aussi, visent à les prendre en compte.

Au Mali, l'époque coloniale, avait favorisé les migrations vers les zones de cultures de rente (cas du bassin arachidier au Sénégal) sans compter les migrations liées au travail forcé, car obligation était faite aux populations de construire les voies de chemin de fer, les routes, les digues, etc.

Depuis la période d'indépendance, les phases suivantes ont été observées :

- **1960 et 1968** : avec le régime socialiste, l'opposition à l'émigration était totale et les passeports et laissez-passer étaient délivrés avec parcimonie. Cette politique de restriction répondait à un élan de patriotisme : le régime socialiste avait besoin du concours de tous les bras valides pour la reconstruction nationale. Non seulement le pouvoir s'opposait à l'émigration, mais il exhortait les "bons citoyens" à revenir au bercail. Le message était destiné entre autres aux ressortissants Maliens (des dizaines de milliers) restés au Sénégal après l'éclatement de la Fédération du Mali qui a regroupé du 20 Juin au 20 Août 1960 le Soudan et le Sénégal.
- **à partir de 1968** : le libéralisme du pouvoir militaire et la 2^e République ont favorisé l'émigration qui s'est accentuée avec les nombreuses années de sécheresse.
- **depuis 1991** : la politique menée par le Gouvernement porte sur des actions concrètes pour faire face à certaines situations. Le Mali a opté pour une politique de pilotage et de régulation de ce phénomène : informer et sensibiliser les migrants (et leurs familles restées sur place) et les candidats potentiels à la migration sur les avantages et les inconvénients de la migration, donner des informations sur les conditions d'entrée et de séjour dans les pays d'accueil, négocier avec les pays d'accueil toutes les questions liées à la migration et aux migrants pour éviter les cas d'expulsion, inciter les migrants qui le désirent à retourner au pays en leur accordant des facilités d'insertion ou de réinsertion.

1.5.1 Les accords signés dans le cadre de la libre circulation des personnes et des biens.

Certains Etats de l'Afrique de l'Ouest ont créé des ensembles où le principe de la libre circulation des personnes et des biens a fait l'objet d'accords et de conventions. En effet, au plan multilatéral, le Mali a contribué activement à l'élaboration et à l'adoption de l'Accord sur la libre circulation des personnes et le droit d'établissement adopté par la CEAO en 1978 ainsi que d'un protocole portant sur le même objet, dans le cadre de la CEDEAO. Ces deux documents ont abouti à la suppression du visa d'entrée pour les ressortissants des pays

membres de la CEDEAO. Leur application correcte par tous devrait permettre, en principe au moins, aux dits ressortissants de s'établir dans le territoire de tout Etat partie. De tels accords ont eu une incidence sur les mouvements de populations entre les Etats.

Après l'accession des pays à l'indépendance la plupart des pays Africains ont cherché à gérer ensemble des problèmes économiques dans la perspective d'une intégration réalisée par les populations dans leurs comportements. Celles-ci ont une aire économique, sociale et culturelle qui ne coïncide pas avec les frontières des Etats.

En matière de circulation des personnes et des biens, le Mali a conclu de nombreux accords bilatéraux avec ses voisins immédiats et avec d'autres pays :

- Accords de transhumance signés entre le Mali et ses voisins : Mali-Burkina Faso (signé à Bamako le 30 avril 1988), Mali-Mauritanie (signé à Nouakchott le 19 septembre 1989), Mali-Niger (signé à Bamako le 12 Juillet 1988).
- Accords d'établissement et de circulation des personnes : Mali-Niger (signé à Niamey le 22 avril 1964), Mali-Guinée (signé à Bamako le 20 Mai 1964), Convention entre la France et le Mali sur la circulation et le séjour des personnes, convention renégociée le 26 septembre 1994 à Bamako.

Ces différents accords visent, d'une part, à faciliter les mouvements de population à travers les frontières et, d'autre part, à conférer des garanties aux migrants dans la jouissance de leurs droits et la recherche d'un meilleur système de protection mutuelle des travailleurs émigrés. De tels accords ont eu une incidence sur les mouvements de populations entre les Etats.

1.5.2 La politique malienne en matière de contrôle de l'émigration

Il est important de noter que la gestion politique des Etats a souvent entraîné des mouvements de populations et que le choix du régime socio-politique y joue également un rôle important.

Au Mali, au lendemain de l'indépendance, le choix d'un régime socialiste "pur et dur" qui ne favorisait pas les initiatives privées, a chassé du pays, bon nombre d'hommes d'affaires (cas de certains Libanais) et d'intellectuels.

Au Mali, la réglementation utilisée en matière de contrôle de l'émigration repose sur :

- Le décret du 12/01/1932 réglementant les conditions d'admission et de séjour des Français et étrangers en Afrique Occidentale Française (et son arrêté de promulgation n° 512 A P du 29/02/1932). Ce décret, malgré son caractère vétuste, répond plus ou moins aux préoccupations de l'heure, même s'il a besoin d'une relecture.
- La loi n° 82-37/AN RM du 16/02/1982 modifiée par la loi sur le code général des impôts du 01/12/1989 qui fixe les nouveaux tarifs des droits de timbres dus lors de la délivrance de certains documents administratifs par les services relevant du Ministère de l'Intérieur et du Ministère de la Défense.

L'observation fondamentale est que sur le plan national, les textes en cours sont dépassés et sur le plan international, le manque d'harmonisation entre politiques des différents Etats fait qu'on est loin d'une intégration sous-régionale avec un espace géographique libéralisé.

1.5.3 Conflits, guerres, tensions (internes et externes)

Le Mali qui a toujours préconisé l'unité africaine, applique la politique de bon voisinage qui tourne autour des principes de non immixtion dans les affaires intérieures des Etats, le règlement pacifique des différends, le respect des engagements souscrits.

Cette volonté politique a toujours figuré en bonne place dans la constitution du Mali qui stipule que le Mali est prêt à céder partiellement ou totalement son territoire national au profit de l'unité africaine.

Le Mali est attaché à la paix qui doit se traduire par l'instauration entre tous les Etats, de relations de confiance perçues comme gages de sécurité.

C'est dans cet ordre d'idées que s'explique l'appartenance du à l'accord de non-agression et d'assistance mutuelle en matière de défense (ANAD). Cet accord, fondé sur la solidarité, est avant tout destiné à prévenir la rupture de la paix.

Cependant, force est de constater que malgré notre politique de bon voisinage, nos efforts n'ont pas toujours permis d'éviter certaines tensions et même des conflits avec les voisins. On peut citer entre autres : les tensions avec le Sénégal suite à l'éclatement de la

Chapitre I

Fédération du Mali en 1960, des conflits armés Mali-Burkina (1975 et 1985), des tensions contre le Mali et le Congo ayant débouché sur l'expulsion des Maliens du Congo dans les années 70, etc.

Il est important de signaler que ces différents conflits et tensions ont beaucoup influencé les mouvements de population:

Sur le plan de la situation intérieure, on peut noter qu'à l'aube de l'indépendance, le pouvoir central affrontait dans la partie nord du Mali, des mouvements de revendications indépendantistes sur fond de racisme. A cette époque, toutes ces revendications ont été réprimées dans le sang et les régions nord où se déroulaient les hostilités, déclarées zone militaire.

A partir de 1990, ces mêmes régions du nord ont été de nouveau confronté à un douloureux conflit armé issu d'une rébellion arabo-touareg.

Le conflit a désorganisé et freiné toutes les activités de développement au plan administratif, économique et socio culturel. De plus, il a jeté sur le chemin de l'exil, près de 200.000 personnes. Cependant, avec la paix intervenue en 1995 et les efforts du gouvernement, le Nord recommence à prendre espoir.

1.5.4 Les réfugiés

Les catastrophes naturelles ont provoqué d'importants mouvements de populations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Mali.

Les premières vagues de réfugiés ont été enregistrées depuis les années 1972-1973 et 1984 suites aux sécheresses qui ont décimé le cheptel et asséché les points d'abreuvement, poussant les populations nomades à l'exil forcé.

Si des réfugiés Maliens sont recensés ailleurs, le Mali abrite lui aussi des réfugiés d'autres pays. Selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), des réfugiés Mauritaniens et Libériens et d'autres nationalités ont été enregistrés au Mali en mai 1995.

Il est à noter que la gestion politique des Etats a souvent entraîné des mouvements de population. Elle a souvent transformé certains migrants en réfugiés de toute nature.

CHAPITRE II

EVOLUTION DE LA MIGRATION

ET DE L'URBANISATION

Le présent chapitre fait l'analyse de l'évolution de la migration et de l'urbanisation à partir de diverses sources de données jusqu'à l'enquête de 1993. Etant donné que la mesure de la migration et de l'urbanisation dépend très fortement des critères temporel et géographique utilisés, les différents concepts seront d'abord expliqués, pour éviter toute ambiguïté dans l'interprétation et la comparaison des chiffres.

CONCEPTS ET DEFINITIONS

Dans ce chapitre, les mesures utilisées sont du type classique (migrations durée de vie, derniers migrants) dans le but de faciliter les comparaisons dans le temps entre différentes sources.

La migration, le migrant

La définition de la migration adoptée par le Réseau considère deux critères : l'espace et le temps. L'espace fait référence à un changement de résidence, entendu par un changement de localité (village ou ville) qui représente en fait la plus petite entité géographique du pays. Mais, pour des besoins d'analyse, on peut se rapporter à une entité géographique plus grande (arrondissement, cercle, région, etc.). Quant au critère de temps, le Réseau a retenu une durée d'au moins six mois écoulée depuis le changement de résidence pour qu'il y ait migration.

Le migrant est l'individu qui effectue une migration par opposition au non migrant qui n'a jamais fait un changement de résidence selon les critères retenus. En fonction des lieux d'origine et de destination du migrant, on parlera d'immigrant (par rapport à l'entité géographique de destination), démigrant (par rapport à l'entité géographique d'origine). Lorsqu'on considère les limites d'un pays, les migrants internes sont tous les individus qui ont effectué des migrations dont l'origine et la destination se situent sur le territoire national. Si la migration a pour origine ou destination un autre pays, on parlera de migrants internationaux, c'est à-dire d'immigrés, si la migration prend son origine à l'étranger, et d'emigrés si elle a pour destination l'étranger.

Les individus qui, à un moment ou un autre de leur vie, ont eu à effectuer une migration et qui ont été saisis par l'enquête sont dits des migrants durée de vie. Parmi ceux-là certains peuvent se retrouver au moment de l'enquête, à leur lieu de naissance. Ceux-là sont appelés des migrants de retour.

La migration est un phénomène renouvelable dans le sens où un individu peut faire plusieurs migrations. En fonction des contraintes au niveau des données, on peut être intéressé par la dernière des migrations effectuées. Ces derniers migrants peuvent être classés selon la durée de leur dernière résidence (par exemple plus ou moins 5 ans) : on distinguera ainsi les derniers migrants récents des autres.

Au Mali, les enquêtes et recensements fournissent généralement des informations uniquement sur le lieu de naissance (et parfois sur la dernière résidence), que l'on peut comparer à la résidence courante. Par conséquent, la comparaison des données de ces opérations et celles de l'enquête de 1993 sera limitée à la mesure des migrants durée de vie (comparaison des lieux de résidence à la naissance et au moment de l'enquête).

Découpage spatial

Le Mali est divisé en huit régions administratives (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal) auxquelles s'ajoute le district de Bamako. Le District de Bamako est la capitale administrative et politique et la plus grande agglomération du pays. Les régions sont subdivisées en cercles, les cercles en arrondissements et les arrondissements en localités. Au niveau de l'analyse, le découpage utilisé est la région administrative, y compris le district de Bamako.

La notion de milieu urbain au Mali recouvre à la fois les aspects administratif et d'effectif de population. Il est constitué de l'ensemble des chefs-lieux de cercle, auxquels s'ajoutent toutes les localités de 5 000 habitants ou plus. Ce milieu urbain se divise en 13 villes principales (ou communes) qui disposent d'infrastructures administratives et sociales et villes secondaires (le reste des localités remplissant le critère de population). En conséquence, les localités du pays ont été classées selon leur rang dans la hiérarchie urbaine : capitale, villes principales, villes secondaires (c'est-à-dire reste du milieu urbain) et milieu rural.

1.1 EVOLUTION DE LA MIGRATION ET DE L'URBANISATION

1.1.1 Les migrations

En 1976, 8,4 % de la population résidente ont été recensées en dehors de leur région de naissance. Les migrations internes en particulier des zones rurales vers les zones urbaines ont culminé dans les années 70 en raison de la sécheresse qui frappait le pays. Entre 1976 et 1987, le pourcentage des personnes résidant hors de leur région de naissance est passé de 8,2 % à 10,4 %, ce qui semble indiquer une intensification du phénomène. Mais, avec la reprise normale de la pluviométrie des années 80, on a assisté à un maintien de l'intensité du phénomène autour de 10% dû probablement à des migrations de retour. Pour Bamako, les migrations de retour semblent avoir eu un effet dans la mesure où le pourcentage des personnes résidant hors de leur région de naissance est passé de 43,9 % à 41,3 %, entre 1987 et 1993.

Tableau II.1 : Évolution de quelques indicateurs de migrations et d'urbanisation

INDICATEURS	ANNÉES		
	1976	1987	1993
Résidents hors de leur région de naissance en %			
Ensemble du pays	8,2	10,4	10,8
Bamako	35,1	43,9	41,3
Taux d'urbanisation en %	16,8	22,0	25,1
Population de Bamako en % de la population urbaine totale	39,3	41,7	40,1
Nombre de centres urbains	59	60	-
Nombre de villes de 10 000 hbts et +	18	21	-
Taux de croissance naturelle en %	-	2,7	2,9
Taux de migration nette en %	-	-1,1	-0,5*
Taux de croissance totale		1,6	2,4*

* Estimation à partir du taux de migration nette pour la période 1988-92 calculé sur la population de 15 ans et plus, égal à -0,86 %, en faisant l'hypothèse que le taux des moins de 15 ans ne dépasse pas 1/5 de celui des 15 ans et plus.

Le Mali est un pays d'émigration à en juger par le taux net d'accroissement migratoire observé entre les deux recensements soit -1,1 % par an. Selon les données du REMUAO, ce taux a été réduit de plus de moitié, n'atteignant que -0,5 % durant la période 1988-92¹.

La population émigrée de la période 1988-1992 serait d'environ 483 000 individus, dont 41 % vers les pays du réseau. Mais la population malienne résidant à l'étranger est certainement plus importante, car si l'on s'en tient aux seuls Maliens résidant dans les pays du réseau, les estimations de l'enquête sont de 800 000 individus, ce qui représente environ 10,5 % de la population résidente au Mali. Or l'on sait qu'il s'agit aussi d'une sous-estimation de la population malienne à l'étranger compte tenu de l'importante communauté malienne en Europe notamment. Malheureusement, les chiffres des recensements européens sous-estiment probablement aussi l'importance de la communauté malienne. En France, par exemple, on ne recensait officiellement en 1990 que 27 000 maliens.

¹ Pour estimer le taux de migration nette pour l'ensemble de la population, nous avons procédé à une estimation à partir des données du questionnaire biographique. D'abord, on a calculé le rapport entre les flux internationaux de la population de moins de 15 ans et ceux de la population de plus de 15 ans durant les quinze dernières années (1973-87) précédant la période de référence (1988-92). A partir de ce rapport, on a estimé les flux internationaux pour la population de moins de 15 ans durant la période 1988-92. Le taux de migration nette international pour la population totale est obtenu en pondérant les taux pour les moins de 15 ans et des plus de 15 ans par leur poids respectif dans la population totale.

Tableau II.2 : Population par comparaison du lieu de naissance et du lieu de résidence actuelle au recensement de 1976

Résid. Naiss.	Kayes	Kouli- koro	Sikasso	Ségou	Mopti	Ton- bouctou	Gao-Kidal	Bamako	Total
Même région	819353	871193	997315	991347	1074798	471953	361522	271423	5858904
Autres région	22077	46018	57093	74782	38302	15223	3556	116397	373448
Etranger	21273	13896	42393	15034	14918	2765	5471	30337	146087
Total	862703	931107	1096801	1081163	1128018	489941	370549	418157	6378439
Pourcentage en colonne									
Même région	95,0	93,6	90,9	91,7	95,3	96,3	97,6	64,9	91,9
Autres région	2,5	4,9	5,2	6,9	3,4	3,1	1,0	27,8	5,9
Etranger	2,5	1,5	3,9	1,4	1,3	0,6	1,4	7,3	2,2

Tableau II.3 : Population par comparaison du lieu de naissance et du lieu de résidence actuelle au recensement de 1987

Résid. Naiss.	Kayes	Kouli- koro	Sikasso	Ségou	Mopti	Ton- bouctou	Gao-Kidal	Bamako	Total
Même région	1007812	1102250	1177451	1227249	1201644	441666	366817	369019	6893908
Autres région	31316	72895	97847	95456	68016	15714	10048	251658	642950
Etranger	27879	22823	35512	16926	12957	1938	3857	37598	159490
Total	1067007	1197968	1310810	1339631	1282617	459318	380722	658275	7696348
Pourcentage en colonne									
Même région	94,5	92,0	89,8	91,6	93,7	96,2	96,3	56,1	89,6
Autres région	2,9	6,1	7,5	7,1	5,3	3,4	2,6	38,2	8,4
Etranger	2,6	1,9	2,7	1,3	1,0	0,4	1,1	5,7	2,0

Tableau II.4 : Population par comparaison du lieu de naissance et du lieu de résidence actuelle à l'enquête de 1993

Résid. Naiss.	Kayes	Kouli- koro	Sikasso	Ségou	Mopti	Ton- bouctou	Gao-Kidal	Bamako	Total
Même région	1330149	1090131	1052598	1336150	1221895	393465	329874	479259	7233521
Autres région	48875	89175	80887	121393	46997	9566	11488	292638	701019
Etranger	41914	21982	31365	31088	3707	2212	4375	44264	180907
Total	1420938	1201288	1164850	1488631	1272599	405243	345737	816161	8115447
Pourcentage en colonne									
Même région	93,6	90,7	90,4	89,8	96,0	97,1	95,4	58,7	89,1
Autres région	3,5	7,4	6,9	8,2	3,7	2,1	3,3	35,9	8,6
Etranger	2,9	1,9	2,7	2,0	0,3	0,5	1,3	5,4	2,3

Quelle que soit la période, hormis le District de Bamako, les trois régions de Koulikoro, Sikasso et Ségou accueillent le plus de personnes nées hors de leur région de résidence (entre 6,4 % et 10,2 %). Entre 1976 et 1987, la proportion des personnes nées dans une autre région a augmenté quelle que soit la région de résidence. En revanche, entre 1987 et 1993, cette proportion a baissé dans les régions de Sikasso, Mopti et Tombouctou, ainsi que dans le district de Bamako, et a augmenté dans les régions de Kayes, Koulikoro, Ségou et Gao-Kidal. Entre 1976 et 1987, la proportion de personnes nées à l'étranger a seulement augmenté dans les régions de Kayes et surtout Koulikoro. Entre 1987 et 1993, elle a augmenté dans la région de Ségou, et dans une moindre mesure dans les régions de Kayes, Gao-Kidal et Tombouctou. Elle a en revanche baissé dans la région de Koulikoro et dans le district de Bamako, et surtout dans la région de Mopti.

1.1.2 L'urbanisation

En 1956, la proportion de la population vivant dans les villes d'au moins 20 000 habitants était de 1,8 % et aucune ville du Mali n'avait 100 000 habitants à cette date. En 1962, 4,7 % de la population vivaient dans les villes d'au moins 20 000 habitants et 2,3 % vivaient dans des villes d'au moins 100 000 habitants. En 1976 11,8 % de la population vivaient dans des villes d'au moins 20 000 habitants et 6,4 % vivaient dans des villes d'au moins 100 000 habitants.

Le Mali a connu une croissance urbaine rapide entre 1976 et 1987 qui s'explique d'une part, par l'accroissement naturel très élevé (3,7 %) et d'autre part, par l'exode rural. Le taux d'urbanisation qui était de 17 % en 1976 a atteint 22 % en 1987 et 25 % en 1993. Entre 1976 et 1987, la part de Bamako dans la population urbaine est passée de 39,3 % à 41,7 %, puis à 40,1 % en 1993.

L'évolution de la population de Bamako, la capitale du pays témoigne du rythme de la croissance urbaine dans les villes du Mali. Cette ville est passée de 76 000 habitants en 1958, à 170 000 habitants en 1965-1966 (6,1 % de croissance), puis à 404 000 habitants en 1976 (soit 8,6 % de croissance entre 1965-66 et 1976). Entre les recensements de 1976 et de 1987, Bamako a cru de 4,0 % pour atteindre 646 000 habitants en 1987. Entre 1987 et 1993, la croissance est estimée à 4,3 %.

L'habitat spontané a progressé de 1978 à 1986. En 1978, il occupait 757 ha dans la zone péri-urbaine de Bamako. En 1983, il occupait 1 764 ha soit un accroissement de 133 % par rapport à 1978. En 1986 l'habitat spontané occupait 2 990 ha soit un accroissement de 69,5 % par rapport à 1983 (DNUC, 1990). L'habitat spontané a continué à croître, abritant 45 % de la population de Bamako en 1990. La progression de la ville de Bamako a abouti à l'inclusion des zones de concessions rurales dans la zone d'habitation du District.

Tous les besoins en parcelles ne sont pas satisfaits. Il existe, du fait de l'augmentation de la population urbaine due en partie à la migration, une disproportion entre le nombre de ménages à loger et les superficies viabilisées. Cela explique le développement de l'habitat spontané dû à la migration.

1.2 MIGRANTS DUREE DE VIE

D'après les données de l'Enquête Migration et Urbanisation, la mobilité de la population résidente de 6 ans ou plus, mesurée par le rapprochement des lieux de naissance et de résidence en 1993, montre que 17,1 % de la population résidente sont recensés hors de leur cercle de naissance.

Tableau II-5). Cette proportion est plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural (39,8 % contre 9,3 %). Les proportions de non-natifs sont plus importantes à Bamako (49,2 %). On constate que les régions plus proches de la capitale (Ségou, Koulikoro, Sikasso et Kayes) ont les proportions de non-natifs les plus importantes (entre 11,6 % et 19,3 %) et que les régions éloignées (Mopti, Gao et Tombouctou) disposent des proportions de non-natifs les plus faibles (de 7,2 % à 10,2 %).

En ce qui concerne la mobilité entre cercles d'une même région, la proportion de migrants durée de vie est de 4,2 % au niveau national, et varie très peu d'une région à l'autre (de 2,6 % à 5,5 %). Néanmoins la région de Ségou semble se détacher du lot avec une proportion de migrants inter-cercles de 7,0 %.

La proportion des personnes de 6 ans et plus nés hors de leur région de résidence est de 10,4 % au niveau national. Pour Bamako, elle est de 43,1 % et est relativement élevée dans les régions de Ségou (9,7 %), de Sikasso et de Koulikoro (8,5 %). Les immigrants de Bamako proviennent pour 6,1 % de l'extérieur du pays et 43,7 % de l'intérieur du pays.

Les personnes nées hors du pays à savoir les immigrants internationaux, représentent 2,5 % de l'ensemble et proviennent pour la plupart (88 %) des pays limitrophes membres du réseau. Selon des calculs intermédiaires à partir du Tableau II-5, on constate que ces immigrants sont établis majoritairement dans le milieu rural (52,6 %) et sont répartis inégalement entre les régions. Le district de Bamako vient en tête avec 26 %, suivent dans l'ordre les régions de Kayes (21 %), de Ségou (19 %) et de Sikasso (17 %). Ils sont peu nombreux (5 %) dans les régions du Nord (Mopti, Tombouctou et Gao-Kidal).

Les résultats par sexe au Tableau II-5 ne font pas apparaître, au niveau des cercles, des différences importantes entre hommes et femmes en ce qui concerne les proportions de non-natifs et ce aussi bien au niveau national qu'à l'intérieur de chacun des milieux rural et urbain. Lorsqu'on considère la région administrative, on observe très peu de différence entre les sexes au niveau national (87,3 % des hommes sont enquêtés dans leur région de naissance contre 86,9 % pour les femmes).

Dans les régions de Sikasso et Ségou, ainsi que dans le district de Bamako, la proportion des femmes migrantes est plus élevée que celle des hommes migrants en provenance des autres régions, alors qu'au niveau national, il n'y a pas de différence entre les sexes. L'immigration internationale (mesurée par les personnes nées à l'étranger) est plus élevée pour les femmes sauf dans la région de Koulikoro.

Tableau 0-5 : Répartition de la population (%) par comparaison du lieu de naissance et du lieu de résidence actuelle selon la région actuelle ou le milieu (6 ans et plus)

Zone de résidence actuelle	Même cercle	Même région	Autre région	Pays du réseau	Autres pays	Total	(effectifs)
Kayes	88,4	4,7	3,9	2,6	0,4	100,0	(1070833)
Koulikoro	83,9	5,5	8,5	1,9	0,2	100,0	(902203)
Sikasso	85,3	3,1	8,5	2,9	0,2	100,0	(881251)
Ségou	80,7	7,0	9,7	2,4	0,1	100,0	(1150388)
Mopti	92,8	2,6	4,2	0,3	0,0	100,0	(954154)
Tbouctou	92,6	4,5	2,4	0,4	0,0	100,0	(314473)
Gao/Kidal	89,8	5,0	3,8	0,9	0,4	100,0	(277007)
Bamako	50,8	0,0	43,1	5,0	1,1	100,0	(649937)
Urbain	60,2	5,9	29,5	3,6	0,7	100,0	(1606733)
Rural	90,7	3,6	4,0	1,6	0,2	100,0	(4573488)
Ensemble	82,9	4,2	10,4	2,2	0,3	100,0	(6180221)
Hommes	Même cercle	Même région	Autre région	Pays du réseau	Autres pays	Total	(effectifs)
Kayes	88,9	4,3	4,2	2,3	0,3	100,0	477349
Koulikoro	83,5	5,6	8,7	2,0	0,2	100,0	440673
Sikasso	86,0	2,9	8,2	2,7	0,2	100,0	428600
Ségou	82,4	6,6	8,9	2,0	0,1	100,0	566238
Mopti	93,4	1,9	4,4	0,2	0,0	100,0	473405
Tbouctou	91,8	5,0	2,8	0,4	0,0	100,0	144593
Gao/Kidal	89,6	4,9	4,6	0,3	0,5	100,0	128220
Bamako	51,8	-	42,1	4,7	1,1	100,0	318196
Urbain	61,2	5,9	28,5	3,7	0,7	100,0	786078
Rural	91,3	3,2	3,9	1,4	0,2	100,0	2191196
Ensemble	83,4	3,9	10,4	2,0	0,3	100,0	2977274
Femmes	Même cercle	Même région	Autre région	Pays du réseau	Autres pays	Total	(effectifs)
Kayes	88,0	5,4	3,6	2,9	0,5	100,0	593484
Koulikoro	84,3	5,6	8,2	1,8	0,1	100,0	461505
Sikasso	84,6	3,3	8,8	3,2	0,1	100,0	397254
Ségou	79,1	7,3	10,6	2,8	0,2	100,0	584150
Mopti	92,2	3,3	4,1	0,3	0,1	100,0	480749
Tbouctou	93,2	4,2	2,1	0,4	0,1	100,0	169880
Gao/Kidal	90,0	5,2	3,1	1,4	0,3	100,0	148787
Bamako	49,8	-	43,7	5,3	1,2	100,0	331741
Urbain	60,1	6,3	28,9	4,0	0,7	100,0	820655
Rural	90,1	3,9	4,0	1,9	0,1	100,0	2382292
Ensemble	82,4	4,5	10,4	2,4	0,3	100,0	3202947

1.3 DERNIERS MIGRANTS

1.3.1 Lieu de résidence antérieure des derniers migrants

L'enquête a enregistré 29,6 % de résidents âgés de 6 ans ou plus dont le cercle de résidence antérieure est différent du cercle de résidence actuelle. Cette proportion est de 48,5 % pour le milieu urbain contre 23,0 % pour le milieu rural. On constate que les proportions de derniers migrants sont supérieures aux proportions de migrants durée de vie. La différence témoigne de l'importance des migrations de retour, qui feront l'objet d'une analyse plus approfondie au chapitre IV.

Dans l'ensemble les derniers migrants (Tableau II-6) effectuent majoritairement leurs déplacements à l'intérieur du pays (19,9 % soit 5,5 % de la même région et 14,4 % d'une autre région). Les derniers migrants qui proviennent de l'étranger représentent 9,7 %. Parmi les derniers migrants établis en milieu rural 13,2 % proviennent de l'intérieur du pays et 9,8 % de l'étranger. Dans le milieu urbain, les proportions de derniers migrants provenant de l'intérieur du pays sont plus importantes (38,9 %), mais la proportion de derniers migrants provenant de l'étranger est sensiblement la même qu'en milieu rural (9,6 % contre 9,8 %).

Les proportions de derniers migrants internes à la région sont nettement plus élevées que la moyenne dans les régions de Tombouctou (9,4 %) et de Ségou (9,3 %), et nettement moins dans la région de Sikasso. Les régions qui enregistrent les plus fortes proportions de derniers migrants provenant d'autres régions sont, en dehors de Bamako avec 45,3 %), Ségou (17,2 % et Koulikoro (15,8 %). La plus faible proportion est enregistrée pour la région de Mopti.

Les régions de Sikasso et Gao-Kidal enregistrent les plus fortes proportions de derniers migrants provenant de l'étranger (plus de 12 %), ainsi que le district de Bamako (11,3 %). La plus faible proportion est observée à Mopti (4,2 %).

Tableau II.6 : Population par comparaison des lieux de résidence antérieure et actuelle selon la zone de résidence actuelle (6 ans et plus)

Région	Même cercle	Même région	Autre région	Pays réseau	Autres Pays	Total	Effectif
Kayes	77,4	5,4	7,1	7,7	2,4	100,0	1 070 733
Koulakor	69,3	5,8	15,8	8,4	0,7	100,0	902 103
Sikasso	74,4	3,3	10,1	12,0	0,2	100,0	861 132
Ségou	62,6	9,3	17,2	7,7	3,2	100,0	1 150 288
Mopti	86,8	4,8	4,2	2,8	1,4	100,0	954 054
Tombouctou	69,1	9,4	11,4	4,9	5,2	100,0	314 373
Gao/Kidal	74,8	6,9	6,0	8,3	4,0	100,0	276 907
Bamako	43,4	0,0	45,3	7,6	3,7	100,0	367 919
Urbain	51,5	7,1	31,8	6,9	2,7	100,0	1 606 739
Rural	77,0	4,9	8,3	7,8	2,0	100,0	4 573 488
Total	70,4	5,5	14,4	7,5	2,2	100,0	12 076 736

Tableau II.7 : Population par comparaison des lieux de résidence antérieure et actuelle selon la zone de résidence actuelle (6 ans et plus)

		Même cercle	Même région	Autre région	Pays réseau	Autres Pays	Total	Effectif
Kayes	Homme	70,0	6,4	8,7	11,2	3,5	100,0	477 349
	Femme	83,4	4,6	5,8	4,9	1,3	100,0	593 484
Koulikoro	Homme	61,6	5,8	18,1	13,5	1,0	100,0	440 673
	Femme	76,6	5,8	13,7	3,5	0,4	100,0	461 530
Sikasso	Homme	68,1	3,2	10,6	17,8	0,3	100,0	428 581
	Femme	80,6	3,4	9,6	6,3	0,1	100,0	432 651
Ségou	Homme	60,0	9,0	16,7	10,4	3,9	100,0	566 238
	Femme	65,2	9,6	17,6	5,2	2,4	100,0	584 150
Mopti	Homme	83,3	5,2	4,2	4,5	2,8	100,0	473 405
	Femme	90,2	4,5	4,1	1,1	0,1	100,0	480 749
Tombouctou	Homme	62,6	10,9	13,5	7,3	5,7	100,0	144 593
	Femme	74,6	8,3	9,5	2,9	4,7	100,0	169 880
Gao/Kidal	Homme	70,2	7,0	6,0	10,5	6,3	100,0	128 220
	Femme	78,8	6,8	6,1	6,5	1,8	100,0	148 787
Bamako	Homme	43,9	---	43,5	8,2	4,4	100,0	318 196
	Femme	42,9	---	47,1	7,1	2,9	100,0	331 741
Urbain	Homme	51,0	6,9	31,1	7,8	3,2	100,0	786 059
	Femme	52,1	7,3	32,5	6,0	3,1	100,0	820 680
Rural	Homme	70,8	5,3	9,2	11,8	2,9	100,0	2 191 196
	Femme	82,7	4,6	7,4	4,1	1,2	100,0	2 382 292
Total	Homme	65,6	5,7	15,0	10,7	3,0	100,0	2 977 255
	Femme	74,9	5,3	13,8	4,6	1,4	100,0	3 202 972

Le sexe apparaît comme une variable discriminatoire significative de la dernière migration (Tableau II-7). En effet, 34,4 % des hommes âgés de 6 ans ou plus résidaient en dehors de leur cercle de résidence actuelle contre 25,1 % pour les femmes. Cette différence apparaît principalement au niveau des provenances d'autres régions (15,0 % contre 13,8 %) et surtout des pays étrangers (10,7 % contre 4,6 %). La différence entre les sexes est observée essentiellement en milieu rural : 9,2 % pour les hommes contre 7,4 % pour les femmes en ce qui concerne les provenances d'autres régions, et 14,7 % contre 5,3 % pour les provenances de l'étranger.

Si l'on tient compte de la répartition des derniers migrants par région actuelle de résidence, les plus grandes différences entre sexes au niveau des provenances d'autres régions sont observées dans les régions de Koulikoro, Tombouctou et Kayes. Pour les provenances de l'étranger, les différences entre sexe s'observent principalement dans les régions de Sikasso, Koulikoro et surtout, Mopti.

1.3.2 Durée de résidence des migrants

Du tableau II-8, on constate que Tombouctou est la région où la durée moyenne de résidence est la plus faible (5,6 ans contre 11,5 ans pour les derniers migrants de 6 ans et plus de l'ensemble du pays) : les migrants des 5 dernières années représentent près des 2/3 des derniers migrants. Dans les autres régions, la durée moyenne varie peu (de 9,9 à 13,2 ans autour de la moyenne), de même que la part des migrants récents (de 35 à 45 %).

Quelle que soit la région, les femmes ont une durée moyenne de résidence inférieure à celle des hommes. Dans la région de Kayes, l'écart est de 2,8 ans, alors que dans les autres régions l'écart varie entre 0,2 et 1,5 an, pour une moyenne nationale de 1 an.

On constate peu de différences de la part des migrants récents (durée inférieure à 5 ans) entre les sexes au niveau national (39,5 % pour les hommes contre 42,3 % pour les femmes). Les différences les plus importantes sont observées dans les régions de Kayes et Gao-Kidal (9 ns) et les moins importantes dans les régions de Sikasso (0,2 an) et Ségou (1,3 ans).

Tableau II.8 : Répartition (%) des derniers migrants de 6 ans et plus par région de résidence actuelle selon la durée de la dernière résidence

Ensemble		Durée de résidence							
Zone de résidence	Durée moyenne	<1 an	1-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	20 ans +	Total	(effectifs)
Kayes	12,08	7,87	29,58	19,90	12,49	7,67	22,49	100,0	164308
Koulakoro	10,61	13,16	25,65	20,68	12,83	8,78	18,90	100,0	138459
Sikasso	10,78	8,54	29,40	20,07	14,16	9,28	18,54	100,0	134379
Ségou	9,69	16,19	28,62	21,77	10,19	6,05	17,17	100,0	219186
Mopti	11,41	22,66	18,49	17,11	10,56	10,67	20,51	100,0	76232
Tombouct.	5,55	42,72	22,76	16,84	4,85	4,37	8,46	100,0	53995
Gao-Kidal	10,20	10,26	29,91	15,97	17,57	8,12	17,18	100,0	37764
Bamako	11,35	12,26	22,34	20,71	13,57	9,45	21,66	100,0	174188
Total	10,52	14,59	26,15	20,17	12,07	8,06	18,96	100,0	998511
Hommes		Durée de résidence							
Zone de résidence	Durée moyenne	<1 an	1-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	20 ans +	Total	(effectifs)
Kayes	13,20	6,72	27,14	20,57	10,78	8,73	26,07	100,0	105718
Koulakoro	10,99	12,10	25,03	20,01	14,11	8,57	20,17	100,0	93444
Sikasso	11,14	8,07	28,77	19,25	13,67	9,28	20,35	100,0	81488
Ségou	9,91	16,00	28,89	21,74	9,53	5,62	18,22	100,0	197100
Mopti	11,90	26,64	16,14	12,83	8,96	13,23	22,20	100,0	46967
Tombouct.	5,64	41,82	24,57	15,59	5,67	3,63	8,72	100,0	42861
Gao-Kidal	10,90	7,34	28,52	19,59	19,18	6,59	18,79	100,0	30883
Bamako	11,61	11,52	20,55	21,72	13,95	9,92	22,34	100,0	184886
Total	10,96	14,18	25,32	19,86	11,90	8,29	20,45	100,0	783347
Femmes		Durée de résidence							
Zone de résidence	Durée moyenne	<1 an	1-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	20 ans +	Total	(effectifs)
Kayes	10,42	9,58	33,26	18,90	15,03	6,10	17,19	100,0	270026
Koulakoro	10,62	14,81	26,60	21,72	10,84	9,10	16,94	100,0	231903
Sikasso	10,20	8,33	30,44	21,43	14,98	9,27	15,56	100,0	215867
Ségou	9,44	16,40	28,32	21,81	10,92	6,52	16,02	100,0	416286
Mopti	10,60	16,20	22,29	24,06	13,16	6,52	17,77	100,0	123199
Tombouct.	5,43	43,87	26,47	18,40	3,82	5,31	8,13	100,0	96856
Gao-Kidal	9,35	13,83	31,61	13,76	15,59	10,00	15,21	100,0	68647
Bamako	11,10	12,96	24,03	19,77	13,20	9,01	21,03	100,0	359074
Total	9,93	15,11	27,22	20,56	12,29	7,76	17,06	100,0	1781858

N.B. : Seuls les derniers migrants dont la durée de résidence est connue figurent dans ce tableau.

Les derniers migrants de longue durée (plus de 20 ans) sont plus nombreux chez les hommes (20,5 %) que chez les femmes (17,1 %), le plus grand écart se situant dans la région de Kayes (respectivement 26,1 % et 17,2 % : voir tableau II-8).

**Tableau II.9 : Derniers migrants de 6 ans et plus par milieu de résidence actuelle
selon la durée de la dernière résidence**

Ensemble	Durée moyenne	Durée de résidence						Total (effectifs)
		<1 an	1-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	20 ans +	
Capitale	11,35	12,26	22,34	20,71	13,57	9,45	21,66	100,0 359074
Autres Communes	9,65	16,71	27,45	19,66	12,72	7,96	15,50	100,0 257324
Villes Second.	8,58	17,97	29,35	22,04	9,80	6,51	14,33	100,0 142790
Milieu rural	10,72	14,41	26,72	19,84	11,70	7,81	19,52	100,0 1022670
Total	10,52	14,59	26,15	20,17	12,07	8,06	18,96	100,0 1781858
Hommes		Durée de résidence						
Zone de résidence	Durée moyenne	<1 an	1-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	20 ans +	Total (effectifs)
Capitale	11,61	11,52	20,55	21,72	13,95	9,92	22,34	100,0 174188
Autres Communes	9,79	16,07	27,54	20,31	12,18	7,99	15,91	100,0 128129
Villes Second.	8,94	17,64	29,40	21,38	9,34	6,66	15,58	100,0 74331
Milieu rural	11,27	14,13	25,71	19,06	11,57	8,09	21,43	100,0 621863
Total	10,96	14,18	25,32	19,86	11,90	8,29	20,45	100,0 998511
Femmes		Durée de résidence						
Zone de résidence	Durée moyenne	<1 an	1-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	20 ans +	Total (effectifs)
Capitale	11,10	12,96	24,03	19,77	13,20	9,01	21,03	100,0 184886
Autres Communes	9,32	17,35	27,35	19,01	13,26	7,93	15,09	100,0 129195
Villes Second.	8,19	18,33	29,29	22,76	10,30	6,33	12,98	100,0 68459
Milieu rural	9,86	14,83	28,29	21,05	11,90	7,38	16,56	100,0 400807
Total	9,93	15,11	27,22	20,56	12,29	7,76	17,06	100,0 783347

N.B. : Seuls les derniers migrants dont la durée de résidence est connue figurent dans ce tableau.

La durée moyenne de séjour depuis la dernière migration (tableau II-9) est plus élevée dans la capitale (11,4 ans) et décroît progressivement dans les autres communes (9,7 ans) et les villes secondaires (8,6 ans). Ces résultats apparaissent chez les hommes (respectivement 11,6 ans, 9,8 ans et 8,9 ans) comme chez les femmes (11,1 ans, 9,5 ans et 8,2 ans) : en milieu urbain, la durée moyenne semble dépendre de la taille de l'agglomération. En milieu rural, la durée moyenne est inférieure au niveau national chez les femmes et supérieure chez les hommes.

1.4 CONCLUSION

L'analyse de l'évolution de l'urbanisation au Mali montre que le taux d'urbanisation a augmenté au même rythme depuis 1976 jusqu'en 1993. Mais la part de la capitale est restée à peu près constante (autour de 40 % de la population urbaine).

L'urbanisation ne semble pas dépendre du rythme de la migration internationale. Selon les estimations faites à partir des données de l'enquête, il ressort que l'émigration internationale nette a diminué de moitié entre le début et la fin des années 80. Toutefois, cette baisse n'a pas eu d'effet sur le taux d'urbanisation du Mali. En revanche, la baisse de l'émigration a pour conséquence une accélération de la croissance de la population, car la croissance naturelle n'a pas diminué : au contraire, avec la baisse de la mortalité et le maintien à un niveau élevé de la natalité, elle aurait plutôt augmenté dans le tournant des années 90.

En comparant les statistiques pour 1993 sur les migrants durée de vie et sur les derniers migrants, on peut estimer l'importance de la migration de retour. Ainsi, en ce qui concerne les migrations inter-régionales, on constate que la migration de retour interne est plus importante dans la région de Tombouctou (les derniers migrants d'autres régions sont près de 5 fois plus nombreux que les migrants durée de vie d'autres régions), alors qu'elle est presque nulle dans les régions de Mopti, Sikasso et dans le district de Bamako. Dans les autres régions, les derniers migrants représentent de 1,5 à 2 fois les migrants durée de vie.

En ce qui concerne les migrations de retour de l'étranger, elles sont plus importantes dans les régions de Gao-Kidal, Mopti et Tombouctou (les derniers migrants d'autres pays sont de 10 à 25 fois plus nombreux que les migrants durée de vie d'autres pays), alors que Bamako a la migration de retour internationale la plus faible (les derniers migrants représentent 2 fois les migrants durée de vie), les autres régions se situent dans la moyenne (multiplication par 4).

Bamako reçoit le moins de migrants de retour quelle que soit l'origine, tandis que la région de Tombouctou en reçoit le plus.

Les différences entre sexes concernant les migrations inter-régionales sont plus importantes au niveau de la dernière migration (toujours plus élevée chez les hommes que chez les femmes) que de la migration durée de vie. Quant à la migration internationale, elle est plus élevée chez les hommes que chez les femmes quel que soit le mode de calcul (migration durée de vie ou dernière migration).

CHAPITRE III

MIGRATIONS INTERNES : FLUX, TAUX ET INDICES

Ce chapitre traite de la migration en tant qu'événement et non plus du statut migratoire des enquêtés. Cela est possible grâce au questionnaire rétrospectif qui retrace l'itinéraire migratoire des individus de 15 ans et plus depuis leur naissance jusqu'à la date de l'enquête, au contraire du questionnaire ménage qui ne relève que trois étapes de la vie de l'individu : son lieu de naissance, sa résidence antérieure et sa résidence actuelle. La définition de la migration reste la même, mais c'est le nombre de migrations recueillies qui est plus exhaustif dans le questionnaire biographique.

Dans ce chapitre, les matrices calculées portent sur les migrations de la période 1988-92 pour la population de 15 ans et plus. Rappelons que la migration est un événement renouvelable, c'est-à-dire qu'un individu, selon le nombre de migrations qu'il a effectué dans la période, pourra être représenté plusieurs fois dans la matrice.

Dans une première partie, nous invitons le lecteur à consulter l'encadré ci-dessous pour prendre connaissance de certaines définitions et méthodes utilisées pour le calcul des matrices, des taux et indices. Ensuite, une seconde partie sur le nombre de migrations et sur leur milieu de destination tente de résumer l'expérience migratoire des résidents au Mali tout au long de leur vie.

Le chapitre tente de mesurer l'expérience migratoire des individus tout le long de leur vie. Les flux migratoires constituent l'essentiel du chapitre : les volumes, taux et indices y sont successivement décrits selon un découpage par région ou par milieu de résidence. Le différentiel selon le genre y est systématiquement analysé. La partie se termine par une analyse des matrices simplifiées selon le milieu, le sexe et trois grands groupes d'âges.

L'origine et la destination des émigrés des ménages sont analysés, de même que les caractéristiques de la population étrangère. Enfin, le chapitre se termine par l'étude succincte des mouvements temporaires.

CALCUL DES TAUX ET DES INDICES

L'analyse des migrations est parmi les plus complexes en démographie. Contrairement aux autres phénomènes démographiques (fécondité, mortalité, nuptialité...), la migration ne fait pas intervenir une seule population soumise au risque, mais deux populations, celle de la zone de départ et celle de la zone d'arrivée. Dès lors, pour un même flux migratoire, les taux et les indices auront des valeurs différentes selon qu'ils prennent en compte l'une ou l'autre de ces populations, ou bien une combinaison des deux.

Le choix du numérateur : les migrations de plus de 6 mois

Le numérateur est en principe la somme des migrations d'une aire géographique vers une autre, c'est-à-dire un flux migratoire. L'enquête "Migrations et Urbanisation de 1993" a recueilli tous les changements de résidence de plus de 6 mois d'une localité à une autre (voir plus haut la définition d'une localité) à l'aide d'un questionnaire rétrospectif qui s'adressait aux individus de 15 ans et plus. Selon cette définition de la migration, chaque individu a pu migrer plusieurs fois au cours des cinq années précédant l'enquête (années 1988-92). Les migrations temporaires ou saisonnières (de moins de 6 mois) ne sont pas prises en compte.

Il faut aussi noter que les matrices ont été corrigées pour tenir compte des émigrés vers l'étranger, à l'aide d'un questionnaire spécifique qui a permis de saisir des informations sur les personnes ayant quitté le ménage dans les cinq ans précédant l'enquête. Cette correction est indispensable car le questionnaire rétrospectif ne tient compte que des migrations des personnes présentes au moment de l'enquête. Mais le questionnaire sur les émigrés du ménage est prévu pour n'enregistrer que leur dernière migration. On fait donc l'hypothèse que ces émigrés n'ont migré qu'une seule fois au cours des cinq dernières années.

Le choix du dénominateur : les années vécues

Généralement en démographie, il suffit de prendre en compte la population soumise au risque en début de période, en fin de période ou bien au milieu de période. Cependant, pour la migration, il est préférable de tenir compte des entrées et sorties de l'aire géographique étudiée, puisque la population soumise au risque peut continuellement augmenter ou diminuer selon ces entrées et sorties.

Des lors, pour calculer la population soumise au risque durant la période, pour chaque aire géographique, on cumulera les durées de résidence pour toute la population qui y a séjourné. Un individu qui a séjourné dans la capitale pendant seulement un an au milieu de la période 1988-92 sera comptabilisé par une année vécue dans la population soumise au risque dans la capitale.

Les années vécues seront donc utilisées dans les calculs des taux et indices, mais la population moyenne (estimée par le cinquième des années vécues durant la période 1988-92) est donnée à titre indicatif dans les matrices.

Les soldes migratoires

Ils sont calculés en soustrayant les migrations hors d'une aire géographique (émigrations) aux migrations vers cette même aire géographique (immigrations). Un solde peut être positif, négatif ou nul, quelle que soit l'importance des flux.

Les taux d'émigration

Ils sont calculés en rapportant les flux hors d'une aire géographique aux années vécues dans cette même aire géographique. La population au lieu d'arrivée n'intervient pas.

Les taux d'immigration

Ils sont calculés en rapportant les flux vers une aire géographique aux années vécues dans cette même aire géographique. La population au lieu de départ n'intervient pas.

Les taux de migration nette

Ils sont calculés en rapportant le solde migratoire pour une aire géographique aux années vécues dans cette même aire géographique. Le volume des flux n'intervient pas. Le taux de migration nette est encore appelé croît migratoire, ou taux de croissance migratoire, car il représente la part de la croissance d'une population attribuée aux migrations. Pour obtenir la croissance totale de la population, il faut ajouter le croît naturel au croît migratoire. Ces calculs peuvent être faits pour chaque zone interne au pays ou bien pour l'ensemble du pays par rapport au reste du monde.

L'indice d'intensité migratoire relative

Contrairement au taux de migration nette (croît migratoire), l'indice d'intensité prend en compte à la fois les populations de départ et d'arrivée, en rapportant le flux migratoire au produit des années vécues dans les deux zones. Cet indice peut s'interpréter comme la probabilité pour qu'un individu tiré dans la population de départ en début de période soit identique à un individu tiré dans la population d'arrivée en fin de période. L'intérêt d'un tel indice réside dans la comparaison avec l'intensité migratoire moyenne pour l'ensemble du pays.

On peut ainsi mesurer l'intensité relative de la migration entre deux zones à l'intérieur du pays, en tenant compte des populations soumises au risque.

1.1 EXPERIENCE MIGRATOIRE

Le questionnaire biographique a permis de collecter l'ensemble des informations relatives aux résidences successives de plus de 6 mois des enquêtés depuis la naissance jusqu'au moment de l'enquête.

Avant d'analyser les matrices migratoires nous allons étudier le nombre moyen de migrations effectuées, pour évaluer l'expérience migratoire, ainsi que le nombre de migrations selon la destination.

1.1.1 Nombre moyen de migrations par groupe d'âges et sexe

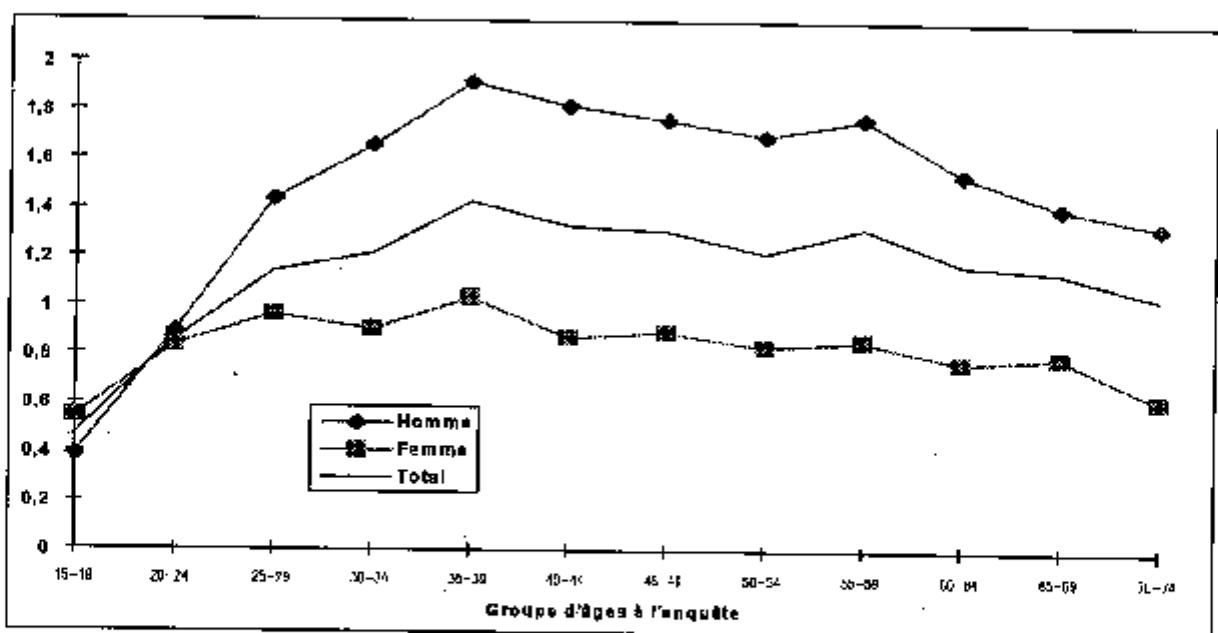
Le tableau III-1 présente le nombre moyen de migrations par groupe d'âges quinquennal à partir de 15 ans et selon le sexe. Il s'agit du nombre total de migrations effectuées par un groupe d'âges donné au moment de l'enquête rapporté à la population moyenne de ce groupe d'âges. Il ne tient pas compte des migrations effectuées par les émigrés internationaux qui ne résidaient pas au Mali au moment de l'enquête. Étant donné l'importance des migrations internationales au Mali, comme nous le verrons dans les sections qui suivent, le nombre moyen de migrations est donc sous-estimé.

Tableau III.1 : Population et nombre de migrations effectuées par groupe d'âges et sexe

Groupe d'âges à l'enquête	Nombre moyen de migrations			Population		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
15-19	0,4	0,5	0,5	266 197	344 091	610 288
20-24	0,9	0,8	0,9	191 441	296 708	488 149
25-29	1,4	1,03	1,1	202 398	331 185	533 583
30-34	1,7	0,9	1,1	190 345	270 347	460 692
35-39	1,9	1,0	1,4	164 932	203 359	368 291
40-44	1,8	0,9	1,3	159 722	170 934	330 656
45-49	1,8	0,9	1,3	122 876	135 114	257 990
50-54	1,7	0,8	1,2	107 031	133 923	240 954
55-59	1,3	0,7	1,3	92 198	89 157	181 355
60-64	1,5	0,8	1,2	94 460	86 020	180 480
65-69	1,4	0,8	1,1	69 014	52 977	121 991
70-74	1,3	0,6	1,0	55 627	38 973	94 600
75-79	1,4	0,7	1,2	25 124	15 074	40 198
80-84	1,1	0,7	0,9	13 397	12 452	25 849
85 et +	1,4	0,4	0,9	8 108	9 693	17 801
Total	1,4	0,8	1,1	1 762 870	2 190 007	3 952 877

Il ressort du tableau ci-dessus que le nombre moyen de migrations pour l'ensemble de la population est de 1,1. La moyenne est de 1,4 pour le sexe masculin et 0,8 pour le sexe féminin, ce qui traduit une plus grande mobilité de la population masculine par rapport à la population féminine. La population masculine présente au Mali a migré presque 1,7 fois plus au cours de sa vie que la population féminine.

Figure III.1 : Nombre de migrations selon le groupe d'âges à l'enquête et le sexe



L'analyse selon le groupe d'âges à l'enquête (Tableau III-1 et graphique ci-dessus), montre une augmentation progressive du nombre moyen de migrations jusqu'au groupe d'âges 35-39 ans puis une diminution au fur et à mesure que l'âge augmente. La distribution des hommes semble être bimodale avec un premier mode entre 35 et 39 ans et un second entre 55 et 59 ans.

Il est intéressant de constater également qu'avant l'âge de 20 ans, la population féminine migre plus que la population masculine. Ceci pourrait s'expliquer par les préparatifs de mariage auxquels la jeune fille doit surseoir, par le mariage lui-même (régime de virilocalité : la femmes rejoint le domicile de son mari) ou par le confiage différentiel selon le sexe. A partir de 20 ans, le tableau indique que les hommes migrent nettement plus que les femmes.

1.1.2 Volume des migrations selon la destination

Dans cette section, l'expérience migratoire est illustrée par la destination de la migration selon le groupe d'âges au moment de l'événement.

1.1.2.1 Destination au moment de la migration

Les migrations sont orientées pour 39 % vers le milieu urbain, 46,1 % vers le milieu rural et 14,9 % vers l'extérieur du pays. Cette structure est cependant très différente d'un groupe d'âges à un autre. En effet, avant 10 ans et après 75 ans, les mouvements ont pour principale destination le milieu urbain national. Dans les autres tranches d'âges, c'est la destination rurale qui est dominante. La proportion des migrations internationales est relativement importante entre 15 et 55 ans. Dans ce groupe d'âges, elle varie en effet entre 10,6 % et 19,3 %. A cet égard il est intéressant de remarquer que cette proportion de migration internationale diminue au fur et à mesure que l'âge augmente.

**Tableau III.2 : Proportion des migrations selon le milieu de destination,
le groupe d'âges au moment de la migration et le sexe**

Groupe d'âges	Homme			Femme			Ensemble		
	Milieu de destination			Milieu de destination			Milieu de destination		
	urbain	rural	étranger	urbain	rural	étranger	urbain	rural	étranger
0-4	57,1	37,7	5,2	56,3	34,7	9,0	56,7	36,1	7,2
5-9	52,4	42,7	4,9	51,5	41,0	7,6	51,9	41,8	6,2
10-14	47,3	37,7	15,0	39,6	54,5	5,9	42,5	48,2	9,3
15-19	43,1	33,6	23,3	33,8	59,6	6,7	37,4	49,5	13,1
20-24	35,7	37,0	27,3	40,4	52,5	7,1	37,5	43,1	19,3
25-29	33,8	42,9	23,2	45,2	47,1	7,7	37,1	44,2	18,7
30-34	33,4	47,4	19,2	39,7	51,2	9,1	35,2	48,5	16,4
35-39	33,4	47,1	19,5	48,2	46,7	5,1	37,2	47,0	15,8
40-44	35,2	45,7	19,1	41,7	55,8	2,5	37,1	48,7	14,3
45-49	33,8	51,4	14,7	54,8	37,4	7,8	38,3	48,4	13,3
50-54	40,4	48,0	11,6	53,2	38,9	7,9	44,0	45,5	10,6
55-59	38,1	50,7	11,2	54,4	39,6	6,0	44,7	46,2	9,1
60-64	29,7	63,9	6,4	64,3	34,2	1,5	42,7	52,8	4,5
65-69	33,5	66,3	0,2	67,8	32,2	0,0	43,4	56,5	0,1
70-74	34,7	48,5	16,8	53,4	39,9	6,7	43,6	44,4	12,0
75-79	72,8	27,2	0,0	65,1	34,9	0,0	66,1	33,9	0,0
80-84	5,9	47,1	47,1	100,0	0,0	0,0	61,7	19,2	19,2
85-89	43,2	56,8	0,0	100,0	0,0	0,0	67,7	32,3	0,0
Total	37,8	41,2	20,9	40,5	52,6	6,9	39,0	46,1	14,9

1.1.2.2 Destination des migrations selon le genre

Les observations pour l'ensemble de la population cachent des différences entre hommes et femmes.

La destination "Etranger" représente plus d'une migration sur cinq (20,9 %) chez les hommes alors qu'elle ne représente que 6,9 % chez les femmes. Les femmes s'orientent nettement plus vers le milieu rural (52,6 %) que les hommes (41,2 %).

La destination urbaine est dominante avant 20 ans chez les hommes et avant 10 ans chez les femmes. Elle redevient majoritaire chez les femmes à partir de 45 ans, alors que chez les hommes la destination urbaine reste minoritaire jusqu'à 75 ans. L'importance des migrations vers le milieu rural chez les femmes pourrait s'expliquer par les migrations liées au mariage.

La valeur modale pour les migrations internationales est atteinte chez les hommes à 20-24 ans (27,3 %) puis diminue progressivement jusqu'à 60 ans sans jamais descendre au-dessous de 11 %. Par contraste, chez les femmes, la part des migrations internationales varie de 2,5 % à 9,1 % avant 60 ans, et n'est supérieure à celle des hommes qu'avant l'âge de 10 ans. On observe deux valeurs modales, dépassant à peine 9 %, aux groupes d'âges 0-4 ans et 30-34 ans.

1.2 FLUX MIGRATOIRES

L'instrument privilégié de mesure et d'appréciation des flux migratoires, est la matrice migratoire qui représente un tableau à double entrée avec en ligne les origines et en colonne les destinations des migrations. L'analyse ci-après portera dans un premier temps sur le découpage administratif existant (régions) et dans un second temps sur le découpage du pays en zones urbaines ou rurales.

Il faut noter que la matrice des migrations entre régions ne mentionne pas les flux internes à chaque région. La diagonale de la matrice est vide. Par exemple, les flux entre deux localités de la même région, ou bien entre deux communes du district de Bamako ne sont pas comptabilisés dans la matrice, qui a pour but essentiel de mettre en exergue les mouvements inter-régionaux.

De même la matrice entre les différentes catégories de milieux (capitale, autres communes, villes secondaires, milieu rural) ne fait pas mention des migrations internes à chaque milieu. Par exemple, les migrations d'une localité rurale à une autre localité rurale, ou bien d'une ville secondaire à une autre, ne sont pas prises en compte dans la matrice, pour ne prendre en compte que les mouvements d'un milieu à un autre.

Enfin, rappelons que les matrices portent sur les migrations de la population de 15 ans et plus effectuées dans les années 1988-92.

1.2.1 Matrice des flux migratoires selon la région

1.2.1.1 Ensemble des migrations

1.2.1.1.1 Volume des flux

Le flux global des migrations tel qu'il se dégage de la matrice migratoire entre régions est de 863 000. La répartition de ces migrations selon leur origine est assez uniforme selon les régions (Pourcentage de la colonne Total). Les flux les plus faibles sont enregistrés en provenance des régions de Tombouctou (4,6 % des flux à l'origine) et de Gao-Kidal (3,9 %). On remarque que les flux sont importants en provenance des pays du réseau (17,3 %). Par ailleurs la répartition des flux selon la destination (pourcentage en ligne) indiquent que certaines régions sont plus particulièrement attrayantes : les destinations les plus importantes sont les pays du réseau (31,5 % des flux à la destination), Bamako (15,9 %) et Ségou (13,2 %). On remarque que les pays étrangers sont la destination de plus de 40 % des flux.

Tableau III-3 : Matrice migratoire entre régions administratives
pour la population âgée de 15 ans et plus

Destination :	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouct.	Gao-Kidal	Bamako	Pays Résem	Autres pays	Total	Années vécues
Origine												
Kayes	0	6911	1323	4108	393	228	723	15065	36750	34729	100230	3451138
Koulikoro	6118	0	5598	9248	948	1237	583	29813	36836	9178	99579	2745065
Sikasso	1439	5697	0	11648	1752	792	826	12523	34847	1441	70965	2719313
Ségou	3956	9795	11971	0	2635	1827	1157	37123	44004	13178	125646	3714051
Mopti	533	2187	4181	10795	0	4264	892	11691	70932	1782	107157	3467964
Tombouctou	247	748	1047	5034	4183	0	869	5975	20362	141	39606	1076504
Gao-Kidal	535	979	950	2333	1960	1465	0	3459	17826	3922	33429	916386
Bamako	16844	23504	8825	36015	4863	4841	3661	0	10561	8530	117644	2050381
Pays Réseau	17982	18923	30657	33960	13768	11137	7815	14922	0	0	149164	
Autres Pays	6264	1132	442	1167	688	376	3217	6655	0	0	19941	
Total	53918	69876	64894	114308	31190	26167	19743	137226	272138	73901	863061	20140822

Tableau III.4 : Répartition des flux migratoires entre régions administratives pour la population âgée de 15 ans et plus

Destinat. Origine	Pourcentages en ligne											Total
	Kayes	Koulak	Sikas.	Ségou	Mopti	Tbtou	Gao- Kid	Bko	Pays Rés.	Autresp ays		
Kayes	0	6,9	1,3	4,1	0,4	0,2	0,7	15,0	36,7	34,7		100,0
Koulak	6,1	0	5,6	9,3	1,0	1,2	0,6	30,0	37,0	9,2		100,0
Sikasso	2,0	8,0	0	16,4	2,5	1,1	1,2	17,7	49,1	2,0		100,0
Ségou	3,2	7,8	9,5	0	2,1	1,5	0,9	29,5	35,0	10,5		100,0
Mopti	0,5	2,0	3,8	10,1	0	4,0	0,8	10,9	66,2	1,7		100,0
Tombouct	0,6	1,9	2,6	12,7	10,6	0	2,2	15,1	51,4	2,9		100,0
Gao-Kidal	1,6	2,9	2,8	7,0	5,9	4,4	0	10,4	53,3	11,7		100,0
Bamako	14,3	20,0	7,5	30,6	4,1	4,1	3,1	0	9,0	7,3		100,0
Pays Rés	12,1	12,7	20,5	22,8	9,2	7,5	5,2	10,0	0	0,0		100,0
Aut. Pays	31,4	5,7	2,2	5,8	3,4	2,0	16,1	33,4	0,0	0		100,0

Destinat. Origine	Pourcentages en colonne											Total
	Kayes	Koulak	Sikas.	Ségou	Mopti	Tbtou	Gao/ Kid	Bko	Pays Rés.	Autresp ays		
Kayes	0	9,9	2,0	3,6	1,3	0,9	3,7	11,0	13,5	47,0		11,6
Koulak	11,4	0	8,6	8,1	3,0	4,7	3,9	21,7	13,5	12,4		11,5
Sikasso	2,7	8,1	0	10,2	5,6	3,0	4,2	9,1	12,8	2,0		8,2
Ségou	7,3	14,0	18,5	0	8,5	7,0	5,9	27,1	16,2	17,8		14,6
Mopti	1,0	3,1	6,3	9,5	0	16,3	4,5	8,5	26,1	2,4		12,4
Tombouct	0,5	1,1	1,6	4,4	13,4	0	4,4	4,3	7,5	1,5		4,6
Gao-Kidal	1,0	1,4	1,5	2,0	6,3	5,6	0	2,5	6,5	5,3		3,9
Bamako	31,2	33,6	13,6	31,5	15,6	18,5	18,5	0	3,9	11,6		13,6
Pays Rés	33,3	27,1	47,2	29,7	44,1	42,6	39,6	10,9	0	0,0		17,3
Aut. Pays	11,6	1,6	0,7	1,0	2,2	1,4	16,3	4,9	0,0	0		2,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		100,0

Les pays du Réseau occupent la première place en tant que destination des flux en provenance de toutes les régions (soit entre 35,0 % et 66,2 %) à l'exception de Bamako (seulement 9,0 % des flux vers les pays du Réseau) qui génère plutôt des flux internes vers Ségou (30,6 %), Koulikoro (20,0 %) et Kayes (14,3 %).

Bamako est, après les pays du Réseau, la seconde destination des flux en provenance des autres régions (soit entre 10,9 % et 29,9 %) à l'exception des régions de Gao-Kidal (10,3 %) et Kayes (15,0 %) pour lesquelles Bamako est la troisième destination derrière les pays hors Réseau.

On peut constater un effet de proximité pour les migrations entre les régions à l'intérieur du pays. Bien évidemment la région de Koulikoro génère beaucoup de migrations vers le district de Bamako, du fait que la capitale est en fait située dans cette région. On constate cependant que Bamako est aussi une destination attractive pour des régions limitrophes plus lointaines, telle que la région de Ségou.

Ségou, bien qu'elle ne soit pas la destination privilégiée d'aucun flux en provenance des autres régions, est tout de même la région qui reçoit ou qui génère le plus de migrations après Bamako.

On remarque que les flux en provenance de la région de Kayes sont autant dirigés vers les pays du réseau (36,7 %) que vers les autres pays (34,7 %), le district de Bamako (15 %) venant en troisième position.

L'émigration internationale des autres régions, moins orientée vers les pays hors Réseau, n'en est pas moins importante : elle représente entre 45 % (Ségou) et 67,9 % (Mopti) des migrations, à l'exception notable des migrations en provenance de Bamako qui ne s'orientent qu'à 16,3 % vers les pays étrangers.

1.2.1.1.2 Soldes migratoires

Il ressort du tableau ci-dessous que seul le District de Bamako enregistre un solde migratoire positif (de près de 19 600 personnes entre 1988 et 1992 soit en moyenne 4 000 personnes par année) et donc apparaît comme la principale zone bénéficiaire des migrations, même par rapport aux pays du Réseau. Les seules régions pour lesquelles Bamako enregistre un solde négatif sont Kayes et les pays hors Réseau.

Tableau III.5 : Soldes migratoires entre régions

Population de 15 ans et plus

Destin.	Kayes	Kkoro	Sikas.	Ségou	Mopti	Tibou	Gao-Kidal	Eko	Pays Rés.	Autres pays	TOTAL
Origine											
Kayes	0	793	-116	152	-140	-19	188	-1779	18768	28465	46312
Kkoro	-793	0	-99	-347	-1239	489	-396	6309	17933	8046	29703
Sikasso	116	99	0	-323	-2329	-255	-124	3698	4190	999	6071
Ségou	-152	547	323	0	-8160	-3207	-1176	1108	10044	12011	11338
Mopti	140	1239	2329	8160	0	81	-1068	6828	57164	1094	75967
Tibou	19	-489	255	3207	-81	0	-396	1134	9225	765	13439
Gao-Kid	-188	396	124	1126	1068	396	0	-202	10011	705	13686
Bamako	1779	-6369	-3698	-1108	-6828	-1124	202	0	-4361	1875	-19582
Pays Réseau	-18768	-17933	-4190	-10044	-57164	-9225	-10011	4361	0	0	-122974
Autres pays	-28465	-8046	-999	-12011	-1094	-765	-705	-1875	0	0	-53960
Total	-46312	-29703	-6071	-11338	-75967	-13439	-13686	19582			Solde internat.: -176934

Les soldes négatifs les plus élevés sont enregistrés dans la région de Kayes (-9 300 personnes par an), en raison essentiellement d'un solde négatif avec les pays du Réseau (-3 700 par an) et les autres pays (-5 700), et dans la région de Mopti (-15 200 par an), en raison d'un solde négatif avec les pays du Réseau (-11 400), la région de Ségou (-1 600) et Bamako (-1 400).

Dans les autres régions, le poids de l'émigration vers l'étranger et vers Bamako joue en grande partie sur le solde migratoire négatif, sauf à Sikasso où les échanges sont équilibrés avec les autres régions et l'étranger. A Ségou, le déficit avec l'étranger est compensé en partie par le bénéfice des mouvements intérieurs au pays.

1.2.1.1.3 Taux d'émigration

L'analyse des taux d'émigration permet de mettre en relief le risque encouru par les personnes de 15 ans et plus de migrer ou non selon leur lieu d'origine.

Le district de Bamako a le taux d'émigration le plus élevé (5,74 %) essentiellement en raison de son rôle dans les échanges internes au Mali. Les régions hors Bamako enregistrent des taux d'émigration variant de 2,60 % (Sikasso) à 3,69 % (Tombouctou).

**Tableau III.6 : Taux d'émigration entre régions
Population de 15 ans et plus**

Destination	Kayes	Koul.	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao-Kidal	Iko	Pays Réseau	Autres pays	Total
Origine											
Kayes	-	0,20	0,04	0,12	0,01	0,01	0,02	0,44	1,06	1,01	2,90
Koulik.	0,22	-	0,20	0,34	0,03	0,05	0,02	1,09	1,34	0,33	3,63
Sikasso	0,05	0,21	-	0,43	0,06	0,03	0,03	0,46	1,28	0,05	2,61
Ségou	0,11	0,26	0,32	-	0,07	0,05	0,03	1,00	1,18	0,35	3,38
Mopti	0,02	0,05	0,12	0,31	-	0,12	0,03	0,34	2,05	0,05	3,09
Tombouct.	0,02	0,07	0,10	0,47	0,39	-	0,08	0,56	1,89	0,11	3,68
Gao-Kid.	0,06	0,11	0,10	0,25	0,21	0,16	-	0,38	1,95	0,43	3,65
Bamako	0,82	1,15	0,43	1,76	0,24	0,24	0,16	-	0,52	0,42	5,74
Taux d'émigration internationale									1,35	0,37	1,72

Les taux d'émigration de Bamako sont assez élevés vers les régions de Ségou (1,76 %), Koulikoro (1,15 %), et Kayes (0,82 %), ce qui compte pour plus des trois quarts de l'émigration de Bamako vers le reste du Mali, et pour deux tiers de l'émigration totale.

Du point de vue des migrations inter-régionales, Bamako est la première destination des flux internes avec des taux variant de 0,34 % (de la région de Mopti) à plus de 1 % (Koulikoro et Ségou). Hormis le cas du district de Bamako, les taux d'émigration les plus importants sont ceux de Tombouctou vers Ségou (0,47 %), de Sikasso vers Ségou (0,43 %), de Tombouctou vers Mopti (0,39 %), et de Koulikoro vers Ségou (0,34 %). Là encore, on voit l'importance du district de Bamako et de la région de Ségou dans les échanges migratoires inter-régionaux.

Les taux d'émigration les plus faibles sont généralement enregistrés pour les flux vers la région de Gao-Kidal.

1.2.1.1.4 Taux d'immigration

Le district de Bamako présente le taux d'immigration le plus élevé avec 6,68 %, et la région de Mopti, le taux le moins élevé (0,91 %).

Les taux des autres régions varient entre 1,57 % et 3,07 %. Les pays du Réseau constituent la première ou la deuxième origine des immigrants dans les régions, avec des taux variant entre 0,40 % et 1,13 %. On note l'exception du district de Bamako pour lequel le taux d'immigration en provenance des pays du Réseau occupe le troisième rang avec 0,73 %, à égalité avec le taux d'immigration en provenance de Kayes, et loin derrière ceux de Koulikoro

(1,45 %) et Séguo (1,81 %). Au total, Bamako reçoit peu de migrations internationales (1,05 % sur un taux d'immigration totale de 6,68 %).

Tableau III.7 : Taux d'immigration entre régions
Population de 15 ans et plus

Destination	Kayes	Kkoro	Sikasso	Séguo	Mopti	Tbtou	Gao-Kidal	Bko	Taux immig. intern.
Origine									
Kayes	-	0,25	0,05	0,11	0,01	0,02	0,08	0,73	-
Koulakoro	0,18	-	0,21	0,25	0,03	0,11	0,06	1,45	-
Sikasso	0,04	0,21	-	0,31	0,05	0,07	0,09	0,61	-
Séguo	0,11	0,36	0,44	-	0,08	0,17	0,13	1,81	-
Mopti	0,02	0,08	0,15	0,29	-	0,40	0,10	0,57	-
Tombouct.	0,01	0,03	0,01	0,14	0,12	-	0,09	0,29	-
Gao/Kidal	0,02	0,04	0,03	0,06	0,06	0,14	-	0,17	-
Bamako	0,49	0,86	0,32	0,97	0,14	0,45	0,40	-	-
Pays réscau	0,52	0,69	1,13	0,91	0,40	1,03	0,85	0,73	0,74
Autres pays	0,18	0,04	0,02	0,03	0,02	0,03	0,35	0,32	0,30
Total	1,57	2,56	2,39	3,07	0,91	2,42	2,15	6,68	0,84

Hormis les échanges entre les régions et le district de Bamako, les taux les plus élevés sont ceux enregistrés pour les migrations de Séguo vers Sikasso (0,44%), de Mopti vers Tombouctou (0,40 %), de Séguo vers Koulakoro (0,36 %) et de Mopti vers Séguo (0,29 %). L'analyse des taux d'immigration, comme celle des taux d'émigration, fait donc apparaître le rôle important de la région de Séguo.

1.2.1.1.5 Indice d'intensité migratoire relative

Les indices d'intensité migratoire les plus élevés concernent le district de Bamako. En particulier, les mouvements les plus intenses (plus de quatre fois supérieurs à la moyenne de l'indice, dont la valeur est "1" ; voir définition dans l'encadré au début de ce chapitre) sont ceux de Koulakoro vers Bamako, Séguo vers Bamako et *vice versa*. L'intensité élevée de ces mouvements peut s'expliquer en partie par un effet de proximité de ces régions par rapport au district de Bamako.

Tableau III.8 : Indice d'intensité relative. Population de 15 ans et plus

Destinat.	Kayes	Kkro.	Sikasso	Ségou	Mopti	Tbtou	Gao-Kidal.	Bamako
Origine								
Kayes	-	0,73	0,14	0,32	0,03	0,06	0,23	2,12
Koulak	0,64	-	0,75	0,90	0,10	0,42	0,23	5,28
Sikasso	0,15	0,76	-	1,15	0,19	0,27	0,33	2,24
Ségou	0,31	0,96	1,18	-	0,20	0,46	0,34	4,86
Mopti	0,04	0,23	0,43	0,84	-	1,14	0,28	1,64
Tbtou	0,07	0,25	0,36	1,25	1,12	-	0,88	2,70
Gao	0,17	0,39	0,38	0,68	0,61	1,48	-	1,83
Bamako	2,37	4,16	1,58	4,71	0,68	2,19	1,94	-

Les intensités élevées (indice variant de 1,5 à 3) sont observées pour les flux entre les autres régions (Kayes, Sikasso, Mopti, Tombouctou et Gao-Kidal) et Bamako, à l'exception des flux de Bamako vers Mopti qui sont nettement plus faibles que la moyenne.

Parmi les autres flux inter-régionaux, les échanges sont relativement équilibrés (autour de la moyenne) entre des régions limitrophes : Sikasso et Ségou, Koulikoro et Ségou, et Mopti et Tombouctou. Par contre, les flux sont plus déséquilibrés entre les régions de Tombouctou et Gao-Kidal, au bénéfice de Tombouctou. En outre, Ségou attire aussi des flux relativement intenses en provenance de Mopti et Tombouctou. Les flux les plus faibles sont observés entre la région de Kayes et des régions éloignées : Tombouctou, Mopti et Sikasso.

1.2.1.1.6 Taux de migration nette et importance de la migration internationale

Les taux de migration nette illustrent parfaitement l'importance de la migration internationale dans la croissance migratoire de chaque région du Mali. Le solde migratoire international équivaut à plus de 75 % du solde migratoire total dans les régions du Nord du pays (Mopti, Tombouctou, Gao-Kidal), et pour plus de 85 % dans les régions de Koulikoro et Sikasso (calculs à partir du Tableau III-9). Dans la région de Kayes, la contribution est même supérieure : le solde négatif est presque exclusivement dû à l'émigration internationale. Quant à la région de Ségou, le solde migratoire international est près de deux fois supérieur au solde migratoire total, ce qui veut dire que pour cette région l'immigration interne a compensé pour moitié l'émigration internationale.

On note l'exception du district de Bamako : non seulement le solde migratoire total est positif, mais le solde migratoire international (lui aussi positif) ne contribue que pour un huitième au solde total.

Tableau III.9 : Taux de migration nette. Population de 15 ans et plus

Destination	Kayes	Kkoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tbtou.	Gao-Kidal	Eko	Taux international
Origine									
Kayes	-	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,02	-0,09	
Koulak.	-0,02	-	0,00	-0,01	-0,04	0,05	-0,04	0,31	
Sikasso	0,00	0,00	-	-0,01	-0,07	-0,02	-0,01	0,18	
Ségou	0,00	0,02	0,01	-	-0,24	-0,30	-0,13	0,05	
Mopti	0,00	0,05	0,09	0,22	-	0,01	-0,12	0,33	
Tombouct.	0,00	-0,02	0,01	0,09	0,00	-	-0,07	0,06	
Gao-Kid.	-0,01	0,01	0,00	0,03	0,03	0,06	-	-0,01	
Bamako	0,05	-0,23	-0,14	-0,03	-0,20	-0,11	0,02	-	
Pays rés.	-0,54	-0,65	-0,15	-0,27	-1,65	-0,86	-1,09	0,21	-0,61
Autres pays	-0,82	-0,29	-0,04	-0,32	-0,03	-0,07	-0,08	-0,09	-0,27
Total	-1,34	-1,08	-0,22	-0,30	-2,20	-1,24	-1,50	0,95	-0,88

Le taux d'émigration internationale est de 1,72 % dont 78 % sont dûs aux migrations à destination des pays du Réseau (Tableau III-6). On note d'ailleurs que les taux d'émigration les plus élevés sont enregistrés pour la destination "pays du Réseau" (toujours supérieurs à 1 %), surtout en provenance des régions de Mopti, Tombouctou et Gao-Kidal qui avoisinent les 2 %. La région de Kayes apparaît aussi comme une région d'émigration internationale par excellence car plus de 70 % de son émigration a pour destination l'extérieur du Mali. Mais sa particularité réside dans l'importance de son émigration vers les pays hors Réseau (1,01 %), qui est à peine inférieure à l'émigration vers les pays du Réseau (1,06 %). Dans les autres régions du Mali, le taux d'émigration vers les pays hors Réseau varie de 0,05 % à 0,43 %.

Le taux d'immigration internationale est de 0,84 % dont 88 % en provenance des pays du Réseau (Tableau III-7). Les pays du Réseau constituent la première ou la deuxième origine des immigrants dans les régions, avec des taux variant entre 0,40 % et 1,13 %. Mais il faut noter que ces taux d'immigration comptabilisent aussi les migrants maliens de retour au pays. En fait, le Mali est peu attrayant du point de vue de la migration internationale.

Enfin, le taux de migration nette du pays (le solde international rapporté à la population; voir Tableau III-9) est négatif (-0,88 %); nous reviendrons dans la conclusion de ce chapitre sur l'importance pour le pays de la migration internationale.

1.2.1.2 Analyse des migrations selon le genre et la région¹

1.2.1.2.1 Volume des flux

Il ressort de l'analyse des matrices selon le sexe que plus de la moitié des migrations des hommes âgés de 15 ans et plus sont des émigrations internationales (39,5 % vers les pays du réseau et 11,2 % vers les autres pays) et un sixième sont des immigrations internationales (à 90 % en provenance des pays du Réseau). Sur le plan intérieur, le district de Bamako (10,9 %) et la région de Ségou (10,5 %) apparaissent comme les lieux principaux de destination des migrations masculines.

Chez les femmes, la grande majorité des migrations sont internes, et 60 % d'entre elles sont faites à destination du district de Bamako, et des régions de Ségou et de Koulikoro. L'émigration internationale des femmes, tout comme leur immigration, atteint à peine 15 % des migrations totales. On remarque que les migrations à destination de Bamako sont, en volume, en majorité féminine (71 000 contre 66 000 pour les hommes) contrairement à toutes les autres régions de destination.

*

1.2.1.2.2 Soldes migratoires

Les soldes migratoires par sexe montrent que le solde négatif avec l'étranger (soit -35 400 par an tous sexes confondus, pour la période 1988-92) résulte essentiellement des migrations masculines (-36 700), en particulier en provenance des régions de Mopti (-11 700 par an) et de Kayes (-9 400), et dans une moindre mesure Koulikoro (-5 400) et Ségou (-4 200). On constate au contraire un solde migratoire légèrement positif chez les femmes avec les pays étrangers (+1 300).

D'ailleurs, les soldes migratoires féminins présentent des caractéristiques tout à fait différentes : alors que les soldes sont négatifs pour toutes les régions chez les hommes (sauf Bamako : +700 par an), on enregistre des soldes positifs pour les femmes du district de Bamako (+3 200 femmes par an) et des régions de Ségou (+1 100) et de Sikasso (+700). La région de forte émigration féminine est celle de Mopti (-1 900 femmes par an).

¹ Pour toute cette sous-section, voir les tableaux à l'annexe III.

1.2.1.2.3 Taux d'émigration et d'immigration

Les taux d'émigration féminine sont en général nettement plus faibles que les taux d'émigration masculine qui dépassent tous 4 %. Les régions de forte émigration masculine sont Tombouctou et le district de Bamako (taux supérieurs à 6 %) tandis que Sikasso et Ségou apparaissent comme les régions qui enregistrent les taux d'émigration masculine les plus faibles (inférieurs à 5 %). Concernant les taux d'émigration féminine, hormis le taux particulièrement élevé pour le district de Bamako (5,34 %), on relève moins de différence entre régions : la plupart des taux varient entre 1 % et 2 % environ.

En ce qui concerne les échanges entre régions, on constate que la propension des femmes à émigrer vers Bamako est presque aussi élevée que celle des hommes. On constate aussi que le taux d'émigration de Bamako vers les autres régions (émigration internationale exclue) est identique pour les deux sexes (4,8 %).

Les différences selon le sexe sont très marquées pour l'émigration vers l'étranger : le taux d'émigration internationale pour les femmes est de 0,37 % contre 3,3 % pour les hommes (soit un rapport de 1 à 9). Le rapport est beaucoup plus élevé dans le cas des pays hors Réseau (12 fois) que dans le cas des pays du Réseau (8 fois).

Sur le plan de la migration internationale, on constate des taux d'émigration masculine assez élevés en direction des pays du réseau. Ces taux sont nettement plus élevés que les taux d'émigration inter-régionale alors que c'est plutôt la destination de Bamako qui prime pour l'émigration féminine.

En ce qui concerne l'immigration, on constate que le taux d'immigration féminine internationale représente à peine le tiers du taux masculin (0,42 % contre 1,32 %). En revanche, les taux d'immigration pour le District de Bamako sont comparables chez les hommes (6,47 %) et chez les femmes (6,92 %). Les taux d'immigration pour les autres régions sont 1,5 à 3,2 fois moindres chez les femmes que chez les hommes.

1.2.1.2.4 Taux de migration nette et intensité migratoire

Les régions de Sikasso et Ségou sont moins affectées par l'émigration des hommes : les taux de migration nette masculine y sont respectivement de -0,74 % et -0,97 %, alors que pour les autres régions, ils varient de -2,14 % à -3,87 %. Ce sont aussi les régions où l'émigration des hommes vers les pays du Réseau est la moins forte, et où les taux féminins sont positifs (+0,24 % et +0,29 %).

Le district de Bamako a un taux de migration nette positif pour les hommes (+0,35 %) comme pour les femmes (+1,59 %), et la migration internationale contribue faiblement à ces taux.

L'intensité migratoire entre régions diffère peu entre les deux sexes. On note cependant une plus grande dispersion autour de l'intensité moyenne pour les femmes (l'indice variant de 0 à 6,21 contre 0,3 à 5,28 chez les hommes), avec une plus grande intensité migratoire entre Bamako et les régions de Koulikoro et Ségou par rapport aux hommes.

1.2.2 Matrice des flux migratoires selon le milieu

Le découpage retenu ici pour la matrice migratoire a distingué quatre catégories de milieu : la capitale, les autres communes, les villes secondaires, et le milieu rural. En plus de ces découpages internes, les pays du réseaux ont été distingués des autres pays étrangers.

1.2.2.1 Ensemble des flux

1.2.2.1.1 Volume des flux

Les flux entre milieux au Mali s'élèvent à quelque 408 000 migrations, contre 515 000 pour les flux internationaux pour la période 1988-92 (Tableau III-10). Près de la moitié des flux proviennent du milieu rural (454 500), mais 64,2 % de ces flux sont dirigés vers l'étranger. Le milieu rural est aussi une destination importante des flux (258 000), avec un apport non négligeable de l'étranger (47,4 %). Ainsi, les flux du milieu rural vers l'étranger et *vice versa* représentent 414 000 migrations, soit 44,9 % du total. En outre, les flux du milieu urbain vers le milieu rural et *vice versa* sont largement majoritaires (73,2 %) dans les flux internes au pays.

Tableau III.10 : Matrice de migrations selon la hiérarchie urbaine

Destin.	Capitale	Autres Comm.	Villes Second.	Milieu Rural	Pays Réseau	Autres Pays	Total	Années Vécues
Origine								
Capitale	0	11 504	23 167	63 582	10 561	8 530	117 344	2 050 381
Autres Communes	14 740	0	14 474	19 839	6 163	807	55 987	1 088 430
Villes Secondaires	32 152	13 305	0	52 266	21 953	6 415	126 091	2 746 938
Milieu Rural	68 793	27 561	66 535	0	233 461	58 149	454 499	14 255 073
Pays Réseau	14 922	6 889	15 194	112 159	0	0	149 164	-
Autres Pays	6 655	727	2 511	10 048	0	0	19 941	-
Total	137 226	59 986	121 881	257 894	272 138	73 901	923 026	20 140 822

1.2.2.1.2 Solde migratoire

Bamako a cru d'environ 4 000 personnes par année en raison des migrations, et les autres communes d'environ 800. En revanche, les villes secondaires ont "perdu" environ 800 personnes par année en raison des migrations, et le milieu rural plus de 49 000.

La capitale a un solde positif avec tous les autres milieux (+3 500 par an) et les pays du Réseau (+900 par an), et perd moins de 400 personnes par année au bénéfice des pays hors Réseau. On constate que ce solde positif est à plus de 80 % dû aux femmes, en particulier du milieu rural.

Tableau III.11 : Soldes migratoires pour l'ensemble et pour chaque sexe.

Origine :	Destinat. :	Bamako.	Autres Communes	Villes secondaires	Milieu Rural	Pays Réseau	Autres Pays
Capitale	Total	-	-3 236	-8 985	-5 211	-4 361	1 875
	Hommes		-619	-4 533	856	-1 813	2 422
	Femmes		-2 581	-4 452	-6 067	-2 548	-547
Autres Communes	Total	3 236	-	1 169	-7 722	-726	80
	Hommes	619		1 846	-4 625	794	97
	Femmes	2 581		-677	-3 097	-1 520	-17
Villes Secondaires	Total	8 985	-1 169	-	-14 269	6 759	3 904
	Hommes	4 533	-1 846	-	-7 072	+ 8 833	4 392
	Femmes	4 452	677	-	-7 197	-2 074	-488
Milieu Rural	Total	5 241	7 722	14 269	-	121 302	48 101
	Hommes	-856	4 625	7 072	-	120 242	48 427
	Femmes	6 067	3 097	7 197	-	1 060	-326
Pays Réseau	Total	4 361	726	-6 759	-121 302	-	-
	Hommes	1 813	-794	-8 833	-120 242	-	-
	Femmes	2 548	1 520	2 074	-1 060	-	-
Autres Pays	Total	-1 875	-80	-3 904	-48 101	-	-
	Hommes	-2 422	-97	-4 392	-48 427	-	-
	Femmes	547	17	488	326	-	-
Total	Total	19 918	3 963	-4 210	-196 605	122 974	53 960
	Hommes	3 687	1 269	-8 840	-179 510	128 056	55 738
	Femmes	16 195	2 730	4 630	-17 095	-5 082	-1 378

Les autres communes perdent au profit de la capitale et des villes secondaires, et gagnent au détriment du milieu rural. Les villes secondaires perdent environ 1 800 personnes au bénéfice de la capitale, mais en gagnent 2 800 au détriment du milieu rural.

Le milieu rural a un solde négatif avec toutes villes du milieu urbain. Le solde avec les autres communes et les villes secondaires est négatif (-4 400 environ par an). Le solde négatif avec les pays étrangers compte pour 86 % du solde total.

1.2.2.1.3 Taux d'émigration et d'immigration

Le taux d'émigration semble proportionnel au degré d'urbanisation (Tableau III-12). En effet le taux le plus élevé est celui du district de Bamako (5,7 %) suivi respectivement des autres communes, des villes secondaires. Le milieu rural a un taux d'émigration nettement inférieur (3,2 %) à ceux des autres milieux. La probabilité d'émigrer est donc plus forte en milieu urbain qu'en milieu rural.

Comme pour les taux d'émigration, le niveau du taux d'immigration semble aussi proportionnel au degré d'urbanisation des zones retenues (Tableau III-13). Le taux d'immigration le plus élevé est observé au niveau de la capitale avec 6,69 %. Ce taux est 1,2

fois plus élevé que celui des autres communes, 1,5 fois plus élevé que celui des villes secondaires, et 3,7 fois plus élevé que celui du milieu rural, où la probabilité d'immigrer est inférieure à 2 %.

Tableau III.12 : Taux d'émigration. Population de 15 ans et plus

Destin.	Capitale	Autres Communes	Villes Secondaires	Milieu Rural	Pays Réseau	Autres Pays	Total
Origine							
Capitale	-	0,56	1,13	3,10	0,52	0,42	5,73
Autres Comm.	1,35	-	1,33	1,82	0,57	0,07	5,14
Villes Secondaires	1,17	0,48	-	1,90	0,80	0,23	4,59
Milieu Rural	0,48	0,19	0,47	-	1,64	0,41	3,19
Total international					1,35	0,37	1,72

Tableau III.13 : Taux d'immigration. Population de 15 ans et plus

Destin.	Capitale	Autres Communes	Villes Secondaires	Milieu Rural	Taux d'immigration internationale
Origine					
Capitale	-	1,06	0,84	0,45	
Autres Comm.	0,72	-	0,53	0,14	
Villes Secondaires	1,57	1,22	-	0,37	
Milieu Rural	3,36	2,53	2,42	-	
Pays Réseau	0,73	0,63	0,55	0,79	0,74
Autres Pays	0,32	0,07	0,09	0,07	0,10
Total	6,69	5,51	4,44	1,81	0,84

1.2.2.1.4 Taux de migration nette

Le tableau III-14 fait apparaître un taux de migration nette positif pour le district de Bamako (+0,96 %) et pour les autres communes (+0,36 %).

Pour les communes hors Bamako, le gain par rapport au milieu rural (+0,71 %) a compensé les pertes avec les autres milieux urbains (-0,40 %). Les villes secondaires ont aussi gagné dans leurs échanges avec le milieu rural, et le taux de migration nette aurait été positif (+0,24 %) s'il n'y avait pas eu des échanges fortement négatifs avec l'étranger (-0,39 %). Le taux négatif du milieu rural (-1,38 %) est à 86 % dû à des échanges déficitaires avec les pays étrangers.

Tableau III.14 : Taux de migration nette. Population de 15 ans et plus

Destin.	Capitale	Autres Communes	Villes Secondaires	Milieu Rural	Taux de migration nette internationale
Origine					
Capitale	-	-0,29	-0,33	-0,03	
Autres Communes	0,16	-	0,05	-0,05	
Villes Secondaires	0,44	-0,11	-	-0,10	
Milieu Rural	0,26	0,71	0,52	-	
Pays Réseau	0,21	0,06	-0,25	-0,85	-0,61
Autres Pays	-0,10	0,00	-0,14	-0,34	-0,27
Total	0,96	0,37	-0,15	-1,38	-0,88

1.2.2.1.5 Indice d'intensité migratoire relative

Les indices du tableau III-15 montrent que l'intensité entre milieux urbains est 2 à 3 fois supérieure à la moyenne (la valeur centrale étant égale à l'unité). L'intensité du milieu rural vers la capitale et *vice versa* se situe un peu au-dessus de la moyenne, et l'intensité du milieu rural vers les villes hors capitale, un peu en-dessous de la moyenne. Les intensités sont nettement en dessous de la moyenne pour les flux du milieu urbain hors capitale vers le milieu rural.

Tableau III.15 : Indice d'intensité migratoire relative.
Population de 15 ans et plus

Destination	Capitale	Autres Communes	Villes Secondaires	Milieu Rural
Origine				
Capitale	-	2,40	1,91	1,01
Autres Communes	3,07	-	2,25	0,59
Villes Secondaires	2,65	2,07	-	0,62
Milieu Rural	1,09	0,83	0,79	-

1.2.2.2 Analyse des migrations selon le genre, le groupe d'âges et le milieu²

Dans cette section, nous allons examiner, en plus de l'effet du genre, l'effet de l'âge en trois grands groupes (15-29 ans, 30-44 ans et 45 ans et plus). Lorsque cette variable est utilisée, la taille de l'échantillon s'en trouve réduite pour chaque matrice, et dans ce cas on ne considérera que les migrations entre grandes catégories de milieu (la capitale, les autres villes, le milieu rural et l'étranger) pour chaque sexe.

En outre, pour faciliter la comparaison, assez complexe, entre groupes d'âges et sexes, nous allons commenter d'abord les mouvements internes au pays, avant d'en venir aux migrations internationales.

1.2.2.2.1 Mouvements internes

Il est remarquable de constater que les taux d'émigration vers l'intérieur du pays (exception faite de l'émigration internationale) comme les taux d'immigration diffèrent très peu entre hommes et femmes : le profil est relativement le même, avec des taux variant de 3,4 % à 6,1 % pour les femmes et de 3,8 % à 5,3 % pour les hommes, et des taux bien inférieurs pour le milieu rural (environ 1 %).

²Pour toute cette sous-section, voir les tableaux à l'annexe III.

L'indice d'intensité migratoire entre milieux varie plus fortement chez les femmes (de 0,5 à 3,7) que chez les hommes (de 0,7 à 2,6). Les migrations féminines sont plus intenses entre les différentes catégories du milieu urbain (de 2,0 à 3,7 contre 1,8 à 2,6 chez les hommes) et du milieu rural vers la capitale (1,3 pour les femmes contre 0,9 pour les hommes). En revanche les flux entre le milieu rural et les villes hors capitale sont plus intenses chez les hommes (entre 0,8 et 1) que chez les femmes (entre 0,7 et 0,8).

On constate chez les femmes du milieu urbain, que la capitale bénéficie des mouvements féminins en provenance du reste du milieu urbain, et les autres communes bénéficient des mouvements en provenance des villes secondaires, tandis que les villes secondaires perdent au profit des communes. Il se dégage donc une sorte de hiérarchie : chaque agglomération bénéficie des mouvements migratoires féminins en provenance des agglomérations de taille inférieure et perd au profit des agglomérations de taille supérieure.

Les mouvements féminins entre le milieu rural et la capitale sont nettement bénéfiques pour la capitale, pour les femmes de moins de 30 ans et de plus de 45 ans. On remarque en particulier que le taux de migration nette de la capitale pour les femmes de 15 à 29 ans est de +2,6 %, dont 89 % sont imputables à la seule migration intérieure. Pour les hommes de la capitale de 15 à 29 ans, le taux serait seulement de +1 % pour la seule migration intérieure, mais est en plus amputée de 0,3 % en raison du solde migratoire international négatif.

Le phénomène de hiérarchisation des mouvements migratoires en milieu urbain n'est pas valable pour les hommes. Certes le milieu urbain hors capitale bénéficie des mouvements avec le milieu rural. Mais la capitale, même si elle gagne des hommes en provenance des autres villes (surtout secondaires) perd légèrement sa population masculine au profit du milieu rural. Ceci pourrait indiquer un retour des migrants vers le milieu rural : on remarque que les flux entre le milieu rural et la capitale sont équilibrés pour les hommes âgés de 15 à 44 ans, mais que pour les hommes de plus de 45 ans les flux entre le milieu rural et la capitale se font plutôt au détriment de la capitale dont le taux de migration nette avec le milieu rural est de -0,5 % dans ce groupe d'âges.

1.2.2.2.2 Mouvements internationaux

Les différences vraiment importantes entre les sexes sont observées pour l'émigration vers l'étranger. Le taux d'émigration du milieu rural accuse par exemple la différence la plus extrême entre les deux sexes (5,3 % pour les hommes soit 3,7 fois plus que celui des femmes), en raison du poids de l'émigration internationale qui est de 76,8 % chez les hommes et de seulement 25,2 % chez les femmes. Ce poids de l'émigration internationale est plus faible dans le milieu urbain mais il reste 2 à 4 fois plus élevé chez les hommes par rapport aux femmes. On remarque en outre que l'émigration vers l'étranger est plus forte chez les femmes de la capitale (0,5 %) que dans les autres milieux (autour de 0,3 %), alors que c'est l'inverse chez les hommes pour qui le taux d'émigration vers l'étranger dépasse 4 % en milieu rural contre 1 à 2 % en milieu urbain.

Dans les centres urbains, l'immigration, contrairement à l'émigration, reste avant tout interne quel que soit le sexe. Par ailleurs, en milieu rural, même si le poids de l'étranger reste majoritaire pour l'immigration masculine (58 %), il est moindre pour l'émigration du milieu rural, à 77 % dirigée vers les pays étrangers. Pour les femmes en milieu rural, le poids de l'étranger n'est respectivement que de 29 % (pour l'immigration) et de 25 % (pour l'émigration).

Tous ces mouvements complexes résultent d'une croissance migratoire faiblement positive de la population masculine des communes du Mali, et d'une croissance négative pour les villes secondaires et surtout pour le milieu rural (-2,8 %).

Le taux de migration nette internationale des hommes, fortement négatif (-2,0 % par an), est surtout le fait des jeunes : il est de -3,5 % chez les hommes de 15 à 29 ans, et se situe à -1,9 % chez les 30-44 ans et à -0,2 % pour les personnes âgées de plus 45 ans. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, ce déficit migratoire avec l'étranger ne provient pas du milieu urbain mais du milieu rural. Dans ce milieu, le taux de migration nette est de -2,61 % (soit respectivement -5,1 %, -2,7 % et -0,3 % pour les groupes d'âges 15-29 ans, 30-44 ans et 45 ans et plus). Quel que soit le groupe d'âges, le taux de migration nette des hommes est à 90 % dû au seul déficit avec l'étranger.

Cette situation contraste avec celle des femmes : leur taux de migration nette internationale est nul ou bien légèrement positif (+0,2 % pour le groupe d'âges 30-44 ans). La contribution de la migration internationale aux taux de chaque milieu est faible, quel que soit le groupe d'âges.

1.3 CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ETRANGERE

La population de nationalité étrangère se chiffre à 47 700 personnes ce qui est presque négligeable par rapport à la population totale (0,6 %). Cette proportion était de 0,8 % en 1987 et 1,2 % en 1976. C'est dire donc qu'on assiste à une diminution progressive de la population étrangère au Mali, soit du fait du retour des étrangers, soit du fait de l'adoption de la nationalité malienne, soit encore du fait de la baisse de l'immigration étrangère.

Cette population se répartit entre les nationalités ainsi : Burkinabé (42,6 %), Guinéens (24,4 %) Sénégalais (6,3 %), Nigériens (6,0 %), Mauritaniens (4,8 %), Ivoiriens (4,4 %). Les autres nationalités ont des proportions très faibles. Parmi les pays hors réseau, le Bénin est le plus fortement représenté (2,2 %).

Tableau III.16 : Répartition des étrangers selon le milieu et le statut migratoire

Pays d'origine	Capitale	Autres comm.	Villes second.	Milieu rural	Natifs du Mali	Non-natifs	Total	Effectifs
Burkina	15,4	27,5	4,1	53,0	36,6	63,4	100,0	20322
Côte d'Iv.	12,7	0,0	4,0	83,3	19,9	80,1	100,0	2084
Guinée	47,3	7,0	5,6	40,1	19,8	80,2	100,0	11618
Maurita.	1,5	4,3	10,2	84,0	13,7	86,3	100,0	2309
Niger	6,6	25,1	2,3	66,0	33,7	66,3	100,0	2875
Nigéria	15,0	4,7	8,1	72,2	14,0	86,0	100,0	705
Sénégal	40,6	29,3	14,5	15,5	11,8	88,2	100,0	3000
Bénin	26,0	60,2	5,4	8,1	10,5	89,5	100,0	1043
Ghana	9,2	90,8	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0	467
Togo	72,5	0,0	27,5	0,00	0,0	100,0	100,0	291
Autre Afr.	54,7	23,0	9,5	12,8	15,1	84,9	100,0	2970
Total	26,4	20,7	5,8	47,1	26,1	73,9	100,0	47684

Concernant la répartition de la population étrangère suivant le milieu, on note que la proportion la plus élevée est observée dans le milieu rural (47,1 %) suivie de la capitale (26,4 %), des villes principales (20,7 %) et des villes secondaires (5,8 %).

1.3.1 Milieu de résidence

Par rapport à la nationalité, les ressortissants des pays du réseau résident à plus de 50 % dans le milieu rural à l'exception du Sénégal (15,5 %) et de la Guinée (40,1 %), dont les ressortissants résident pour une bonne part dans la capitale (respectivement 40,6 % et 47,3 %). Les nationaux des pays hors Réseau sont, à une très large majorité, en milieu urbain.

Par ailleurs en examinant la structure par nationalité des populations étrangères par milieu, l'analyse montre que :

- dans la capitale, les Guinéens (43,6 %) et les Burkinabé (24,9 %) sont numériquement les plus importants;
- dans les villes principales, on rencontre principalement les Burkinabè (56,6 %);
- dans les villes secondaires, la répartition semble relativement équilibrée entre Burkinabè (29,9 %), Guinéens (23,4 %), et Sénégalais (15,7 %); ces trois nationalités constituent près des deux tiers des populations étrangères de ces villes;
- dans le milieu rural, on note essentiellement la présence des nationalités burkinabé (48,0 %) et guinéenne (20,8 %).

Les étrangers natifs du Mali représentent un peu plus du quart des étrangers. C'est parmi les burkinabé (36,6 %) et les nigériens (33,7 %) que les natifs du Mali sont les plus nombreux.

1.3.2 Durée de résidence

Parmi les étrangers migrants âgés de 6 ans et plus, près de 30 % sont au Mali depuis plus de 15 ans. La durée de résidence la plus fréquente est celle de 1-4 ans avec une proportion de 34 %. Les autres durées ont sensiblement les mêmes proportions (de 11 % à 13 %). Les durées moyennes de résidence les plus élevées (5 ans) sont observées chez les Burkinabé et les Ivoiriens, et les plus faibles (moins de 3 ans) chez les Nigérians et les Ghanéens.

Près de la moitié (50 %) des Burkinabè migrants et 38,6 % des Ivoiriens migrants vivent depuis plus de 15 ans au Mali.

**Tableau III.17 : Répartition des étrangers migrants âgés de 6 ans et plus
selon la durée de résidence**

Pays d'origine	Durée moy.	Durée de résidence						Total	Eff.
		<1 an	1-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	20 ans +		
Burkina	5,1	6,0	29,5	8,0	6,2	8,8	41,5	100,0	10221
Côte d'Iv.	5,0	24,5	0,0	3,3	33,7	0,0	38,6	100,0	552
Guinée	4,2	12,6	33,1	7,9	21,5	15,1	9,9	100,0	6758
Mauritanie	3,5	0,0	51,0	46,9	2,1	0,0	0,0	100,0	1705
Niger	4,6	12,5	5,9	23,4	40,6	5,8	11,8	100,0	1030
Nigeria	2,5	72,4	11,2	11,4	5,1	0,0	0,0	100,0	510
Sénégal	4,0	13,9	32,4	20,1	11,4	15,9	6,3	100,0	1788
Benin	3,2	4,9	86,0	0,0	3,6	0,0	5,6	100,0	756
Ghana	2,9	9,3	90,8	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	389
Togo	3,9	27,9	30,0	7,7	0,0	16,2	16,2	100,0	247
Autre Afr.	3,1	33,6	39,3	20,9	1,0	5,2	0,0	100,0	1989
Total	4,33	12,3	33,9	12,6	11,4	9,2	20,7	100,0	26257

N.B. : Seuls les étrangers migrants de 6 ans et plus dont la durée de résidence est connue figurent dans ce tableau.

1.4 CONCLUSION

Le volume des flux migratoires est important au Mali. Entre 1988 et 1992, pour une population moyenne de 4 028 000 personnes âgées de 15 ans et plus, il a été enregistré un volume de 348 000 migrations entre régions, ou bien 408 000 migrations entre milieux, auxquelles il faut rajouter quelques 515 000 migrations vers ou en provenance de l'étranger. Les migrations internes à chaque milieu ou à chaque région n'ont pas été prises en compte.

Au niveau des échanges internes, les probabilités d'émigrer et d'immigrer sont plus élevées entre les régions de Koulikoro et Ségou d'une part, et le district de Bamako d'autre part : pour ces flux, l'intensité migratoire est quatre fois supérieure à la moyenne. Ceci résulte non seulement d'un effet de proximité de ces régions par rapport au district de Bamako mais également de leurs facilités de communications avec le district soutenues par des circuits économiques fortement établis. Mais cet effet de proximité (attraction inversement proportionnelle à la distance), n'est pas systématique. Par exemple, outre Bamako, Ségou est la région la plus attractive au niveau interne et son influence va au-delà des régions limitrophes. En somme, on peut considérer Bamako comme le principal carrefour de la migration interne (la migration internationale ne représente que 16 % des flux en provenance ou à destination de Bamako), et la région de Ségou comme un carrefour secondaire de la migration interne, marqué aussi par son rôle dans la migration internationale (qui représente plus de 38 % des flux en provenance ou à destination de la région de Ségou).

Les pays du Réseau et Bamako sont à la fois les destinations et les origines les plus fréquentes (en valeur absolue) des flux en provenance ou à destination des régions du Mali. On remarque aussi que les pays étrangers sont la destination de plus de 40 % des flux.

Par ailleurs, le milieu rural apparaît comme incontournable dans l'étude de la migration malienne, avec 712 000 migrations en provenance ou à destination de ce milieu (sans compter les migrations internes au milieu). Ces migrations représentent 77 % du total des flux au niveau interne, 73 % des flux entre milieux, et au niveau international, 80 % des flux en provenance de l'étranger.

Chapitre III

négatif pour le milieu rural (-1,4 %). Mais contrairement à ce qu'on pourrait penser, les flux du milieu rural vers et en provenance de la capitale se compensent. S'il y a exode rural ce n'est pas tant en direction du milieu urbain qu'en direction des pays étrangers, dont plus de 70 % en direction des pays du Réseau. Le milieu urbain, et en particulier la capitale, n'a pas servi de relais pour la migration vers l'étranger.

On observe des différences selon le sexe et l'âge. Les migrations internes féminines se font plutôt entre les localités urbaines ou bien sont orientées du milieu rural vers la capitale, tandis que les migrations internes masculines sont plus équilibrées. La comparaison des migrations par sexe et âge confirme que l'exode du milieu rural malien, qui touche particulièrement les jeunes hommes, n'est pas dirigé vers les villes du pays mais directement vers l'étranger. Le déficit migratoire avec l'étranger est principalement dû aux jeunes hommes en provenance du milieu rural, alors que la dynamique d'urbanisation à l'intérieur du pays est surtout le fait des jeunes femmes, qui, par exemple, contribuent fortement à la croissance de la capitale. Chez les femmes, les échanges avec l'étranger n'ont pas plus d'influence sur les soldes que les échanges entre régions ou entre milieux. Il semblerait que Bamako, du fait de la domination des activités du secteur tertiaire (services et commerce) attire plus les femmes que les hommes, qui trouveraient à l'étranger les emplois comme l'agriculture et l'industrie et dans le commerce international.

Pour certaines régions, l'importance de l'émigration internationale résulte de la proximité avec les pays voisins (Côte-d'Ivoire pour la région de Sikasso; Burkina Faso pour les régions de Ségou et Mopti; Niger pour la région de Gao; Mauritanie pour les régions de Kayes et Tombouctou; etc.). Mais il est probable que les pays étrangers constituent une destination privilégiée qui va au-delà des simples liens de proximité géographique. Le Mali a d'intenses mouvements de population avec la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, entretenues par des relations traditionnelles d'échanges commerciaux. De plus, le Burkina Faso constitue une zone de grande transhumance en provenance de la région de Mopti qui constitue la principale zone d'élevage au Mali.

Que en outre que la région de Kayes apparaît comme une région d'émigration silence car plus de 70 % de son émigration a pour destination l'étranger, vers des pays hors Réseau. C.

Le Mali dans son ensemble est un pays d'émigration internationale et on a pu constater durant la période 1988-92 un solde migratoire négatif moyen annuel de près de 35 400 personnes âgées de 15 ans et plus. Le taux de migration nette internationale (la part de la croissance attribuée à la migration internationale) est de -0,88 % dont 69 % vers les pays du réseau. Les hommes contribuent plus que les femmes à ce taux négatif. Sur la période 1988-92, le taux de migration nette internationale est même légèrement positif pour les femmes (+0,06 % par an, dont +0,05 % avec les pays du Réseau) alors qu'il est nettement négatif pour les hommes : -1,98 %, dont 70 % sont imputables à un solde migratoire négatif avec les pays du Réseau.

CHAPITRE IV

CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES MIGRANTS ET DES NON-MIGRANTS

La migration en tant qu'acte posé dans le temps et dans l'espace est, avant tout, le fait des individus. A ce titre les caractéristiques individuelles influencent la décision de migrer en amont du processus migratoire, alors qu'en aval, les effets du changement d'espace aussi bien physique que socio-culturel agissent à leur tour sur les comportements individuels vis-à-vis du phénomène migratoire. C'est donc là tout l'intérêt de mettre en rapport la migration et les caractéristiques des individus. C'est l'objectif que nous assignons à ce chapitre qui se propose, tour à tour, de mettre en lumière les interrelations entre certaines variables socio-démographiques et économiques tels que l'âge, le sexe, l'instruction, le statut matrimonial, l'emploi, et la migration.

Le statut migratoire est la situation d'un(e) enquêté(e) eu égard à la migration. Dans ce chapitre, le statut migratoire des individus est défini par rapport à la deuxième division administrative à savoir le cercle. Ainsi est appelé migrant tout individu ayant effectué une ou plusieurs migrations en dehors des limites d'un cercle. On a défini ainsi un statut migratoire en cinq catégories selon la durée écoulée depuis la migration jusqu'à l'enquête (l'abréviation utilisée dans les tableaux figure entre parenthèses) :

- Immigrants arrivés dans les 5 dernières années ("Imm. - 5 ans")
- Immigrants arrivés il y a plus de 5 ans ("Imm. + 5 ans")
- Migrants de retour arrivés dans les 10 dernières années ("Migrt. - 10 ans")
- Migrants de retour arrivés il y a plus de 10 ans ("Migrt. + 10 ans")
- Non-migrants ("N-Migrants")

1.1 STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE DES MIGRANTS ET NON-MIGRANTS

1.1.1 Caractéristiques selon l'âge et le sexe

La série des rapports de masculinité laisse apparaître (voir tableau IV-1 ensemble), un déficit des hommes de 15 à 54 ans. Ce déficit peut s'expliquer par la prédominance de la migration internationale masculine à ces âges (voir chapitre III). Mais il pourrait y avoir une sous-estimation des femmes âgées au-delà de 55 ans.

Les migrants sont systématiquement plus souvent des hommes que les non-migrants (Rapport de masculinité de 127 contre 82). Ceci est vrai pour tous les groupes d'âges, sauf entre 10 et 20 ans, où les rapports de masculinité des migrants sont supérieurs à ceux des non-migrants : 82 contre 117 pour les 10-14 ans, 65 contre 83 pour les 15-19 ans. Comme il a déjà été observé au chapitre III, cette situation reflète une migration féminine interne plus importante à ces âges, en raison des préparatifs de mariage auxquels la jeune fille doit surseoir, du mariage lui-même (régime de virilocalité : la femme rejoint le domicile de son mari) ou du confiage différentiel selon le sexe.

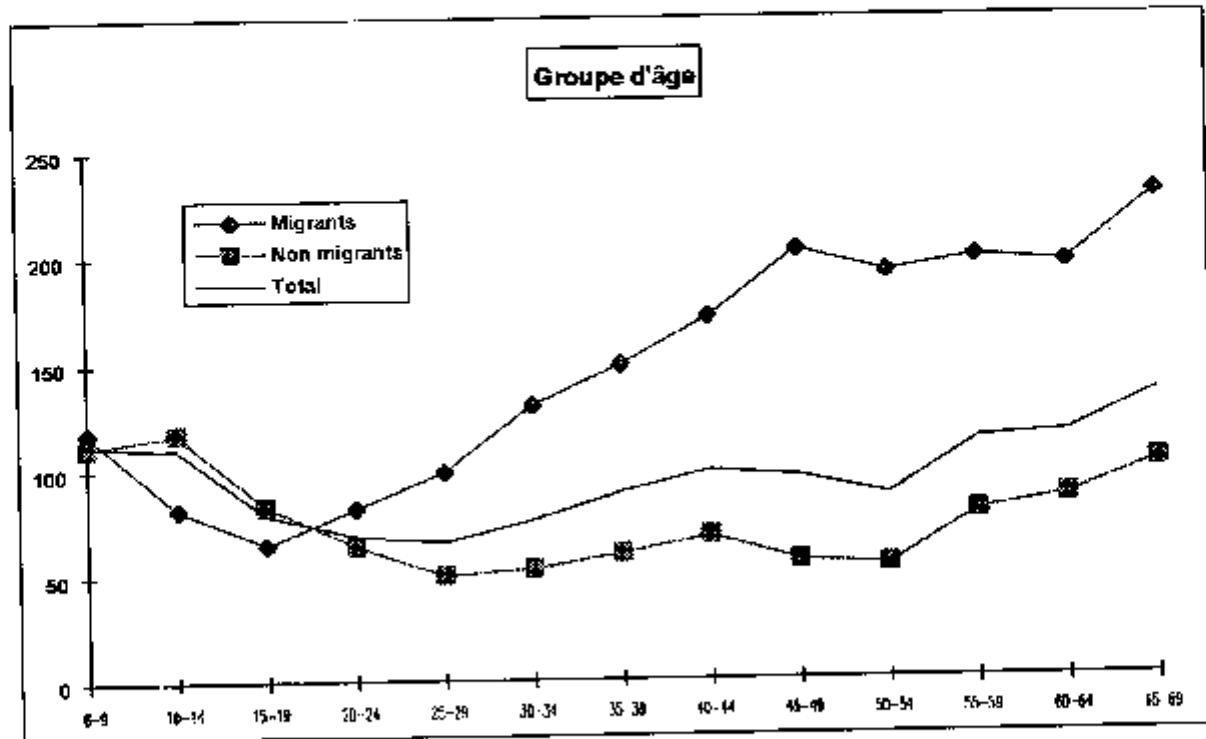
Au delà de 20 ans, et jusqu'à 50 ans, les rapports de masculinité sont plus élevés chez les migrants que chez les non-migrants (voir figure IV-1). Ceci témoigne de l'importance de la migration masculine entre ces âges.

**Tableau IV-1 : Rapports de masculinité
des populations migrantes et non-migrantes selon le groupe d'âge**

Groupe d'âge	Migrants			Non-migrants			Ensemble		
	Hommes	Femmes	R.M*	Hommes	Femmes	R.M	Hommes	Femmes	R.M.
5-9	71 315	60 297	118	470 764	423 117	111	542 079	483 414	112
10-14	71 569	87 761	82	419 857	359 379	117	491 426	447 140	110
15-19	50 833	78 449	65	241 234	291 453	83	292 067	369 902	79
20-24	72 007	88 275	82	139 858	218 261	64	211 865	306 536	69
25-29	112 321	113 302	99	113 674	226 730	50	225 995	340 032	66
30-34	108 110	83 224	130	104 699	198 525	53	212 809	281 749	76
35-39	101 353	67 939	149	84 745	140 194	60	186 098	208 133	89
40-44	92 182	53 890	171	84 327	124 147	68	176 509	178 037	99
45-49	76 844	37 874	203	56 364	101 513	56	133 208	139 387	96
50-54	62 943	32 769	192	57 355	105 294	54	120 298	138 063	87
55-59	51 736	26 047	199	51 330	64 916	79	103 066	90 963	113
60-64	47 356	24 197	196	34 864	64 046	86	102 220	88 243	116
65-69	31 946	13 947	229	41 527	40 521	102	73 473	54 468	135
70-74	26 590	7 178	370	32 047	31 815	101	58 637	38 993	150
75 +	21 406	8 198	261	26 118	29 714	87	47 524	37 912	125
Total	998 511	783 347	127	1 978 763	2 419 625	82	2 977 274	3 202 972	93

* R.M. : Rapport de masculinité

Figure IV-1
Rapports de masculinité
des populations migrantes et non-migrantes selon le groupe d'âge



1.1.2 Statut migratoire selon la région

La répartition de la population selon le statut migratoire et la région administrative figure au tableau IV-2. Les femmes sont moins souvent migrantes (moins d'une femme sur quatre) que les hommes (près d'un homme sur trois). Les écarts les moins importants entre hommes et femmes sont observés à Bamako (55 % contre 56 % de migrants), alors que dans les autres régions l'écart est plus important : de 12 à 14 points pour les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Tombouctou, et de 5 à 8 points pour les régions de Ségou, Mopti et Gao-Kidal. Ces différences dans les régions sont en grande partie dues au plus grand poids de la migration de retour chez les hommes : les migrants de retour représentent entre 60 % et 80 % des hommes migrants (sauf à Bamako : 15 %), et entre 28 % et 60 % des femmes migrantes (sauf à Tombouctou : 75 %, et à Bamako : 14 %).

Dans l'ensemble, la population migrante représente près de 29 % de la population de 6 ans et plus, dont la moitié de migrants de retour. Elle est plus importante à Bamako (55,3 %

dont seulement 15 % de migrants de retour). Dans les autres régions, la population migrante varie de 22 à 36 %, sauf dans la région de Mopti (13 %). Parmi la population migrante des régions, on compte de 48 % à 59 % de migrants de retour sauf dans les régions de Tombouctou (78 %) et Gao-Kidal (67 %).

On notera que, parmi les immigrants, la proportion des migrants récents (arrivés au cours des 5 ans avant l'enquête) varie de 38 % à 48 %, sauf à Gao-Kidal (30 %) et à Bamako (32 %). Parmi les migrants de retour, la proportion des migrants récents (arrivés au cours des 10 ans avant l'enquête) varie de 50 % à 59 % selon les régions, sauf à Ségou (70 %), Bamako (73%) et surtout Tombouctou (85 %).

**Tableau IV-2 : Population de 6 ans et plus par région
selon le statut migratoire et le sexe**

Statut migratoire	Kayes	Kkoro	Sikas.	Ségou	Mopti	Tbctou	Gao	Bko	Total
Imm. -5 ans	3,82	5,76	5,60	6,25	2,42	3,29	2,50	15,09	5,69
Imm. + 5ans	4,97	7,66	7,34	10,26	3,72	3,51	5,78	32,11	9,30
Migrt-10ans	6,83	8,93	6,09	13,82	3,89	20,37	9,79	5,87	8,60
Migrt+10ans	6,02	7,58	6,03	5,86	2,89	3,62	6,71	2,18	5,24
N-Migrants	78,34	70,07	74,94	63,81	87,09	69,20	75,22	44,75	71,17
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Hommes	Kayes	Kkoro	Sikas.	Ségou	Mopti	Tbctou	Gao	Bko	Total
Imm. -5 ans	3,70	6,33	5,51	5,64	2,29	3,75	2,67	13,32	5,48
Imm. + 5ans	4,70	7,48	6,86	9,00	3,17	3,70	5,57	33,01	9,01
Migrt-10ans	10,18	11,70	9,69	16,28	5,61	24,72	11,80	6,13	11,11
Migrt+10ans	10,42	11,77	9,30	7,78	8,02	5,17	9,42	2,28	7,93
N-Migrants	70,99	62,71	68,65	61,29	83,90	62,66	70,55	45,26	66,46
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Femmes	Kayes	Kkoro	Sikas.	Ségou	Mopti	Tbctou	Gao	Bko	Total
Imm. -5 ans	3,92	5,21	5,69	6,84	2,54	2,91	2,36	16,78	5,88
Imm. + 5ans	5,19	7,83	7,81	11,49	4,27	3,35	5,97	31,25	9,57
Migrt-10ans	4,14	6,29	2,53	11,42	2,18	16,68	8,06	5,62	6,27
Migrt+10ans	2,49	3,57	2,80	3,99	0,78	2,30	4,37	2,08	2,74
N-Migrants	84,26	77,09	81,17	66,26	90,23	74,77	79,24	44,27	75,54
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les femmes sont moins souvent migrantes (moins d'un quart) que les hommes (près d'un tiers), ce qui confirme les résultats du chapitre III. Les écarts les moins importants entre hommes et femmes sont observés à Bamako (55 % contre 56 % de migrants), alors que dans les autres régions l'écart est plus important : de 12 à 14 points pour les régions de Kayes,

Chapitre IV

Koulikoro, Sikasso et Tombouctou, et de 5 à 8 points pour les régions de Ségou, Mopti et Gao-Kidal. Ces différences dans les régions sont en grande partie dues au plus grand poids de la migration de retour chez les hommes : les migrants de retour représentent entre 60 % et 80 % des hommes migrants (sauf à Bamako : 15 %), et entre 28 % et 60 % des femmes migrantes (sauf à Tombouctou : 75 %, et à Bamako : 14 %).

1.2 ETAT MATRIMONIAL ET STATUT MIGRATOIRE

L'état matrimonial est déterminé pour la population âgée de 15 ans ou plus au moment de l'enquête selon les catégories suivantes : célibataires, marié(e) monogame, marié polygame (2 à 4 épouses s'il s'agit d'un homme), mariée à un polygame (avec 1 à 3 coépouses s'il s'agit d'une femme), en union libre, séparé(e)/divorcé(e) et veuf(ve).

**Tableau IV-3 : Population masculine de 15 ans et plus
selon le statut migratoire et le statut matrimonial**

	Céliba-taire	Marié mono-game	Marié polygame			Union libre	Séparé /Divorcé	Veuf	Total
			2 épouses	3 épouses	4 ép. et plus				
Imm. -5 ans	*32,0 **63,8	10,7 31,2	4,0 3,5	1,9 0,3	7,1 0,2	37,1 0,2	10,4 0,6	2,9 0,2	163204 16,3 100,0
Imm.+ 5 ans	25,3 30,7	28,2 49,9	26,0 14,0	27,7 2,8	21,6 0,3	53,2 0,2	26,6 0,9	26,0 1,2	268365 26,9 100,0
Migrt -10 ans	40,3 39,6	33,3 47,9	21,8 9,5	14,9 1,2	12,6 0,2	5,9 0,0	35,7 1,0	17,4 0,7	330853 33,1 100,0
Migrt +10 ans	2,4 3,3	27,8 55,9	48,2 29,4	55,5 6,3	58,7 1,0	3,8 0,0	27,3 1,1	53,7 3,0	236089 23,6 100,0
Total Migrants	100,0 32,5	100,0 47,6	100,0 14,4	100,0 2,7	100,0 0,4	100,0 0,1	100,0 1,0	100,0 1,3	998571 100,0 100,0
Non Migrants	**67,1	22,6	7,3	1,3	0,2	0,0	0,2	1,3	1978763 100,0
Ensemble	1652889 55,5	922756 31,0	288629 9,7	52384 1,8	7392 0,2	1749 0,0	14068 0,5	37407 1,3	2977274 100,0

* % en colonne; ** % en ligne

**Tableau IV-4 : Population féminine de 15 ans et plus
selon le statut migratoire et la situation matrimoniale**

	Céliba-taire	Mariée mono-game	Mariée polygame			Union libre	Séparée /Divorcée	Veuve	Total
			2 épouses	3 épouses	4 ép. et plus				
Imm. -5 ans	*39,9 **47,0	23,8 37,7	11,9 9,2	7,9 1,5	6,9 0,3	52,5 0,2	19,1 1,2	8,7 2,9	188254 24,0 100,0
Imm.+ 5 ans	24,3 17,6	40,5 39,4	47,5 22,4	51,5 5,8	67,1 1,6	34,1 0,1	34,4 1,4	56,2 11,8	306596 39,1 100,0
Migrt -10 ans	33,4 36,9	24,1 35,7	24,9 17,9	17,5 3,0	11,3 0,4	13,4 0,1	35,4 2,2	12,0 3,8	200763 25,6 100,0
Migrt +10 ans	2,4 6,2	11,6 39,4	15,6 25,7	23,1 9,1	14,7 1,2			11,1 - 1,6	87734 11,2 100,0
Total Migrants	100,0 28,3	100,0 38,0	100,0 18,4	100,0 4,4	100,0 1,0	100,0 0,1	100,0 1,6	100,0 8,2	783347 100,0 100,0
Non Migrants	**41,4	28,1	17,0	4,5	0,7	0,1	0,8	7,4	2419625 100,0
Ensemble	1224868 **38,2	976911 30,5	555829 17,3	143359 4,5	24039 0,8	2489 0,1	32451 1,0	243026 7,6	3202972 100,0

* % en colonne; ** % en ligne

Les résultats par sexe qui figurent aux tableau IV-3 et IV-4 confirment ce qui avait été observé par d'autres opérations à savoir une plus forte proportion de célibataires chez les hommes que chez les femmes (55,5 % contre 38,2 %), une plus forte proportion de femmes en union polygamique, une plus forte proportion de veuves que de veufs.

Chez les non-migrants, on constate que 67,1 % des hommes sont célibataires contre seulement 41,4 % pour les femmes. Chez les migrants, la différence entre sexe est beaucoup moins importante : 32,5 % pour les hommes contre 28,3 % chez les femmes. Cette différence est essentiellement due aux immigrants récents (63,8 % pour les hommes contre 47,0 % pour les femmes). En outre, on remarque que les migrants anciens (de retour ou non) sont toujours moins souvent célibataires que les migrants récents.

Chez les hommes, le statut migratoire n'introduit pratiquement aucune différence entre catégories de mariés. Ainsi, chez les migrants mariés comme chez les non-migrants mariés, on note les mêmes proportions de monogames (73,1 % contre 72,0 %) par opposition aux polygames. Les différences selon le statut migratoire sont un peu plus sensibles chez les femmes mariées : les migrantes sont plus souvent monogames (61,5 %) que les non-migrantes (55,9 %).

Les femmes sont toujours plus nombreuses en rupture d'union que les hommes, quel que soit le statut migratoire. Les migrants semblent un peu plus souvent en rupture d'union par divorce ou veuvage, que ce soit chez les hommes (2,3 % contre 1,5 % pour les non-migrants) ou chez les femmes (9,8 % contre 8,2 %). Les migrants de longue date (immigrants arrivés il y a plus de 5 ans, migrants de retour arrivés il y a plus de 10 ans), sont aussi plus souvent en rupture d'union que les migrants récents, quel que soit le sexe.

1.3 NIVEAU D'INSTRUCTION ET STATUT MIGRATOIRE

La population est dans sa grande majorité analphabète (68 %) et seulement 20 % ont été scolarisés. Ce sont là des résultats qui confirment une fois de plus les défis qui se posent dans le secteur de l'éducation dans la perspective d'une universalisation de l'éducation. On remarque que les migrants sont plus instruits que les non-migrants. Chez les non-migrants 70 % sont analphabètes, et 9 % ont un niveau secondaire ou supérieur, en revanche, chez les migrants ces proportions sont respectivement de 61 %, et de 16 %.

Les résultats montrent bien que les hommes sont plus instruits que les femmes (tableau IV-6 et tableau IV-7). Alors que près de 26 % des hommes sont de niveau primaire ou plus, 14 % seulement des femmes sont de ce même niveau. De même chez les non-scolarisés alphabétisés les écarts entre les deux sexes sont très importants (18,5 % des hommes contre 7,1 % des femmes).

On remarque que les écarts entre migrants et non-migrants sont plus importants pour les femmes que pour les hommes. Ainsi les hommes migrants sont à près de 28 % scolarisés contre 26 % pour les non-migrants, tandis que les femmes migrantes sont scolarisées à près de 21 % contre seulement 12 % pour les non-migrantes.

**Tableau IV-5 : Population de 6 ans et plus
selon le niveau d'instruction et le statut migratoire**

	Ni scolarisé ni alphabétisé	Non scolarisé alphabétisé	Primaire	Secondaire et plus	Total	Effectifs
Imm. -5 ans	*16,0 **49,7	16,9 12,1	27,9 13,0	31,4 25,2	19,7 100,0	348625
Imm. + 5 ans	31,2 58,9	29,4 12,8	34,1 9,6	38,0 18,7	32,2 100,0	572253
Migr. - 10ans	30,1 61,6	34,7 16,4	32,0 9,8	23,1 12,2	29,9 100,0	529641
Migr. + 10ans	22,7 75,9	19,0 14,6	6,0 3,0	7,5 6,5	18,2 100,0	323552
Total Migrants	100,0 61,0	100,0 14,1	100,0 9,1	100,0 15,8	100,0 100,0	1774077
Non Migrants	**70,4	11,9	9,2	8,5	100,0	4393755
Effectifs %	4172788 **67,7	774117 12,5	565374 9,2	654947 10,6	100,0	6167226

**Tableau IV-6 : Population masculine de 6 ans et plus
selon le niveau d'instruction et le statut migratoire**

	Ni scolarisé ni alphabétisé	Non scolarisé alphabétisé	Primaire	Secondaire et plus	Total	Effectifs
Imm. -5 ans	*11,0 **35,7	14,2 17,0	25,9 15,1	27,9 32,2	16,2 100,0	161012
Imm. + 5 ans	21,0 41,0	26,9 19,4	34,5 12,2	39,2 27,4	26,8 100,0	266409
Migr. - 10ans	34,8 54,9	37,4 21,9	32,8 9,3	24,6 13,9	33,2 100,0	329465
Migr. + 10ans	33,2 73,2	21,5 17,6	6,8 2,7	8,3 6,5	23,8 100,0	235836
Total Migrants	100,0 52,4	100,0 19,4	100,0 9,5	100,0 18,7	100,0	992713
Non Migrants	**57,4	18,1	12,4	12,1	100,0	1975937
Effectifs %	1655421 **55,8	350168 18,5	338518 11,4	424543 14,3	100,0	2968630

**Tableau IV-7 : Population féminine de 6 ans et plus
selon le niveau d'instruction et le statut migratoire**

	Ni scolarisé ni alphabétisé	Non scolarisé alphabétisé	Primaire	Secondaire et plus	Total	Effectifs
Imm. <5 ans	*20,6 **61,7	26,2 8,0	30,7 11,1	38,1 19,2	24,0 100,0	187613
Imm. + 5 ans	40,5 74,4	37,8 7,1	33,5 7,4	35,7 11,1	39,2 100,0	305853
Migrt - 10ans	25,9 72,7	25,8 7,4	30,8 10,4	20,2 9,6	25,6 100,0	200176
Migrt + 10ans	13,0 83,1	10,2 6,6	5,0 3,8	6,0 6,5	11,2 100,0	87716
Total Migrants	100,0 71,9	100,0 7,3	100,0 8,7	100,0 12,1	100,0 100,0	781358
Non Migrants	**80,9	6,9	6,6	5,6	100,0	2417218
Effectifs %	2517367 **78,7	223949 7,0	226856 7,1	230404 7,2	3198576 100,0	3198576 100,0

* Pourcentage en colonne. ** Pourcentage en ligne

L'examen des résultats sur la population migrante révèle que les immigrants sont plus scolarisés que les migrants de retour (près de 32 % contre 17 %), et que les migrants récents (immigrants de moins de 5 ans et migrants de retour de moins de 10 ans) sont toujours plus scolarisés que les migrants anciens (l'écart étant de plus de 10 points).

Les remarques précédentes sont valables pour chaque sexe (tableau IV-6 et tableau IV-7), mais l'écart entre chaque catégorie de migrants est plus grand chez les hommes que chez les femmes. Ainsi, les écarts sont plus importants entre immigrants et immigrantes qu'entre migrants et migrantes de retour. On remarque même que, chez les migrants de retour de plus de 10 ans, la proportion de scolarisés est légèrement plus élevée chez les femmes (10,3 %) que chez les hommes (9,2 %).

1.4 ACTIVITE ECONOMIQUE ET STATUT MIGRATOIRE

1.4.1 Type d'activité économique

Dans l'ensemble de la population, près de 62 % des migrants occupent un emploi contre 55 % chez les non-migrants. On observe les mêmes taux de chômage (incluant chômeurs et personnes en quête de leur premier emploi) dans les deux sous-populations (4,4 % des actifs). Mais il est plus intéressant d'isoler la population des villes, car le chômage est un indicateur d'insertion urbaine : on constate alors que, selon ce critère, les migrants s'insèrent mieux en

ville (avec un taux de chômage de 8,3 %) que les non-migrants (13,0 %), mais que les migrants récents sont plus souvent frappés par le chômage, en particulier les migrants de retour des 10 dernières années (16,4 %).

Parmi les migrants, la proportion de la population occupée chez les hommes est double (80 %) de celle des femmes (38 %). L'écart entre hommes et femmes est un peu moins important au niveau de la population non-migrante (70 % contre 43 %). Ces inégalités entre sexes sont à mettre en rapport avec une des caractéristiques des économies africaines où la plupart des femmes travaillent dans le secteur domestique dont l'activité n'est généralement pas prise en compte dans ce qui est défini comme étant "l'emploi".

Les résultats montrent que le niveau du chômage urbain est supérieur chez les femmes, aussi bien pour la population migrante (10,1 % contre 7,7 % chez les hommes) que pour la population non-migrante (13,6 % contre 12,6 %). De plus, il faut souligner que généralement, le niveau de chômage des femmes est sous-estimé car les femmes ont tendance à se déclarer plus souvent au foyer qu'au chômage, même si elles sont à la recherche d'un emploi.

Tableau IV-8 : Population de 6 ans et plus selon le statut migratoire et le type d'activité

	Occupé	Chômeur déjà travaillé	Quête 1er emploi	Femme foyer	Etudiant scolaire	Retraité	Hors activité	Total	Taux de chômage urbain
Imm. -5 ans	153663 (44,7)	3940 (1,1)	10146 (3,0)	81988 (23,8)	74329 (21,6)	1799 (0,5)	18107 (5,3)	343867 (100,0)	9,4
Imm. + 5 ans	306876 (54,4)	6203 (1,1)	7086 (1,2)	147334 (26,1)	51831 (9,2)	9661 (1,7)	35496 (6,3)	564387 (100,0)	5,7
Migrt - 10 ans	369224 (70,7)	5136 (1,0)	13966 (2,7)	73704 (14,1)	49264 (9,4)	1036 (0,2)	10035 (1,9)	522255 (100,0)	16,4
Migrt + 10 ans	251612 (78,7)	1681 (0,5)	1287 (0,4)	32246 (10,1)	4103 (1,3)	3926 (1,2)	24848 (7,8)	319603 (100,0)	6,3
Total Migrants	1081375 (61,8)	16960 (1,0)	32485 (1,9)	335272 (19,1)	179527 (10,2)	16422 (0,9)	88486 (5,1)	1750527 (100,0)	8,3
Non Migrants	2367978 (35,4)	23732 (0,6)	84474 (2,0)	869605 (20,3)	642737 (15,0)	23529 (0,6)	259245 (6,1)	4271300 (100,0)	13,0
Ensemble	3449353 (57,3)	40692 (0,7)	116959 (1,9)	1204877 (29,0)	822264 (13,6)	39951 (0,7)	347731 (5,8)	6021827 (100,0)	10,3

Selon le sexe, le schéma d'ensemble décrit précédemment est vérifié : proportions d'hommes occupés relativement plus élevées par rapport aux femmes, et niveau de chômage urbain féminin plus élevé. Quel que soit le sexe, le chômage est le plus élevé pour les immigrants récents et le maximum est atteint chez les migrants de retour de plus de 10 ans (20,5 %).

Tableau IV-9 : Population masculine de 6 ans et plus selon le statut migratoire et le type d'activité

	Occupé	Chômeur déjà travaillé	Quête 1er emploi	Etudiant scolaire	Retraité	Hors activité	Total	Taux de chômage urbain
Imm. -5 ans	96360 (60,1)	2963 (1,9)	5581 (3,5)	46965 (29,3)	1153 (0,7)	7249 (4,5)	160271 (100,0)	9,1
Imm. + 5 ans	203100 (76,8)	5053 (1,9)	3496 (1,3)	33515 (12,7)	8031 (3,0)	11460 (4,3)	264655 (100,0)	5,1
Migrt - 10 ans	280813 (85,7)	4649 (1,4)	6000 (1,8)	29784 (9,1)	952 (0,3)	5354 (1,7)	327552 (100,0)	15,0
Migrt + 10 ans	208015 (89,1)	1329 (0,6)	1027 (0,4)	1851 (0,8)	3667 (1,6)	17458 (7,5)	233347 (100,0)	6,4
Total Migrants	788288 (80,0)	13994 (1,4)	16104 (1,6)	112115 (11,4)	13803 (1,4)	41521 (4,2)	985825 (100,0)	7,7
Non Migrants	1349350 (70,3)	18105 (0,9)	41997 (2,2)	403904 (21,1)	15896 (0,8)	89190 (4,7)	1918442 (100,0)	12,6
Ensemble	2137638 (73,6)	32099 (1,1)	58101 (2,0)	516019 (17,8)	29699 (1,0)	130711 (4,5)	2904267 (100,0)	9,7

**Tableau IV-10 : Population féminine de 6 ans et plus
selon le statut migratoire et le type d'activité**

	Occupé	Chômeur déjà travaillé	Quête 1er emploi	Femme Foyer	Etudiant scolaire	Retraité	Hors activité	Total	Taux de chômage urbain
Imm. < 5 ans	57303 (31,2)	977 (0,5)	4565 (2,5)	81988 (44,6)	27364 (14,9)	646 (0,4)	10858 (5,9)	183701 (100,0)	9,8
Imm. + 5 ans	103776 (34,6)	1150 (0,4)	3590 (1,2)	147334 (49,1)	18316 (6,1)	1630 (0,6)	24036 (8,0)	299832 (100,0)	7,8
Migr. - 10 ans	88411 (45,4)	487 (0,3)	7966 (4,1)	73704 (37,8)	19480 (10,0)	84 (0,0)	4681 (2,4)	194813 (100,0)	20,5
Migr. + 10 ans	43597 (50,5)	352 (0,4)	260 (0,3)	32246 (37,3)	2252 (2,6)	259 (0,3)	7390 (8,6)	86356 (100,0)	6,3
Total Migrants	293087 (38,3)	2966 (0,4)	16381 (2,2)	335272 (43,8)	67412 (8,8)	2619 (3,4)	46965 (6,1)	764702 (100,0)	10,1
Non Migrants	1018628 (43,3)	5627 (0,2)	42477 (1,8)	869605 (37,0)	238833 (10,2)	7633 (0,3)	170055 (7,2)	2352756 (100,0)	13,6
Ensemble	1311715 (42,1)	8593 (0,3)	58858 (1,9)	1204877 (38,6)	306245 (9,8)	10252 (0,3)	217020 (7,0)	3117458 (100,0)	11,7

1.4.2 Situation dans l'activité des migrants et des non-migrants

Le profil du travailleur migrant est sensiblement différent de celui du travailleur non-migrant. Le premier est d'abord un indépendant (52 % des cas), ou un aide-familial (30 %) alors que le second est surtout un aide-familial (58 %) et ensuite un indépendant (36 % des cas). On notera une différence appréciable entre les proportions de personnes salariées chez les migrants et chez les non-migrants (respectivement 13 % et 3 %).

Il s'agit là d'un résultat global qui ne tient pas compte des différences selon le sexe. On remarque que les différences entre migrants et non-migrants sont moins prononcées chez les femmes que chez les hommes. En effet, chez les hommes, le migrant est un indépendant (pour 58 %) et accessoirement un aide-familial ou un salarié (respectivement 23 % et 13 %). L'homme non-migrant est un aide-familial d'abord (52 %), mais aussi un indépendant (39 %). S'agissant des femmes, le profil de la femme non-migrante est d'être essentiellement aide-familiale (65 %) ou indépendante (31 %), tout comme la femme migrante (49 % d'aide-familiales et 36 % d'indépendantes), la différence se situant essentiellement au niveau de la proportion de salariées (12 % chez les migrantes, contre 2 % chez les non-migrantes).

Lorsqu'on examine les résultats selon le statut migratoire détaillé, on observe d'abord une différence appréciable entre les immigrants et les migrants de retour au niveau des activités de salariat (33 % et 21 % pour les immigrants de plus de 5 ans et les immigrants de moins de 5

ans contre 4 % et 3 % pour les migrants de retour de moins de 10 ans et ceux de plus de 10 ans). On observe ensuite que les immigrants sont répartis dans trois genres d'emploi (salarié, indépendant ou aide-familial), alors que les migrants de retour se rencontrent essentiellement dans les activités d'indépendants et d'aide-familiaux. Une part importante des migrants de retour de plus de 10 ans (76 %) occupe les activités d'indépendants alors que les migrants de retour de moins de 10 ans sont répartis presque également entre les indépendants et les aide-familiaux.

**Tableau IV-11 : Population de 6 ans et plus
selon le situation dans l'activité et le statut migratoire**

	Emplo- yeur	Salarié	Indépen- dant	Trav. tâche	Aide fami.	Apprenti	Autres	Total
Imm. -5 ans	1100 (0,7)	51377 (33,4)	42211 (27,5)	5339 (3,5)	43837 (28,5)	5038 (3,3)	4761 (3,1)	153663 (100,0)
Imm. + 5 ans	2446 (0,8)	64602 (21,1)	153501 (50,0)	7101 (2,3)	68422 (22,3)	7009 (2,3)	3795 (1,2)	306876 (100,0)
Migr. - 10 ans	1518 (0,4)	14471 (3,9)	178480 (48,3)	4608 (1,3)	162540 (44,0)	4231 (1,2)	3376 (0,9)	369224 (100,0)
Migr. + 10 ans	629 (0,2)	7995 (3,2)	190116 (75,6)	1048 (0,4)	50373 (20,0)	269 (0,1)	1182 (0,5)	251612 (100,0)
Total	5693 (0,5)	138445 (12,8)	564308 (52,2)	18096 (1,7)	325172 (30,1)	16547 (1,5)	13114 (1,2)	1081375 (100,0)
Non Migrants	5101 (0,2)	71663 (3,0)	843386 (35,6)	22198 (0,9)	1360750 (57,5)	34177 (1,5)	30703 (1,3)	2367978 (100,0)
Ensemble	10794 (0,3)	210108 (6,1)	1407694 (40,8)	40294 (1,1)	1685922 (48,9)	50724 (1,5)	43817 (1,3)	3449353 (100,0)

Une tendance à une plus grande diversification des activités des immigrants est observée quel que soit le sexe. Pour les femmes plus encore que pour les hommes, le salariat apparaît fréquent chez les immigrantes récentes : 37 %, contre 10 % chez les immigrantes de plus de 5 ans et seulement 3 % pour les immigrantes de retour. Les immigrantes récentes sont moins représentées comme aide-familiales (36 %) et indépendantes (20 %), par rapport à la moyenne des immigrantes (49 % et 36 %), alors que les migrants récents sont moins représentés chez les indépendants (32 % contre 58 %).

En ce qui concerne les immigrants les plus anciens, chez les hommes, les salariés sont plus représentés (27 %) que les aide-familiaux (10 %) par rapport à l'ensemble des migrants (respectivement 13 % et 23 %). Chez les femmes, les indépendantes sont un peu plus représentées (41 %) que les aide-familiales (46 %), par rapport à l'ensemble des immigrantes (36 % et 49 %).

Pour les migrants de retour récents, les aide-familiaux sont plus souvent représentés que dans l'ensemble des migrants chez les hommes (39 % contre 23 %) comme chez les femmes (61 % contre 49 %). En revanche, pour les migrants de retour anciens, ce sont plutôt les indépendants qui sont plus souvent représentés chez les hommes (82 % contre 58 %) comme chez les femmes (46 % contre 36 %).

**Tableau IV-12 : Population masculine de 6 ans et plus
selon le statut d'activité et le statut migratoire**

	Emplo- yeur	Salarié	Indépen- dant	Trav. tâche	Aide fam.	Apprenti	Autres	Total
Imm. -5 ans	843 (0,9)	30443 (31,6)	30627 (31,8)	4426 (4,6)	22986 (23,8)	4817 (5,0)	2218 (2,3)	96360 (100,0)
Imm. + 5 ans	1892 (0,9)	54089 (26,6)	110727 (54,5)	5910 (2,9)	20952 (10,3)	6799 (3,4)	2731 (1,4)	203100 (100,0)
Migrt - 10 ans	1406 (0,5)	12046 (4,3)	148636 (52,9)	3330 (1,2)	108901 (38,8)	3843 (1,4)	2651 (0,9)	280813 (100,0)
Migrt + 10 ans	503 (0,2)	6622 (3,2)	169938 (81,7)	608 (0,3)	29027 (14,0)	210 (0,1)	1107 (0,5)	208015 (100,0)
Total Migrants	4644 (0,6)	103200 (13,1)	459928 (58,3)	14274 (1,8)	181866 (23,1)	15669 (2,0)	8707 (1,1)	788288 (100,0)
Non Migrants	3668 (0,3)	53939 (4,0)	527724 (39,1)	13494 (1,0)	699657 (51,9)	32385 (2,4)	18483 (1,3)	1349350 (100,0)
Ensemble	8312 (0,4)	157139 (7,4)	987652 (46,2)	27768 (1,3)	881523 (41,2)	48054 (2,2)	27190 (1,3)	2137638 (100,0)

**Tableau IV-13 : Population féminine de 6 ans et plus occupée
selon le statut d'activité et le statut migratoire**

	Emplo- yeur	Salarié	Indépen- dant	Trav. tâche	Aide fam.	Apprenti	Autres	Total
Imm. -5 ans	257 (0,5)	20934 (36,5)	11584 (20,2)	913 (1,6)	20851 (36,4)	221 (0,4)	2543 (4,4)	57303 (100,0)
Imm. + 5 ans	554 (0,5)	10513 (10,1)	42774 (41,2)	1191 (1,2)	47470 (45,8)	210 (0,2)	1064 (1,0)	103776 (100,0)
Migr. - 10 ans	112 (0,1)	2425 (2,7)	29844 (33,8)	1278 (1,5)	53639 (60,7)	388 (0,4)	725 (0,8)	88411 (100,0)
Migr. + 10 ans	126 (0,3)	1373 (3,1)	20178 (46,3)	440 (1,0)	21346 (49,0)	59 (0,1)	75 (0,2)	43597 (100,0)
Total Migrants	1049 (0,4)	35245 (12,0)	104380 (35,6)	3822 (1,3)	143306 (48,9)	878 (0,3)	4407 (1,5)	293087 (100,0)
Non Migrants	1433 (0,1)	17724 (1,7)	315662 (31,0)	8704 (0,9)	661093 (64,9)	1792 (0,2)	12220 (1,2)	1018628 (100,0)
Ensemble	2482 (0,2)	52969 (4,0)	420042 (32,0)	12526 (1,0)	804399 (61,3)	2670 (0,2)	16627 (1,3)	1311715 (100,0)

1.5 AUTRES CARACTÉRISTIQUES

1.5.1 Statut migratoire et appartenance ethnique

Dans l'ensemble, les Bobo détiennent la proportion de migrants la plus élevée (35 %). Sous l'hypothèse que toutes choses sont égales par ailleurs, on peut dire que c'est l'éthnie la plus migrante au Mali. Les ethnies les moins migrantes semblent être les Dogon et les Sénoufo (respectivement 21 et 22 %).

Tableau IV-14 : Proportion de migrants par ethnie selon le sexe et rapport de masculinité par ethnie (population de 6 ans et plus)

	Bozo	Marka	Bambara	Bobo	Dogon	Peul	Maures	Sénoufo	Songhai	Autres
Hommes Effectifs	29,7 93944	33,5 437035	36,9 1960942	42,5 79449	21,7 152286	30,0 371980	26,5 45400	26,9 268040	36,7 239149	36,0 229049
Femmes Effectifs	28,1 95963	20,4 520475	25,3 1102231	28,3 79166	20,8 137949	24,7 425603	22,3 51377	16,9 265273	28,5 277675	32,1 247260
Ensemb.	28,9	26,4	31,0	35,4	21,3	27,2	24,3	21,9	32,3	34,0
Rapport de masc.	98	84	96	97	110	87	88	101	86	93

Les différences ethniques varient du simple au double si l'on considère chaque sexe séparément : chez les hommes la proportion de migrants varie de 22 % (Dogon) à 43 % (Bobo), et chez les femmes de 17 % (Sénoufo) à 32 % (autres ethnies).

Chez les femmes, trois groupes se distinguent. Le premier comprend les Bozo, les Bobo, les Songhai et les "autres ethnies" pour qui les proportions de migrantes sont les plus élevées (plus de 28 %). Le second groupe est constitué des ethnies Marka, Bambara, Dogon, Peul et Maure où les proportions de migrantes sont moyennes (entre 20 et 25 %). Le troisième groupe comprend l'éthnie Sénoufo et détient la plus faible (17 %) proportion de migrantes.

Chez les hommes, on distingue deux groupes sans correspondance avec ceux des femmes. Un premier groupe où les proportions de migrants sont les plus élevées se compose des ethnies Marka, Bobo, Bambara, Songhai et "autres ethnies" (34 % à 43 %). Le second groupe comprend les Bozo, les Peul, les Maures et les Sénoufo avec des proportions de migrants intermédiaires (27 % à 30 %). Les Dogon forment le dernier groupe avec 22 % seulement de migrants.

Les différences selon le sexe sont très marquées chez les Bobo (14 points), les Marka (13 points), les Bambara (11 points), les Sénooufo (10 points) et les Songhaï (8 points). Pour les autres ethnies, les migrants sont aussi plus nombreux que les migrantes, mais les écarts sont moins importants (inférieurs à 5 points).

1.5.2 Populations migrante et non-migrante par nationalité

Rappelons que la majorité des étrangers au Mali sont des ressortissants des pays du Réseau (89 %) et que deux pays voisins du Mali ont les ressortissants les plus nombreux : le Burkina Faso, avec 46 %, et la Guinée avec 23 % (voir chapitre III).

La proportion de migrants est très variable selon les pays de provenance. Elle représente 68 % de l'ensemble des étrangers. On peut regrouper les nationalités en trois catégories selon l'importance de la population migrante : le Burkina Faso, la Côte-d'Ivoire et le Nigéria (de 52 % à 58 % de migrants), la Guinée (75 %) et enfin les autres pays (de 83 % à 87 %).

La situation est très différente selon le sexe. Chez les hommes, on distingue trois groupes de pays : Côte-d'Ivoire (36 %), Burkina Faso et Nigéria (57 % et 69 %), et les autres pays (de 81 % à 100 %). Chez les femmes, il est plus difficile de constituer des groupes, les pourcentages de migrants variant graduellement de 45 % (Nigéria) à 92 % ("Autres pays"). Les écarts entre les hommes et les femmes sont seulement de 2 points pour les Burkinabé, contre 45 points pour les Ivoiriens. Pour les autres pays les écarts vont de 11 à 28 points.

Tableau IV-15 : Proportion de migrants par pays de nationalité selon le sexe et rapport de masculinité par pays de nationalité (population de 6 ans et plus)

	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée	Mauritanie	Niger	Nigeria	Sénégal	Autres Afrique
Hommes	56,7	35,9	83,4	93,2	100,0	68,6	100,0	81,1
Effectifs	7841	510	4232	839	58	566	891	2025
Femmes	58,8	80,7	66,8	78,0	82,0	44,8	71,6	92,1
Effectifs	9821	457	4831	1183	551	1434	1252	2226
Ensemble	57,9	57,1	74,6	84,3	83,7	51,5	83,4	86,9
Rapport de masc.	80	112	88	71	11	40	71	91

Les rapports de masculinité montrent que les femmes dominent chez toutes les nationalités sauf chez les Ivoiriens (112 hommes pour 100 femmes). Cette prédominance

Chapitre IV

féminine est particulièrement frappante chez les Nigérians (11 hommes pour 100 femmes) et les Nigériens (40). Pour les autres nationalités, les rapports de masculinité varient de 71 à 91.

1.6 CONCLUSION

L'objet de ce chapitre était de comparer les populations migrante et non-migrante du point de vue de leurs caractéristiques socio-économiques et démographiques et d'en tirer les conclusions relatives aux interrelations de la migration avec ces différentes variables.

La migration est un phénomène sélectif par essence notamment en ce qui concerne l'âge et le sexe. Les résultats de l'enquête confirment que la migration au Mali est essentiellement une migration masculine, surtout entre 20 et 50 ans.

On peut dégager un portrait-type du migrant d'après les données de l'enquête. Par rapport au non-migrant, le migrant est plus souvent un homme scolarisé et urbain. On constate que la migration est très sélective : les plus instruits ont une propension migratoire plus élevée par rapport à la moyenne nationale. Chez les hommes, le migrant est plus souvent célibataire, actif, occupé, et moins souvent aide-familial. Chez les femmes, la migrante par rapport à la non-migrante est plus souvent mariée, un peu moins active, et plus souvent salariée quand elle travaille.

Ainsi, l'hypothèse classique d'une migration masculine essentiellement de jeunes célibataires opposée à une migration féminine d'accompagnement (avec donc peu de célibataires) est ici vérifiée. Les différences entre hommes et femmes peuvent relever de normes et valeurs pour fin de contrôle social et/ou de division sexuelle du travail présentes dans les sociétés sahariennes, et qui régulent la mobilité des femmes par rapport à celle des hommes (contrôle de la reproduction biologique à travers les femmes et contrôle de la production économique à travers le migrant par le biais de son épouse et de ses enfants). Dans cette perspective, les différences inter-ethniques seraient dues à la plus ou moins forte prégnance de ces valeurs dans chacune des ethnies en présence.

La migration interne est principalement dirigée vers le milieu urbain. Les non-migrants, pour la plupart des ruraux, travaillent dans des entreprises familiales (d'où l'importance des aides-familiaux), particulièrement les femmes. Le migrant (plus souvent citadin) tente généralement d'accéder au marché en travaillant d'abord à son propre compte comme indépendant, dans le secteur dit "informel". Mais, contrairement aux idées reçues, les migrants, du point de vue de l'emploi, ne semblent pas avoir de difficultés particulières à s'insérer : ils sont au contraire plus actifs et moins souvent chômeurs.

CHAPITRE V

CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES MENAGES ET MIGRATION

La migration, dans le contexte africain, est un acte individuel mais implique souvent, au moment de la décision, les ménages voire les familles. Les migrations ont des avantages et des inconvénients aussi bien pour les ménages de départ que d'accueil. Sur le plan démographique, on a pu constater dans les précédents chapitres que ces mouvements influençaient considérablement la structure démographique, au même titre que la mortalité et la fécondité.

Dans le présent chapitre, nous tenterons d'examiner les caractéristiques socio-démographiques des ménages en rapport avec le statut migratoire de ses différents membres. Une attention particulière sera accordée au statut et certaines caractéristiques du chef de ménage.

CONCEPTS ET DEFINITIONS

Plusieurs concepts ont été utilisés au moment de la collecte et lors du traitement des données, il convient de les rappeler pour permettre une meilleure lecture des résultats.

Définition du ménage

Le concept de ménage retenu est celui du ménage ordinaire. Est considéré comme ménage, un groupe d'individus apparentés ou non, vivant sous le même toit et pourvoyant en commun à leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux sous la responsabilité d'un chef appelé chef de ménage.

A ce ménage ordinaire nous pouvons adjondre les cas particuliers suivants :

- un individu vivant seul est généralement considéré comme constituant un ménage à une personne;
- chacune des épouses d'un ménage polygame vivant avec leurs enfants en dehors de la concession du mari, constituent un ménage à part;
- un groupe d'hommes ou de femmes célibataires partageant un même logement, forme un seul ménage s'ils prennent des dispositions communes pour les repas;
- les domestiques, les employés de maison vivant dans le logement du maître sont à inclure dans le ménage;
- lorsque un ménage est complexe, il peut être décomposé en noyaux. Chacun de ces noyaux constitue alors la plus petite cellule familiale pouvant exister au sein du ménage et qui constitue une unité biologique.

Définition du noyau familial

Le noyau familial est défini comme étant l'une des combinaisons suivantes :

- le mari et l'épouse;
- le mari, l'épouse et les enfants non mariés ou n'ayant pas d'enfants dans le ménage;
- la mère et les enfants non mariés;
- le père et les enfants, non mariés ou n'ayant pas d'enfant dans le ménage;
- le (la) domestique qui a un enfant ou son époux (se) avec lui (elle) forme un noyau à part.

A ces combinaisons peuvent être associées d'autres personnes qui forment ensemble les membres du noyau familial. Leurs liens de parenté sont établis par rapport au chef de noyau.

Statut migratoire du ménage

Le statut migratoire est la situation d'un(e) enquêté(e) en regard à la migration suivant des critères de temps et d'espace (voir chapitre II). Tous les membres du ménage sont classés selon qu'ils aient migré ou non.

Le concept de migrant s'applique à la fois aux immigrants comme aux émigrés. On appellera "immigrant" l'individu dont la migration l'a amené à s'installer dans le ménage et "émigré" celui dont la migration l'a fait partir du ménage. Le statut migratoire du ménage s'appuie sur une combinaison du statut migratoire de chacun de ses membres.

1. Ménage sans immigrant, sans émigré (ménage dit stable). (si, se)
2. Ménage sans immigrant, avec émigrés. (si, se)
3. Ménage sans immigrant, sans émigré et Chef migrant. (aCMsi, sc)
4. Ménage sans immigrant, avec émigrés et Chef migrant. (aCMsi, ac)

5. Ménage avec immigrants, sans émigré et Chef migrant	(aCMi.se)
6. Ménage avec immigrants, avec émigrés et Chef migrant	(aCMi.e)
7. Ménage avec immigrants, sans émigré et Chef non migrant	(ICMi.se)
8. Ménage avec immigrants, avec émigrés et Chef non migrant	(ICMi.e)

Typologie des ménages:

Les regroupements des individus dans les ménages africains sont assez difficiles à appréhender et il est difficile d'en faire une typologie. Pour la présente analyse, nous avons retenu les cinq types de ménages suivants :

- Ménage à une seule personne
- Ménage mononucléaire (un homme et sa conjointe) sans enfant
- Ménage mononucléaire (un homme et sa conjointe) avec enfants
- Ménage polynucléaire (ménage avec plusieurs noyaux familiaux) sans enfant
- Ménage polynucléaire (ménage avec plusieurs noyaux familiaux) avec enfants

Type d'habitat

Lors de l'enquête six types d'habitat ou logement ont été retenus: la concession, l'immeuble, le logement en bande, la maison isolée, tente et autres types.

- Une concession est une construction formée par un ensemble de maisons contiguës ou non donnant dans une cour centrale ou non et servant d'habitation à un ou plusieurs ménages
- Un immeuble est un bâtiment en hauteur comportant plusieurs étages divisés en logements.

- Les logements en bande sont des logements contigus alignés, pouvant abriter plusieurs ménages.
- Une maison isolée est un bâtiment de construction basse ou en hauteur composé d'un seul logement.
- Une tente est un abri provisoire et transportable fait généralement avec une toile spéciale et des supports rigides.
- Les autres types concernent tous les logements qui n'entrent dans aucune des catégories.

1.1 MENAGES ET MIGRATIONS DES CINQ DERNIERES ANNEES

1.1.1 Statut migratoire des ménages et le lieu de résidence

1.1.1.1 Différence urbain rural

L'enquête Migrations et Urbanisation au Mali a permis de dénombrer environ 1 207 000 ménages, répartis entre 26% pour le milieu urbain et 74% pour le rural. Relativement au statut migratoire des ménages, on constate de manière générale que plus de deux ménages sur cinq (soit 44,9%) à travers le pays sont des ménages stables du point de vue de la migration, c'est-à-dire sans immigrant et sans émigré (statut 1). Par ailleurs dans plus de 30% des ménages on retrouve des émigrés (statuts 2, 4, 6 et 8). Les ménages qui accueillent des immigrants sont relativement moins nombreux et représentent environ un ménage sur quatre (statuts 5 à 8). Au vu de ces résultats globaux, la prédominance des ménages avec émigrés par rapport aux ménages avec immigrants confirme l'importance de l'émigration internationale, déjà observée au chapitre III.

**Tableau V-1 : Répartition des ménages selon le statut migratoire
et le milieu de résidence**

Statut migratoire du ménage	Urbain				Rural	Ens.
	Bko	Villes princ.	Villes secon.	Ens. urbain		
1. Ménage sans immigrant, sans émigré	6,5	29,2	36,9	22,5	32,8	44,9
2. Ménage sans immigrant, avec émigrés	0,6	7,2	17,0	7,2	27,6	22,3
3. Ménage avec CM seul immigrant, sans émigré	17,6	9,4	5,3	11,3	1,8	1,1
4. Ménage avec CM seul immigrant, avec émigrés	1,8	2,8	2,3	2,3	0,9	1,2
5. Ménage avec CM immigrant et autre immigrant, sans émigré	52,8	31,2	19,3	36,4	4,9	13,0
6. Ménage avec CM immigrant et autre immigrant, avec émigrés	10,4	5,3	6,4	7,5	1,2	2,0
7. Ménage avec immigrant et CM non immigrant, sans émigré	8,2	11,4	8,8	9,4	6,1	7,2
8. Ménage avec immigrant et CM non immigrant, avec émigrés	2,1	3,6	4,0	3,1	4,8	4,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	118329	116291	78687	313497	892836	1206627

En distinguant le milieu urbain du milieu rural, l'ordre d'importance des statuts migratoires des ménages est sensiblement différent. Les ménages stables (sans immigrant et sans émigré) sont fortement représentés en milieu rural, alors qu'en milieu urbain ce sont plutôt les ménages d'accueil des immigrants qui sont les plus fréquents.

Dans le milieu urbain, l'importance de l'immigration ou de l'émigration varie selon les villes : plus la ville est importante, plus elle est affectée par la migration. Ainsi, la ville de Bamako a la faible proportion des ménages stables (6,5%) alors que dans les villes secondaires par exemple, cette proportion se situe à 36,9%. A l'inverse, les ménages d'accueil des immigrants (statuts 5 à 8) sont fortement représentés dans la capitale soit 73,5% contre 51,5% dans les villes principales et 38,5% dans les villes secondaires. Notons également qu'à Bamako, la majorité des ménages (environ 83%) sont dirigés par des chefs immigrants (statuts 3 à 6). Par ailleurs, cette ville comparativement au reste du pays, a la faible proportion des ménages avec des émigrés (statuts 2,4,6 et 8). Plus exactement, on peut dire que les candidats pour l'émigration (tant interne qu'internationale) proviennent en grande partie des autres villes et du milieu rural.

Dans le milieu rural, plus d'un ménage sur deux (52,8 %) ne sont pas affectés par la migration. Contrairement à la situation du milieu urbain, on relève qu'en milieu rural, plus d'un ménage sur trois génèrent des émigrés, soit 34,5 % contre 20,1% (statuts 2,4,6 et 8). Quant aux ménages d'accueil des immigrants, ils sont moins fréquents et représentent moins d'un ménage rural sur cinq (17,2% contre 56,4% en milieu urbain - statuts 5 à 8).

Tableau V-2 : Taille moyenne des ménages selon le statut migratoire et le milieu résidence

Statut migratoire du ménage	Urbain				Rural	Ens.
	Bka	Villes princ.	Villes secon.	Ens. urbain		
1. Ménage sans immigrant, sans émigré	4,6	5,9	5,5	5,6	6,1	6,0
2. Ménage sans immigrant, avec émigrés	5,9	6,9	6,4	6,6	7,1	7,1
3. Ménage avec CM seul immigrant, sans émigré	3,1	3,9	3,4	3,4	3,9	3,8
4. Ménage avec CM seul immigrant, avec émigrés	3,9	4,6	4,5	4,4	5,4	4,9
5. Ménage avec CM immigrant et autre immigrant, sans émigré	7,5	6,3	6,3	6,9	6,4	6,8
6. Ménage avec CM immigrant et autre immigrant, avec émigrés	10,0	7,9	8,1	9,1	8,7	9,0
7. Ménage avec immigrant et CM non immigrant, sans émigré	9,5	8,3	9,2	8,9	9,3	9,2
8. Ménage avec immigrant et CM non immigrant, avec émigrés	11,7	10,0	10,7	10,6	11,6	11,4
Total	7,0	6,4	6,4	6,6	6,9	6,8

La taille moyenne des ménages s'élève à 6,8 personnes pour l'ensemble du pays en 1993 (tableau V-2). Ce chiffre est proche de celui trouvé lors du dernier recensement du Mali de 1987. La ville Bamako et le milieu rural ont dans l'ensemble des tailles supérieures aux autres villes (principales comme secondaires). Relativement au statut migratoire des ménages, on ne constate pas de grande différence entre les milieux de résidence. Par ailleurs, on constate deux faits importants sont :

- les ménages dont le chef est non-immigrant et qui accueillent des immigrants ont des tailles particulièrement élevées (au-delà de 8 personnes en moyenne), aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain;

- quel que soit le milieu de résidence, les ménages ayant connu le phénomène d'émigration (ménage avec émigrés) ont, comparativement aux autres, les tailles moyennes les plus élevées.

Ce dernier résultat semble suggérer que pour envoyer des individus à l'émigration, il faudrait au préalable une certaine masse critique, c'est-à-dire un fort regroupement des individus à l'intérieur des ménages. On pourrait ajouter autre hypothèse, que ces ménages sont probablement les mieux nantis du fait notamment des transferts des fonds et biens, ce qui leur permet par ailleurs d'avoir des tailles les plus élevées. Les analyses approfondies qui seront faites par la suite permettront de valider ou d'infirmer ces hypothèses.

1.1.1.2 Différence selon les ménages géo-économiques

Le district de Bamako se révèle être le seul à avoir une faible proportion de ménages stables, soit 6,5 % des cas. Dans les régions comme Kayes, Koulikoro et Ségou, on constate que plus de 30% des ménages sont sans immigrant et sans émigré. Plus étonnant, c'est dans les régions de la partie septentrionale du pays (Mopti, Tombouctou et Gao/Kidal) moins prospères économiquement que l'on retrouve les ménages les plus stables (plus de 50% des cas).

En faisant le rapport entre l'immigration et l'émigration, les données du tableau V-3 illustrent qu'à l'exception du district de Bamako et, dans une moindre mesure, la région de Sikasso, plus d'un ménage sur quatre génèrent des émigrés et n'accueillent pas d'immigrant (statut 2). En plus de Bamako largement concerné par l'accueil des immigrants, il ressort qu'environ 30% des ménages vivant dans les régions de Koulikoro, Sikasso et Ségou sont, eux aussi, sollicités pour l'accueil des immigrants (statuts 5 à 8).

En ce qui concerne l'émigration, hormis la ville de Bamako, les ménages des autres régions sont dans l'ensemble plus enclins à l'émigration (statuts 2, 4, 6 et 8). Toutefois, c'est dans les régions de Koulikoro, Tombouctou Ségou et Kayes que l'on rencontre les fortes proportions de ménages stables soient respectivement 38,9%, 38,3%, 37,6% et 36%.

Au vu de ces résultats, le départ des individus de leur lieu de naissance pour l'émigration ne s'explique pas essentiellement par les facteurs économiques mais également par bien d'autres

facteurs. En effet, il ressort que c'est dans les régions les moins prospères économiquement telles les régions de la partie septentrionale du pays qu'on rencontre les ménages les plus stables du point de vue de la migration.

**Tableau V-3 : Répartition des ménages
selon le statut migratoire du ménage et la région**

Statut migratoire du ménage	Kayes	Kkoro	Sikass	Ségon	Mopti	Tibou	Gao/ Kidal	Bko	Ens.
1. si, se	47,2	37,2	53,8	37,6	63,0	50,6	55,1	6,5	44,9
2. si, ac	26,0	25,2	16,0	25,3	25,2	33,7	26,3	0,6	22,3
3. aCMsi, se	1,9	3,1	2,8	4,0	1,4	1,1	4,7	17,6	4,1
4. aCMsi, ae	1,8	0,7	0,3	2,6	0,5	0,7	0,9	1,8	1,2
5. aCMii, se	7,1	10,4	13,5	11,5	5,4	3,2	5,8	52,8	13,0
6. aCMii, ae	1,5	4,8	1,8	2,3	1,1	1,5	1,5	10,4	3,9
7. iCMni, se	7,8	10,4	9,1	10,3	2,2	6,8	3,8	8,2	7,2
8. iCMni, ac	6,7	8,2	2,7	7,4	1,2	2,4	1,9	2,1	4,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	168 520	1 232 299	156 452	252 887	247 600	71 926	64 110	118 829	1 206 623

**Tableau V-4 Taille moyenne des ménages
selon le statut migratoire du ménage et selon la région**

Statut migratoire du ménage	Kayes	Kkoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tibou	Gao/Kidal	Bamako	Ens.
1. si,se	7,6	7,2	7,1	4,8	4,8	5,5	5,2	4,6	6,0
2. si,ac	9,4	9,0	8,4	6,3	5,6	4,9	5,4	5,9	7,1
3. aCMsi,se	4,4	3,3	5,8	3,2	4,2	3,1	4,3	3,1	3,8
4. aCMsi,ac	7,7	7,8	5,2	3,9	3,7	6,5	4,5	3,9	4,9
5. aCMii,sc	6,8	6,6	6,2	6,1	5,2	5,9	6,6	7,5	6,8
6. aCMii,ae	10,2	9,5	6,5	7,3	5,3	6,8	6,9	10,0	9,0
7. iCMni,se	10,9	11,4	9,0	8,2	7,3	6,5	6,3	9,5	9,2
8. iCMni,ac	12,3	5,9	13,0	8,9	9,8	7,9	7,1	11,7	11,4
Total	8,3	7,9	7,5	5,9	5,2	5,5	5,4	7,0	6,8

En analysant les données se rapportant à la taille des ménages et les régions (tableau V-4), on s'attendrait à voir dans les régions où les ménages accueillent le plus d'immigrants, des tailles de ménage plus élevées, et inversement, dans les régions où les ménages envoient le plus d'émigrés, des tailles plus faibles. Cette relation semble s'appliquer pour le district de Bamako (du fait de la forte immigration) où les ménages ont une taille moyenne (7,0) légèrement au dessus de la moyenne générale (6,8). A l'inverse les faibles tailles observées dans les régions comme Ségou (5,9), Mopti (5,2) et Gao/Kidal (5,4) peuvent s'expliquer par le phénomène d'émigration que connaissent ces régions.

Mais, cette relation ne se vérifie pas pour les régions comme Kayes et Koulikoro qui, bien qu'étant des régions de fortes émigrations, ont des tailles largement supérieures aux régions d'accueil des immigrants comme Bamako par exemple. Là encore, on pourrait avancer les hypothèses faites précédemment sur un lien possible entre l'émigration et la forte concentration des individus dans les ménages. Mais cette hypothèse ne se vérifie pas pour toutes les régions à forte

intensité d'émigration, il y a donc lieu de poursuivre les recherches sur les modes d'organisation familiale et le phénomène d'émigration avant de conclure avec certitude.

1.1.2 Statut migratoire des ménages selon le sexe du chef de ménage

La plupart des sociétés malienne sont patriarcales et virilocales. Les données de l'enquête illustrent qu'au Mali, 13% des ménages sont dirigés par des femmes, dont 43 % d'entre elles dirigent un ménage sans immigrant, ni émigré, contre 45,2 % chez les hommes. Pour les femmes, il pourrait alors s'agir des ménages monoparentaux ou encore des "bonnes" qui se regroupent parfois ensemble en ménage, dans les grands centres urbains du Mali.

**Tableau V-5 : Répartition des ménages
selon le statut migratoire et le sexe du chef de ménage**

Statut migratoire du ménage	Féminin		Masculin		Ensemble	
	%	Taille moy.	%	Taille moy.	%	Taille moy.
1. Ménage sans immigrant sans émigré	43,0	3,2	45,2	6,4	44,9	6,0
2. Ménage sans immigrant avec émigrés	31,5	4,5	21,0	7,7	22,3	7,1
3. Ménage sans immigrant sans émigré et CM immigrant	6,1	3,2	3,8	3,9	4,1	3,8
4. Ménage sans immigrant avec émigrés et CM immigrant	2,9	3,6	1,0	5,4	1,2	4,9
5. Ménage avec immigrants sans émigré et CM immigrant	6,2	5,7	14,0	6,8	13,0	6,8
6. Ménage avec immigrants avec émigrés et CM immigrant	3,2	6,4	2,8	9,4	2,9	9,0
7. Ménage avec immigrants sans émigré et CM non migrant	5,2	5,2	7,5	9,6	7,2	9,2
8. Ménage avec immigrants avec émigrés et CM non migrant	1,9	6,3	4,7	11,7	4,4	11,4
Total	100,0	4,0	100,0	7,2	100,0	6,8
Effectif	153 938		1 052 685		1 206 623	

Par ailleurs, 39,5 % des ménages dirigés par les femmes ont au moins un émigré (statuts 2, 4, 6 et 8), contre 29,5 % chez les hommes. En attendant des analyses plus poussées qui tiendraient compte du statut matrimonial, il y a lieu de croire que, parmi les émigrés, nombreux sont les

conjoints des femmes chefs de ménages restées au pays, du fait même de la forte émigration masculine.

Du point de vue de la composition des ménages, on constate d'une manière générale que les ménages dirigés par les femmes sont de taille presque deux fois plus petite que ceux dirigés par les hommes (4,0 contre 7,2). Là également, l'image est conforme aux situations connues, à savoir que la femme chef de ménage n'a pas les capacités économiques et financières d'entretenir une famille nombreuse. En plus de ces contraintes, on peut ajouter le fait que la société malienne est dans son ensemble patriarcale, ce qui laisse très peu de chance aux femmes de disposer des enfants (indépendamment de leur statut matrimonial) et d'avoir ainsi des ménages de tailles élevées.

1.1.3 Statut migratoire et type de ménage

Les données des tableaux V-6 et V-7 présentent la distribution des ménages selon le statut migratoire et le type de ménage et celles du tableau V-8 les tailles moyennes.

Tableau V-6 : Répartition des ménages selon le statut migratoire et le type de ménage (pourcentage en ligne)

Statut migratoire du ménage	Mono-nucléaire sans enf ^t	Mono-nucléaire avec enf ^s	Poly-nucléaire sans enf ^t	Poly-nucléaire avec enf ^s	Ens
1. Ménage sans immigrant sans émigré	15,1	68,1	0,8	16,0	100,0
2. Ménage sans immigrant avec émigrés	8,4	64,7	0,8	26,1	100,0
3. Ménage sans immigrant sans émigré, CM immigrant	41,2	52,7	0,4	5,7	100,0
4. Ménage sans immigrant avec émigré, CM immigrant	22,2	61,0	1,5	15,3	100,0
5. Ménage avec immigrants, sans émigré, CM immigrant	10,9	72,6	0,6	15,9	100,0
6. Ménage avec immigrants, avec émigré, CM immigrant	5,7	59,6	0,3	34,4	100,0
7. Ménage avec immigrants, sans émigré, CM non migrant	7,9	59,1	1,5	31,5	100,0
8. Ménage avec immigrants, avec émigrés, CM non migrant	3,4	45,9	0,3	50,4	100,0
Total	12,9	65,4	0,8	20,9	100,0

Tableau V-7 : Répartition des ménages selon le statut migratoire et le type de ménage (pourcentage en colonne)

Statut migratoire du ménage	Mono-nucléaire sans enf't	Mono-nucléaire avec enf'ts	Poly-nucléaire sans enf't	Poly-nucléaire avec enf'ts	Ens.
1. Ménage sans immigrant sans émigré	52,4	46,8	47,8	34,2	44,9
2. Ménage sans immigrant avec émigrés	14,5	22,1	21,2	27,8	22,3
3. Ménage sans immigrant sans émigré et CM immigrant	13,1	3,3	1,8	1,1	4,1
4. Ménage sans immigrant avec émigré et CM immigrant	2,2	1,2	2,4	0,9	1,2
5. Ménage avec immigrants et sans émigré et CM immigrant	11,0	14,5	10,2	9,9	13,0
6. Ménage avec immigrants et avec émigré et CM immigrant	1,2	2,6	1,1	4,7	2,9
7. Ménage avec immigrants et sans émigré et CM non migrant	4,4	4,5	13,9	10,8	7,2
8. Ménage avec immigrants et avec émigrés et CM non migrant	1,2	3,0	1,6	10,6	4,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	156 048	788 460	9 416	252 699	1 206 623

**Tableau V-8 : Taille moyenne des ménages
selon le statut migratoire et le type de ménage**

Statut migratoire du ménage	Mono-nucléaire sans enf.	Mono-nucléaire avec enf.	Poly-nucléaire sans enf.	Poly-nucléaire avec enf.	Ens.
1. Ménage sans immigrant sans émigré	1,8	5,7	4,0	11,5	6,9
2. Ménage sans immigrant avec émigrés	2,2	5,7	3,4	12,2	7,1
3. Ménage sans immigrant sans émigré et CM immigrant	1,3	5,3	4,1	8,1	3,8
4. Ménage sans immigrant avec émigré et CM immigrant	1,1	5,5	6,8	7,8	4,9
5. Ménage avec immigrants et sans émigré et CM immigrant	2,6	6,4	3,8	11,3	6,8
6. Ménage avec immigrants et avec émigré et CM immigrant	2,4	7,4	5,5	12,7	9,0
7. Ménage avec immigrants et sans émigré et CM non migrant	2,8	7,0	4,1	15,1	9,2
8. Ménage avec immigrants et avec émigrés et CM non migrant	4,1	7,5	6,4	15,5	11,4
Total	1,9	6,0	4,0	12,5	6,8

Les données du tableau V-6 permettent de dégager les tendances dominantes suivantes en ce qui concerne le statut migratoire et le type de ménage :

- près de 2/3 (65,4%) des ménages sont mononucléaires avec enfants;
- les ménages polynucléaires sans enfants à charge sont presque inexistant et représentent moins de 1% de l'ensemble des ménages observés;
- contrairement à ce que l'on pouvait imaginer, les ménages polynucléaires avec enfants ne sont pas les plus fréquents et ne concernent qu'un ménage sur cinq (soit 20,9%).

En considérant le statut migratoire du ménage, on constate toujours la prédominance des ménages mononucléaires avec enfants à l'exception du statut 8 où les ménages polynucléaires avec enfants sont les plus fréquents (50,4%).

Quel que soit le type de ménage (tableau V-7), on relève une prédominance constante des ménages sans immigrant et sans émigré, ensuite des ménages sans immigrants mais avec des émigrés. Un fait important à noter du côté des ménages polynucléaires : ce phénomène semble concerner particulièrement les chefs de ménages non immigrants (soit plus 80% des cas - statuts 1,2,7 et 8).

Du tableau V-8, on note une certaine relation entre la variation de la taille du ménage et sa complexité (nombre de noyaux ou présence d'enfants). Les ménages ordinaires (mononucléaires avec enfants) ont en moyenne une taille (6,0) qui se rapproche de la moyenne générale observée dans le pays (6,8). Cependant, les écarts sont considérables lorsqu'il s'agit des ménages non familiaux (mononucléaires sans enfants: 1,9) ou encore des familles élargies (polynucléaires avec enfants: 12,5). Quel que soit le statut migratoire, les ménages polynucléaires avec enfants ont des tailles qui dépassent largement la moyenne générale.

1.2 CONDITIONS DE VIE DES MENAGES ET STATUT MIGRATOIRE DU CHEF

Dans cette section, les analyses sur les conditions de vie des ménages seront faites selon le statut migratoire du chef. Ce statut est déterminé relativement à la migration durée de vie. Ainsi, nous aurons d'un côté les ménages dirigés par les chefs non-migrants¹ (durée de vie) et de l'autre les chefs migrants². Par ailleurs, compte tenu de l'inégale répartition de la richesse nationale, nos analyses seront faites en distinguant le milieu de résidence des individus.

1.2.1 Statut migratoire du chef de ménage et l'habitat

1.2.1.1 Le type d'habitat des ménages

Le type d'habitat le plus répandu est la "concession individuelle". Que le chef de ménage soit migrant ou non, il ressort que 60 % des ménages vivent dans ce type d'habitat. Les concessions à ménage multiple viennent en second rang avec 35 % à 36 % des ménages,

¹ Les individus n'ayant jamais vécu plus de six mois hors de leur milieu de naissance

² Sont inclus dans cette catégorie, les migrants de retour ainsi que les non-natifs du milieu de résidence actuel

quel que soit le statut migratoire du chef. Le type d'habitat n'est pas lié au statut migratoire de son chef : les stratégies résidentielles des chefs de ménages sont les mêmes.

Notons qu'en milieu urbain, il y a autant de ménages dans des concessions à ménage multiple que dans des concessions individuelles, alors qu'en milieu rural, deux ménages sur trois vivent dans des concessions individuelles. Ce résultat laisse croire que les conditions de logement en milieu urbain sont de plus en plus difficiles et les ménages, indépendamment des liens qui les unissent, sont obligés de cohabiter et cela dans plus de 40 % des cas.

Tableau V-9 : Répartition des ménages selon le statut migratoire du chef de ménage et le type d'habitat par milieu de résidence

Type d'habitat	Ensemble		Urbain		Rural		
	CM Non Migrant	CM Migrant	CM Non Migrant	CM Migrant	CM Non Migrant	CM Migrant	
Concession individuelle	60,8	59,6	49,8	48,0	62,6		66,7
Concession multi-ménages	34,7	36,1	42,8	46,9	33,3		29,5
Immeuble	0,2	0,5	0,3	0,5	0,1		0,5
Logement en bande	1,1	1,6	4,5	2,6	0,6		1,0
Tente	2,1	1,2	2,1	1,3	2,1		1,2
Maison isolée	0,4	0,4	0,1	0,2	0,5		0,5
Autres	0,7	0,6	0,4	0,5	0,8		0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		100,0
Effectif	606 435	600 188	86 552	227 231	519 883		372 957

En outre, les ménages vivant hors des concessions sont très minoritaires (5 % maximum) aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, quel que soit le statut migratoire du chef de ménage.

1.2.1.2 Le statut d'occupation dans le logement

Au niveau national, il se dégage qu'une très forte proportion des ménages sont propriétaires des locaux qu'ils occupent : 88 % pour les ménages dont le chef est non-migrant

contre 78 % des ménages dont le chef est un migrant. La proportion de locataires parmi les ménages de chef migrant est de 18 % contre seulement 3 % pour les ménages de chef non-migrants. Les proportions d'hébergés ne sont pas négligeables : 9 % pour les ménages dont le chef est migrant contre 7 % pour les non-migrants.

La différence de statut d'occupation selon le statut migratoire du chef de ménage est plus importante en milieu urbain autant pour la propriété résidentielle (71 % pour les chefs de ménage non-migrants contre 48 % pour les chefs de ménage migrants) que la location (respectivement 18 % contre 40 %). En milieu rural, par contre, le statut dominant est la propriété quel que soit le statut migratoire (91% pour les chefs non-migrants et 87 % pour les chefs migrants). La propriété est ainsi plus répandue en milieu rural quel que soit le type de ménage, alors que la location est plutôt un fait urbain, qui concerne surtout les ménages dont le chef est migrant.

Tableau V-10 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation et le statut migratoire du chef par milieu de résidence

Statut d'occupation du logement	Ensemble		Urbain		Rural	
	CM Non-Migrant	CM Migrant	CM Non-Migrant	CM Migrant	CM Non-Migrant	CM Migrant
Propriétaire	88,2	78,2	71,5	48,4	91,0	86,8
Locataire	3,4	17,9	17,8	39,5	1,6	4,7
Sous-locataire	0,3	0,6	0,3	1,2	0,3	0,3
Hébergé	7,1	9,0	9,9	10,3	6,6	8,1
Autres	1,0	0,3	0,5	0,6	0,5	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	606 435	600 188	86 552	227 231	519 883	372 957

1.2.2 Les équipements des ménages

Le niveau de vie des ménages peut être appréhendé à travers un certain nombre d'équipements essentiels tels que le mode d'approvisionnement en eau, le type d'énergie utilisé pour la cuisson et le type d'aisance, etc.

1.2.2.1 Le mode d'approvisionnement en eau

Le mode d'approvisionnement en eau à partir des "puits" est pratiqué par plus de deux tiers des ménages quel que soit le statut migratoire du chef. Il convient de noter que les proportions de ménages qui ont l'eau courante restent encore faibles avec seulement 6 %.

Les ménages ruraux ont peu accès à une source d'eau potable : plus de 82 % d'entre eux se contentent des eaux de puits ou encore des fleuves. Mais, en milieu urbain, fait important à souligner, la principale source pour les ménages reste encore le puits (53 %), et seulement 14 % ont l'eau courante (contre 3 % en milieu rural). Les modes d'alimentation en eau sont plus variés en milieu urbain où les bornes-fontaines (plus de 21 %) et les revendeurs

d'eau (environ 9 %) sont plus courants qu'en milieu rural (respectivement 12 % et moins de 1 %).

Tableau V-11 : Répartition des ménages selon le mode d'approvisionnement en eau et le statut migratoire du chef par milieu de résidence

Approvisionne- ment en eau	Ensemble		Urbain		Rural		
	CM migrant	Non migrant	CM Migrant	CM migrant	Non migrant	CM Migrant	CM Migrant
Eau courante	5,0	6,4		12,7	14,2		3,8
Fontaine	12,1	16,8		20,0	22,0		10,7
Revendeur	2,2	3,6		10,5	7,8		0,8
Puits	67,8	64,9		52,9	53,7		71,8
Cours d'eau	11,4	7,0		2,9	1,3		12,8
Autres	1,5	1,3		1,0	1,0		1,6
Total	100,0	100,0		100,0	100,0		100,0
Effectif	606 435	600 188		86 552	227 231		519 883
							372 957

Enfin, il convient de noter que, quel que soit le lieu de résidence, les données n'indiquent pas des comportements différenciels des ménages quant à l'approvisionnement en eau en fonction du statut migratoire de son chef : la disponibilité et le coût de l'eau semblent plus déterminants.

1.2.2.2 La source d'énergie de cuisson

Le "bois de chauffe" est la principale source d'énergie de cuisson : plus de neuf ménages sur dix recourent à cette source d'énergie. Parmi les autres sources, le "charbon de bois" est le plus utilisé surtout par les ménages dont le chef est migrant 6 % contre 2 % pour les autres ménages. Les sources modernes d'énergie comme l'électricité, le gaz et le pétrole ne concernent qu'une faible proportion des ménages (à peine 1 % de l'ensemble des ménages).

Les autres sources de cuisson sont utilisées dans des proportions de 3,7% pour les ménages de chefs non migrants et 2,6% pour les autres.

La proportion des ménages qui utilisent le bois est un peu inférieure en milieu urbain (un peu plus de 80 %) qu'en milieu rural (environ 95 %). L'utilisation du charbon de bois comme source d'énergie est davantage un fait urbain, surtout chez les migrants (14 %) qui utilisent deux fois plus cette source d'énergie que les non-migrants.

Tableau V-12 : Répartition des ménages selon la source d'énergie de cuisson et le statut migratoire du chef par milieu de résidence

Energie de cuisson	Ensemble		Urbain		Rural	
	CM Non-Migrant	CM Migrant	CM Non-Migrant	CM Migrant	CM Non-Migrant	CM Migrant
Électricité	0,4	0,7	0,7	1,3	0,3	0,3
Gaz	0,5	1,1	1,3	2,4	0,4	0,3
Pétrole	0,3	0,5	0,6	0,8	0,3	0,3
Charbon	1,6	5,9	7,3	14,1	0,7	0,9
Bois de chauffe	93,5	88,2	86,9	79,4	94,5	95,2
Autres	3,7	2,6	0,2	2,0	0,8	3,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	606 435	600 188	86 532	227 231	519 883	372 957

Tout comme pour l'approvisionnement en eau, il n'existe pas de lien entre la source d'énergie de cuisson et le statut du chef de ménage. Les seules différences décelables sont davantage liées au milieu de résidence. Là encore, ce sont plutôt les conditions financières des ménages et l'accès aux sources modernes d'énergie qui se révèlent être déterminants.

1.2.2.3 Le type de lieu d'aisances

Un cabinet d'aisances est une installation qui peut être de type moderne c'est-à-dire avec une "chasse d'eau" et dotée d'un certain niveau d'hygiène ou des latrines. Dans certains logements, ces installations n'existent pas et les membres du ménage doivent satisfaire leurs besoins à l'extérieur. Il apparaît que les agents enquêteurs ou les enquêtés ont fait une certaine

confusion entre les latrines et les W-C , qui normalement sont munis d'une chasse d'eau. En effet, le pourcentage de W-C dans la concession (environ 30 %) semble être surestimé alors qu'à peine plus de 5 % des ménages ont l'eau courante à domicile. Dans nos commentaires, nous insisterons sur la différence entre "latrines" et "W-C", d'une part, et "autres types de lieu d'aisances" d'autre part.

En milieu rural, les ménages dont le chef est non-migrant sont moins nombreux à utiliser des latrines ou des W-C (63 %), par rapport au ménages dont le chef est migrant (71 %). Les latrines sont plus utilisées en milieu urbain mais on note encore une différence entre les ménages selon que leur chef est non-migrant (49 %) ou migrant (61 %).

Tableau V-13 : Répartition des ménages selon le type de lieu d'aisances et le statut migratoire du chef par milieu de résidence

Type d'aisance	Ensemble		Urbain		Rural	
	CM Non-Migrant	CM Migrant	CM Non-Migrant	CM Migrant	CM Non-Migrant	CM Migrant
W-C Interne	3,0	7,1	5,0	8,2	2,7	6,5
W-C dans la concession	31,3	28,0	37,4	26,7	30,3	28,7
Latrines	32,4	45,2	48,9	61,0	29,6	35,6
Autres	33,3	19,7	8,7	4,1	37,4	29,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	606 435	600 188	86 552	227 231	519 883	372 957

1.2.3 Les biens du ménage et le nombre d'émigrés

Les chapitres précédents ont révélé une forte propension des Maliens à émigrer: Parmi les nombreuses destinations, l'étranger figure en bonne place. La contribution de ces émigrés pour le développement de leurs localités d'origine (dons, aide aux parents, autres services, etc.), se caractérise par des transferts d'argent et de biens. Parmi ces biens, nous avons retenu le téléviseur et l'automobile qui se révèlent être des biens de luxe, et qui permettent par conséquent d'apprécier le niveau de vie des ménages.

Tableau V-14 : Répartition des ménages selon le nombre d'émigrés et la possession de biens (téléviseur et automobile) par milieu de résidence

Nombre d'émigrés	Ensemble		Urbain		Rural	
	T.V.	Auto	T.V.	Auto	T.V.	Auto
0	6,96	3,54	20,19	7,18	1,24	1,96
1	3,98	1,59	18,58	6,08	0,85	0,61
2	4,50	2,55	19,18	6,47	1,76	1,82
3	5,90	2,50	29,80	16,08	1,50	0,00
4	2,88	1,28	11,81	2,13	1,10	1,11
5 et plus	7,48	2,69	38,86	18,75	2,22	0,00
Total	6,16	3,04	20,15	7,20	1,22	1,57

Au total, 6 % seulement des ménages possèdent un téléviseur. Ce résultat quelque peu attendu, s'expliquerait entre autres raisons, par la faible couverture géographique de la télévision nationale du pays. On remarque une absence de relation claire entre la possession d'un téléviseur et le nombre d'émigrés du ménage. L'utilisation de la télévision reste largement un phénomène urbain (20 % contre seulement 1,2 % en milieu rural), mais la relation avec le nombre d'émigrés ne semble pas très nette. On note toutefois que c'est dans les ménages avec 5 émigrés et plus que l'on trouve le plus souvent un téléviseur, aussi bien en milieu rural (2,2 %) qu'en milieu urbain (38,9 %).

La répartition des ménages selon la possession d'une automobile montre que 3% seulement des ménages possèdent ce bien. Les données montrent une grande différence entre les milieux urbain (7,2 %) et rural (1,6 %). En milieu urbain, le nombre d'émigrés n'est pas corrélé avec la possession d'une automobile, mais on remarque que les ménages avec 5 émigrés et plus sont particulièrement nombreux (18,8 %) à posséder ce bien. Au contraire, en milieu rural, ce sont les ménages n'ayant aucun émigré qui possèdent le plus souvent une automobile. Il serait intéressant d'approfondir les analyses en milieu urbain, en essayant notamment d'identifier les voitures personnelles (à l'opposé des voitures à usage professionnel), ce qui permettrait d'avoir une idée un peu plus clair des ménages les plus aisés.

En somme, les ménages qui génèrent le plus d'émigrés (5 et plus) semblent être plus équipés, surtout en milieu urbain, alors qu'on observe peu de différence pour les autres catégories de ménages sans émigré ou avec moins de 4 émigrés.

1.3 CONCLUSION

La forte émigration en milieu rural pourrait s'expliquer par des conditions de vie difficiles. Pour subvenir au besoin de la famille, la plupart des ménages sont contraints d'envoyer un certain nombre de ses membres dans les centres urbains à la recherche d'une quelconque fortune pour la survie du groupe. Ces départs ne sont pas compensés par des retours. En effet, on peut constater que très peu de ménages ruraux accueillent en leur sein des migrants.

Les résultats montrent qu'au niveau national, les ménages les plus enclins à l'émigration sont ceux qui regroupent le plus d'individus. Cette situation qui, *a fortiori* paraît surprenante, pourrait s'expliquer entre autres, par le fait que l'émigration nécessite au préalable une certaine masse critique, c'est-à-dire un fort regroupement des individus à l'intérieur des ménages. Mais l'explication pourrait également résider dans les différences socio-culturelles : lorsqu'on désagrège les données par région, on constate une corrélation entre taille élevée des ménages et forte émigration seulement pour les régions de Kayes et Koulikoro. C'est une question que les analyses approfondies doivent tenter d'élucider.

Les données illustrent qu'au Mali 13% des ménages sont dirigés par les femmes. Ce pourcentage est parmi les plus élevés de la sous-région et est sans doute une conséquence de la forte émigration masculine. En l'absence des conjoints, ce sont en effet les femmes qui prennent le plus souvent le statut du chef de ménage.

Les deux tiers des ménages sont mononucléaires avec des enfants à charge. Il n'existe pas de lien formel entre le statut migratoire et le type de ménage. Plus exactement, le fait de vivre en ville ou encore le fait d'être un chef de ménage migrant, n'induit pas une structure familiale différente des autres. Il semble que le fait de vivre en milieu urbain n'a pas un effet réel sur le mode d'organisation familiale.

Cette organisation familiale impose, comme on a pu le constater un type d'habitat populaire que l'on retrouve partout à savoir les concessions. En effet, plus de 95 % des ménages habitent dans des concessions, même en milieu urbain, et ont très peu d'attrait pour

les logements du type occidental (immeuble, villa, etc.), que le chef du ménage soit migrant ou non.

Malgré les conditions de vie difficiles, les ménages sont dans plus de 83 % des cas, propriétaires de leur logement. Ce résultat global cache beaucoup de disparités et c'est notamment le cas de l'agglomération de Bamako où le taux de propriété n'atteint pas la barre de 50% (Ouédraogo et Piché, 1995).

En milieu urbain, les chefs de ménage non-migrants sont plus majoritairement propriétaires de leur logement que les migrants. Il se pourrait que ces résultats soient influencés par le phénomène de l'accès à la propriété par héritage chez les non-migrants. Cela ne préjuge en rien de la qualité ou de la superficie de la concession, qui peut souvent être partagée entre héritiers. Il y a donc lieu de mener les analyses plus poussées surtout en ce qui concerne les chefs de ménages en milieu urbain.

Dans l'ensemble, quel que soit le statut migratoire du ménage ou de son chef, il n'existe pas d'écart réels en ce qui concerne les conditions de vie des ménages migrants ou non-migrants. Cependant, les analyses ont montré que les différences entre ménages selon le statut migratoire de leur chef, sont plus marquées par rapport à l'hygiène (à travers le type de lieux d'aisances) que pour l'approvisionnement en eau et l'énergie de cuisson. Cette différence pourrait être liée au niveau d'instruction, qui comme l'a montré le chapitre IV, est plus élevé pour les migrants que pour les non-migrants. L'hygiène est plus dépendante de l'instruction alors que l'approvisionnement en eau et en énergie est fonction du niveau de vie des ménages et des infrastructures.

Enfin, les données semblent indiquer qu'il n'existe pas de lien formel entre le nombre d'émigrés du ménage et l'acquisition des biens de luxe tels que le téléviseur et l'automobile, sauf peut-être pour les ménages urbains ayant une très forte proportion d'émigrés (5 et plus). Apparemment, ces biens de luxe ne sont pas dans l'ordre des priorités des migrants puisqu'il semble que ces derniers sont davantage attachés à matérialiser de façon durable leur migration en investissant particulièrement dans l'immobilier dans leur milieu d'origine. Il serait alors intéressant de vérifier dans les analyses à venir, les éventuelles relations qui peuvent exister entre le nombre d'émigrés et les conditions résidentielles des ménages d'origine.

CONCLUSION GENERALE

La position géographique, la rigueur du climat selon les régions administratives et l'état de l'économie font du Mali, un pays d'intenses mouvements migratoires tant internes qu'internationaux. Ainsi, la population migrante représente près de 29 % de la population de 6 ans et plus.

Le rythme accéléré de l'urbanisation dans les États africains est très souvent le résultat de flux migratoires vers les villes, fait constaté dans les autres pays du monde. Cependant, au Mali, le taux d'urbanisation a augmenté au même rythme depuis les années 70, mais reste parmi les plus bas d'Afrique de l'Ouest. La "macrocéphalie" urbaine, c'est-à-dire la part de la capitale dans le milieu urbain est restée constante dans les vingt dernières années (autour de 40 %).

1.4 BAMAKO, PRINCIPAL POLE D'ATTRACTION DE LA MIGRATION INTERNE

Entre 1988 et 1992, les migrations internes ont représenté pour une population moyenne de 4 028 000 personnes âgées de 15 ans et plus, un volume de 348 000 migrations entre régions, ou bien 408 000 migrations entre milieux. Les migrations en provenance ou à destination du milieu rural représentent plus des trois quarts des migrations internes (sans compter la migration rurale-rurale).

Bamako est le principal carrefour de la migration interne (la capitale constitue la première origine et la première destination des flux internes) et la région de Ségou un carrefour secondaire, marqué aussi par son rôle dans la migration internationale.

La moitié des migrants sont des migrants de retour. La migration de retour interne est plus importante dans la région de Tombouctou alors qu'elle est presque nulle dans les régions de Mopti, Sikasso et dans le district de Bamako.

1.5 AU MALI, LES MIGRANTS SEMBLENT MIEUX REUSSIR LEUR INSERTION QUE LES NON-MIGRANTS

Le migrant (plus souvent citadin) tente généralement d'accéder au marché du travail en s'installant d'abord à son propre compte comme indépendant, dans le secteur dit "informel". Mais, contrairement aux idées reçues, les migrants, du point de vue de l'emploi, ne semblent pas avoir de difficultés particulières à s'insérer : ils sont au contraire plus actifs et moins souvent chômeurs.

Dans l'ensemble du Mali, 9 ménages sur 10 sont propriétaires de leur logement indépendamment du statut migratoire. Cependant, en milieu urbain, les chefs de ménage non-migrants sont en majorité propriétaires de leur logement par rapport aux chefs de ménage migrants. Par ailleurs, on ne constate pas d'écart réels en ce qui concerne les conditions de vie des ménages migrants ou non-migrants (approvisionnement en eau et énergie). La seule différence concerne le type de lieux d'aisances : les migrants, qui se révèlent être plus instruits que les non-migrants, utilisent plus souvent les lieux d'aisances plus hygiéniques (W-C, latrines).

1.6 UN RALENTISSEMENT DE L'EMIGRATION INTERNATIONALE NON ACCOMPAGNEE D'UNE MIGRATION DE RETOUR

L'importance de l'émigration malienne est attestée par l'apport constant de la contribution des émigrés au PIB national : il variait entre 3 % et 4 %, de 1988 à 1990, mais a connu une baisse depuis les événements de 1991 pour se situer à moins de 3 %. Notons cependant que depuis 1994, il est supérieur à 4 %.

L'enquête a dénombré plus de 515 000 migrations vers ou en provenance de l'étranger entre 1988 et 1992 ; ces flux représentent plus de 40 % du total des migrations tant internes qu'internationales. A titre de comparaison, les migrations en provenance ou à destination de Bamako ne représentent que 28 % du total des flux.

Les migrations en provenance ou à destination du milieu rural malien représentent quatre cinquièmes des migrations internationales. S'il y a exode rural c'est plus en direction des

pays étrangers qu'en direction du milieu urbain malien. Cet exode international est dans 70 % des cas dirigé vers les pays du Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Côte-d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal).

Le milieu urbain, et en particulier la capitale, n'a pas servi de relais pour la migration vers l'étranger : la migration internationale ne représente que 16 % des flux en provenance ou à destination de Bamako. Par contraste, la région de Kayes apparaît comme une région d'émigration internationale par excellence car plus de 70 % de son émigration a pour destination l'extérieur du Mali.

Le Mali dans son ensemble est un pays d'émigration internationale avec durant la période 1988-92, un solde migratoire négatif moyen annuel de près de 35 400 personnes âgées de 15 ans et plus. Le taux de migration nette est de -0,9 % (dont 69 % vers les pays du réseau), ce qui signifie une croissance migratoire négative due à la migration internationale. Selon les résultats, l'émigration internationale a diminué de moitié entre le début et la fin des années 80, et cela a eu pour conséquence une accélération de la croissance totale du pays, car la croissance naturelle a parallèlement augmenté du fait de la baisse de la mortalité et du maintien à un niveau élevé de la natalité.

Les migrations de retour de l'étranger sont plus importantes dans les régions de Gao-Kidal, Mopti et Tombouctou et au contraire plus faibles à Bamako. Bien qu'on assiste depuis quelques années à quelques expériences de migrations de retour réussies, ces expériences ne semblent pas faire tache d'huile. La conjoncture économique internationale de plus en plus difficile à laquelle il faut ajouter les effets de politiques restrictives des principaux pays d'accueil, semblent avoir eu pour principal effet, dans les années 1988-92, de freiner l'émigration internationale sans pour autant susciter le retour des émigrés. Par exemple, la situation économique difficile que traverse la Côte d'Ivoire depuis les années 80 n'a certainement pas manqué d'avoir des effets sur les migrations malienves vers ce pays.

1.7 LES FEMMES MIGRENT AUTANT QUE LES HOMMES A L'INTERIEUR DU MALI, MAIS LA MIGRATION INTERNATIONALE EST LARGEMENT MASCULINE

L'enquête nous a permis de tracer un portrait-robot du migrant au Mali : par rapport au non-migrant, il est plus souvent un homme âgé de 20 à 50 ans, citadin et scolarisé. Chez les hommes, il est plus souvent célibataire, actif, et moins souvent chômeur ou aide-familial. Les femmes migrantes sont plus souvent mariées que les non-migrantes, un peu moins actives, et plus souvent salariées quand elles travaillent.

Les migrations internes féminines se font plutôt entre les localités urbaines ou bien sont orientées du milieu rural vers la capitale, tandis que les migrations internes masculines sont plus équilibrées entre milieux. La comparaison des migrations par sexe et âge confirme que l'exode du milieu rural malien, qui touche particulièrement les jeunes hommes, n'est pas dirigé vers les villes du pays mais directement vers l'étranger.

En somme, le déficit migratoire avec l'étranger est principalement dû aux jeunes hommes en provenance du milieu rural, alors que la dynamique d'urbanisation à l'intérieur du pays est surtout le fait des jeunes femmes, qui, par exemple, contribuent fortement à la croissance de la capitale. Chez les femmes, les échanges avec l'étranger n'ont pas plus d'influence sur les soldes migratoires que les échanges entre régions ou entre milieux. Sur la période 1988-92, le taux de migration nette internationale est même légèrement positif pour les femmes (+0,06 % par an) alors qu'il est nettement négatif pour les hommes : -2 %. Il semblerait que Bamako, du fait d'activités dominantes du tertiaire (services et commerce) attire plus les femmes que les hommes, qui trouveraient à l'étranger les emplois dans le secteur de l'agriculture et de l'industrie et dans le commerce international.

Les différences de comportement migratoire entre hommes et femmes peuvent relever de normes et valeurs pour fin de contrôle social et/ou de division sexuelle du travail présentes dans les sociétés sahariennes, (contrôle de la reproduction biologique à travers les femmes et

contrôle de la production économique à travers le migrant par le biais de son épouse et de ses enfants).

La migration importante des hommes a des effets sur la structure des ménages et particulièrement sur le rôle des femmes. En l'absence des conjoints, les femmes sont de plus en plus nombreuses à diriger les ménages. En effet, on constate qu'au Mali, 13% des ménages sont dirigés par les femmes, pourcentage peut-être sous-estimé, mais qui est pourtant parmi les plus élevés de la sous-région.

L'enquête Migrations et Urbanisation est très novatrice à maints égards : d'abord, c'est la première fois qu'une enquête spécifique sur les migrations est menée au Mali; ensuite, cette enquête a été menée dans le cadre d'un Réseau régional, simultanément avec sept autres pays d'Afrique de l'Ouest; mais surtout, elle a permis de voir la migration au Mali sous un nouveau jour, bousculant ainsi quelques préjugés et évaluant exactement l'ampleur du phénomène migratoire et de l'urbanisation. Les résultats de cette enquête, sans aucun doute, susciteront de nouvelles interrogations et de nouvelles analyses approfondies.

BIBLIOGRAPHIE

ADAMS, Adrian

1977 *Le long voyage des gens du fleuve*. Paris : François Maspero.

ADEPOJU, Aderanti

1988 *International Migration in Africa South of the Sahara*. In "International Migration Today." Vol. I Trends and prospects. Edité par Reginald T. Appleyard. Paris UNESCO.

CERPOD

Enquête démographique et de santé Mali 1987-1990

CONDE, Julien and DIAGNE Papa Syr

1986 *South-North International Migrations: a Case Study of Malian, Mauritanian and Senegalese Migrants from the Senegalese Valley to France*. With N. OUAIDOU, K. BOYE and A. KADER. Paris : OECD Development Centre papers.

DAO, Amadou

1993 Enquête Nationale sur les Activités Economiques des Ménages : Revenus et Salaires. Bamako: DNSI.

DEVEZE, M

L'empire colonial français en 1914. Centre de documentation universitaire 1965.

DIALLO, Balla

1980 *La population du Mali*. In *Atlas Jeune Afrique Mali*. Paris : Les Editions Jeunes Afrique.

DIARRA, Ousmane, KOENIG Dolores

1992 *Expériences de peuplement et stratégies de développement dans les zones d'intervention du Programme de Lutte contre l'Onchocercose dans l'Afrique de l'Ouest*. Rapport de site : Dioila, Mali. Binghamton, NY : Institute for Development Anthropology.

DIARRA, Tiéman

1991 *La problématique de l'intégration des migrants dogons dans la ville de Yanfolila, région de Sikasso*. Colloque de Sally Portual ORSTOM IFAN.

DIARRA, Tiéman et al.

1992 Pauvreté urbaine dans le District de Bamako. Rapport à la Banque Mondiale.

DIARRA, Tiéman, SIMAGA Halimata Kouaté, KOENIG Dolores

1992 Expériences de peuplement et stratégies de développement dans les zones d'intervention du Programme de Lutte contre l'Onchocercose dans l'Afrique de l'Ouest. Rapport de site : Yanfolila, Mali. Binghamton, NY : Institute for Development Anthropology.

Direction Nationale de la Planification

1991 Déclaration de la Politique Nationale de Population du Mali. Bamako: DNP.

DNSI (Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique)

1976 Recensement Général de la Population et de l'Habitat. Bamako: DNSI.

1987 Recensement Général de la Population et de l'Habitat. (Résultats Provisoires). Bamako: DNSI.

1988 Enquête Agricole de Conjoncture, Campagne 1987-88. Résultats Définitifs. Avec la collaboration du Ministère de l'Agriculture. Bamako: DNSI, Projet PADEM.

1990 Recensement Général de la Population et de l'Habitat. Volume 0 (Ensemble du Pays); Tome I (Population, Economie, Habitat). Bamako : DNSI.

1991 Recensement Général de la Population et de l'Habitat. Tome 2 (Mouvement de la population : natalité, fécondité, mortalité, migration). Bamako : DNSI.

1991 Recensement Général de la Population et de l'Habitat. Principaux résultats d'analyse. Bamako: DNSI.

1993 Enquête Agricole de Conjoncture, Campagne 1992-93. Résultats Définitifs. Avec la collaboration du Ministère de l'Agriculture. Bamako : DNSI, Projet PADEM.

1994 Annuaire Statistique du Mali, 1992. Bamako : DNSI.

DNUC

1990 Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Bamako en environs Mai 1990.

DOUMBIA, Soumana

1980 Bamako et sa région. In *Atlas Jeune Afrique Mali*. Paris : Editions Jeune Afrique.

DOUMBIA, Yaya

1975 Le règlement des conflits frontaliers entre le Mali et les Etats limitrophes dans le cadre des principes fixés par l'Organisation de l'Unité Africaine.

Thèse de spécialité en administration internationale. Université de Paris I 219 p.

FINDLEY, Sally.E.

1989 Choosing between African and French Destinations : The Role of Family and Community Factors in Migration in the Senegalese River Valley. Université de Montréal.

FOFANA, Makan, SIMAGA Halimata Konaté, KOENIG, Dolores

1992 Expériences de peuplement et stratégies de développement dans les zones d'intervention du Programme de Lutte contre l'Onchocercose dans l'Afrique de l'Ouest. Rapport de site : Sélingué, Mali. Binghamton, NY : Institute for Development Anthropology.

HAERINGER, Philippe

a. 1993 La mégapolisation du monde. Du concept de ville à la réalité des mégapoles. Paru dans Géographie et Cultures, l'Harmattan, no.6 Juin 1993, pp. 3-14.

b. 1994 La mégapolisation n'est pas une crise. INTERURBA Communication à la journée d'étude du 21 Juin 1994 sur le thème: Existe-t-il une crise urbaine? Pour une approche comparative dans les pays du Nord, du Sud et de l'Est.

KOENIG, Dolores

1990 Land Settlement Review, Country Case Study : Mali. Binghamton, NY : Institute for Development Anthropology.

KONE, Félix Yacuaga, MAIGA Fatoumata, KOENIG, Dolores

1992 Expériences de peuplement et stratégies de développement dans les zones d'intervention du Programme de Lutte contre l'Onchocercose dans l'Afrique de l'Ouest. Rapport de site : Finkolo, Mali. Binghamton, NY : Institute for Development Anthropology.

MAKINWA, Adebayo Paulina

1987 International Migration in Tropical Africa : Current Trends. IUSSP Workshop on International Migration. Systems and Networks. University of Benin Nigéria.

MEYER, Pierre, Bakary SACKO, Amadou DEMBELE

1993 Mali : profil de la pauvreté. Bamako : DNSI.

NDONGO, Sally

1992 "Coopération" et néo-colonialisme. Paris : Editions Maspero.

République du Mali

1961 Enquête démographique au Mali, 1960-61.

1993 Rapport National sur la Population : Mali. Conférence Internationale sur la Population de le Développement, 1994, le Caire.

Projet EVF/EMP/Mali

1993 Livre de référence sur l'éducation familiale et en matière de population au Mali 355 pages.

RUSSELL, Sharon Stanton, Karen JACOBSEN and William Deane STANLEY

1990 International Migration and Development in Sub-Saharan Africa. Volume 1 : Overview. Volume 2: Country Analyses. Washington, DC : The World Bank.

SIDIBE, El Hadji Brabima

1993 Enquête du Secteur Informel au Mali de 1989: Analyse de l'Emploie et du Chômage. Bamako : DNSI.

SOW, Moussa, KOENIG Dolores

1992 Expériences de peuplement et stratégies de développement dans les zones d'intervention du Programme de Lutte contre l'Onchocercose dans l'Afrique de l'Ouest. Rapport de site : Tienfala, Mali. Binghamton, NY: Institute for Development Anthropology.

SWINDELL, Ken

1982 From migrant farmer to permanent settler : The stranger farmers of the Gambia. In Redistribution of Population in Africa. Ed. John Clarke et Leozek Kosinski, London: Heinemann.

TRAORE, Sadio

1992 Dimension ethnique de la migration dans la vallée du fleuve Sénégal. Ph.D. Thesis, Université de Montréal.

United Nations

1987, 1988, 1989 World migrant population : the foreign born. New York: United Nations Population Division.

U.S Committee for Refugees

1986 World Refugee Survey. Washington D.C.

World Bank

1994 World Development Report. Oxford : Oxford University Press for the World Bank.

ZAKARIAH, K.C. and J. CONDE

1981 Migration in West Africa : Demographic Aspects. Oxford: Oxford University Press.

Plan Décennal de Développement Socio-sanitaire du Mali 1981 - 1990 Révision Novembre 1983.

ANNEXE

Tableau A3.1 : Matrice des migrations des hommes de 15 ans et plus sur la période 1988-92

Destination :		Kayes	Koulik	Sikasso	Séguo	Mopti	Tombou	Gao-Kid	Damaïko	Pays Rés	Aut pays	Total	Ans vécus
Origine :													
Kayes	0	3758	679	3442	111	228	221	7143	30558	32590	78730	1454980	
Koulik	2869	0	2798	5695	352	659	371	13373	33708	8876	68701	1224016	
Sikasso	735	3174	0	6083	1022	648	451	6564	31511	1331	51519	1282213	
Séguo	3495	5935	6826	0	1340	954	162	15338	34564	12166	80980	1726833	
Mopti	235	1098	1566	5216	0	2264	402	5543	68477	1766	86567	1714444	
Tombouc	37	433	658	2604	2266	0	372	3167	18660	1053	29252	457994	
Gao-Kid	272	802	334	642	1008	456	0	1943	14524	3123	23304	408908	
Bamako	9361	11750	5048	14719	2566	3530	1801	0	6761	6938	62474	1023756	
Pays Rés	13172	15009	23864	24738	10956	9155	5239	8574	0	0	0	110707	
Aut pays	3080	608	104	1002	643	376	2178	4516	0	0	0	12507	
Total	33256	42567	42077	64141	20264	18270	11397	66161	238763	67845	604741	9293144	
Soldes migratoires													
Destinat. :	Kayes	Koulik	Sikasso	Séguo	Mopti	Tombou	Gao-Kid	Bamako	Pays Rés	Aut pays	Total		
Origine :													
Kayes	0	889	-56	-53	-124	191	-51	-2218	17386	29510	45474		
Koulik	-889	0	-376	-240	-746	226	-431	1623	18699	8268	26134		
Sikasso	56	376	0	-743	-544	-10	-83	1516	7647	1227	9442		
Séguo	53	240	-743	0	-3876	-1650	-280	619	9826	11164	16839		
Mopti	124	746	-244	3876	0	2	-606	2977	57521	1123	66303		
Tombouc	-191	-226	10	1650	2	0	-84	-363	9505	679	10982		
Gao-Kid	51	431	83	280	606	84	0	142	9285	945	11907		
Bamako	2218	-1623	-1516	-619	-2977	363	-142	0	-1813	2422	-3687		
Pays Rés	-17386	-18699	-7647	-9826	-57521	-9505	-9285	1813	0	0	-128056		
Aut pays	-29510	-82683	-1227	-11164	-1123	-679	-945	-2422	0	0	-55338		
Total	-45474	-26134	-9442	-16839	-66303	-10982	-11907	3687	128056	55338			

(Tableau A3-I, suite)

Destination	Taux d'émigration										
	Kayes	Koulik	Sikass	Ségon	Mopti	Tombou	Gao-Kid	Bamako	Pays Rés	Aut pays	Total
Origine	0	0,26%	0,05%	0,24%	0,01%	0,02%	0,02%	0,49%	2,10%	2,24%	5,41%
Kayes	0	0,23%	0	0,23%	0,47%	0,03%	0,05%	0,03%	1,09%	2,75%	5,61%
Koulik	0,23%	0	0,25%	0	0,47%	0,08%	0,05%	0,04%	0,51%	2,46%	4,02%
Sikasso	0,06%	0,20%	0,34%	0,40%	0	0,08%	0,06%	0,02%	0,89%	2,00%	4,69%
Ségon	0,20%	0	0,34%	0,40%	0	0,08%	0,06%	0,02%	0,02%	0,32%	3,99%
Mopti	0,01%	0,06%	0	0,09%	0,30%	0	0,13%	0,02%	0,32%	0,10%	5,05%
Tombouc	0,01%	0,09%	0	0,14%	0,57%	0,49%	0	0,08%	0,69%	4,07%	6,39%
Gao-Kid	0,07%	0,20%	0	0,13%	0,16%	0,25%	0,11%	0	0,48%	3,55%	5,70%
Bamako	0,91%	1,15%	0,49%	1,44%	0,25%	0,34%	0,18%	0	0,66%	0,68%	6,10%
Total	2,29%	3,49%	3,27%	3,71%	1,19%	3,98%	2,78%	0,73%	3,30%		
Taux d'immigration											
Destination	Kayes	Koulik	Sikass	Ségon	Mopti	Tomb.	Gao-Kid	Bko		Taux internat.	
Origine	0	0,31%	0,05%	0,20%	0,01%	0,05%	0,03%	0,70%			
Kayes	0	0,20%	0	0,22%	0,33%	0,02%	0,14%	0,09%	1,31%		
Koulik	0,20%	0	0,26%	0	0,35%	0,06%	0,14%	0,11%	0,64%		
Sikasso	0,05%	0,24%	0,48%	0,53%	0	0,08%	0,21%	0,09%	1,50%		
Ségon	0,24%	0	0,48%	0,53%	0	0,08%	0,21%	0,09%			
Mopti	0,02%	0	0,09%	0,12%	0,36%	0	0,49%	0,10%	0,54%		
Tombouc	0,00%	0,04%	0,05%	0,05%	0,15%	0,13%	0	0,09%	0,31%		
Gao-Kid	0,02%	0,07%	0	0,04%	0,04%	0,06%	0,10%	0	0,19%		
Bamako	0,64%	0,96%	0	0,39%	0,85%	0,15%	0,77%	0,44%	0		
Pays Rés	0,91%	1,23%	1,86%	1,43%	0,64%	2,00%	1,28%	0,84%			
Aut Pays	0,21%	0,05%	0,01%	0,06%	0,04%	0,08%	0,53%	0,44%		1,19%	
Total	2,29%	3,49%	3,27%	3,71%	1,19%	3,98%	2,78%	0,73%		0,13%	1,32%

(Tableau A3-1, suite)

Destination	Origine	Taux de migration nette						Taux internat.
		Kayes	Koulak	Sikass	Ségou	Mopti	Tomb.	
Kayes	0	0,07%	0,00%	0,00%	-0,01%	0,04%	-0,01%	-0,22%
Koulak	-0,06%	0	-0,03%	-0,01%	-0,04%	0,05%	-0,11%	0,16%
Sikasso	0,01%	0,03%	0	-0,04%	-0,03%	0,00%	-0,02%	0,15%
Ségou	0,00%	0,02%	0,06%	0	-0,23%	-0,36%	-0,07%	0,06%
Mopti	0,01%	0,06%	0,04%	0,22%	0	0,00%	-0,15%	0,29%
Tombouc	-0,01%	-0,02%	0,00%	0,10%	0,00%	0	-0,02%	-0,04%
Gao-Kid	0,00%	0,04%	0,01%	0,02%	0,04%	0,02%	0	0,01%
Bamako	0,15%	-0,13%	-0,12%	-0,04%	-0,17%	0,08%	-0,03%	0
Pays Rts	-1,19%	-1,53%	-0,60%	-0,57%	-3,36%	-2,08%	-2,27%	0,18%
Au pays	2,03%	-0,68%	-0,10%	-0,65%	-0,07%	-0,15%	-0,23%	-0,24%
Total	-3,13%	-2,14%	-0,74%	-0,97%	-3,87%	-2,40%	-2,91%	0,35%

Destination	Origine	Intensité migratoire relative						
		Kayes	Koulak	Sikass	Ségou	Mopti	Tomb.	
Kayes	0	0,89	0,15	0,58	0,02	0,14	0,16	2,02
Koulak	0,68	0	0,75	1,14	0,07	0,50	0,31	4,50
Sikasso	0,17	0,85	0	1,16	0,20	0,47	0,36	2,11
Ségou	0,59	1,18	1,30	0	0,19	0,51	0,22	3,66
Mopti	0,04	0,22	0,30	0,74	0	1,22	0,24	1,33
Tombouc	0,02	0,33	0,47	1,39	1,22	0	0,84	2,85
Gao-Kid	0,19	0,68	0,43	0,38	0,61	1,03	0	1,96
Bamako	2,65	3,95	1,62	3,51	0,62	3,17	1,81	0

Tableau A3-2 : Matrice des migrations des femmes de 15 ans et plus sur la période 1988-92

Destination :	Kayes	Koulak	Sikasso	Séguo	Mopti	Tombou	Gao-Kid	Bamako	Pays Rés	Au pays	Total	Aus vécus
Origine :												
Kayes	0	3153	644	666	282	0	502	7922	6192	2139	21500	1996177
Koulik	3249	0	2800	3553	596	578	212	16440	3148	302	30878	1521049
Sikasso	704	2523	0	5565	730	144	375	5959	3336	110	19446	1437100
Séguo	461	3860	5145	0	1295	873	795	21785	9440	1012	44666	1987218
Mopti	298	1089	2515	3579	0	2000	490	6148	2455	16	20590	1733520
Tombouc	210	315	389	2430	1917	0	497	2808	1702	86	10354	618509
Gao-Kid	263	177	416	1691	932	1009	0	1516	3302	799	10125	507478
Bamako	7483	11754	3777	21296	2297	1311	1560	0	3800	1592	54870	1026625
Pays Rés	4810	3914	6793	9222	2812	1982	2576	6348	0	0	38457	
Au Pays	3184	524	338	165	45	0	1039	2139	0	0	7434	
Total	24662	27309	22817	30167	10926	7897	8046	71065	33375	6056	258320	10847676
Soldes migratoires												
Destinat.	Kayes	Koulak	Sikasso	Séguo	Mopti	Tombou	Gao-Kid	Bamako	Pays Rés	Au pays	Total	
Origine												
Kayes	0	-96	-460	—	205	-16	-210	239	439	1382	-1045	838
Koulik	96	0	277	-307	-493	263	35	4686	-766	-222	3569	
Sikasso	60	-277	0	420	-1785	-245	41	2182	-3457	-228	-3371	
Séguo	-205	307	-420	0	-4284	-1557	-896	489	218	847	-5501	
Mopti	16	493	1783	4284	0	83	-462	3851	-357	-29	9564	
Tombouc	210	-263	245	1557	-83	0	-512	1497	-280	86	2457	
Gao-Kid	-239	-35	41	896	462	512	0	-44	726	-240	2079	
Bamako	-439	-4686	-2182	-489	-3851	-1497	44	0	-2548	-547	-16195	
Pays Rés	-1382	766	3457	-218	357	280	-726	2548	0	0	5082	
Au Pays	1045	222	228	-847	29	-86	240	547	0	0	1378	
Total	-838	-3569	3371	5501	-9664	-2457	-2079	16195	-5082	-1378		

(Tableau A3-2, suite)

Destination	Keyes	Koulak	Sikass	Ségou	Mopti	Tombou	Gao-Kid	Bamako	Pays Ré	Aut pays	Total
											Taux d'émigration
Origine : Keyes	0,16%	0,03%	0,03%	0,01%	0,00%	0,03%	0,40%	0,31%	0,11%	0,08%	
Keyes	0	0,18%	0,23%	0,04%	0,04%	0,01%	1,08%	0,21%	0,02%	2,03%	
Koulak	0,21%	0	0	0,05%	0,01%	0,03%	0,41%	0,23%	0,01%	1,35%	
Sikasso	0,05%	0,18%	0	0,39%	0,05%	0,01%	0,04%	1,10%	0,48%	0,05%	2,25%
Ségou	0,02%	0,19%	0,26%	0	0,07%	0,04%	0,04%	1,10%	0,48%	0,05%	
Mopti	0,02%	0,06%	0,14%	0,32%	0,11%	0,03%	0,35%	0,14%	0,00%	1,17%	
Tombouc	0,03%	0,05%	0,06%	0,39%	0,31%	0	0,08%	0,45%	0,28%	0,01%	1,67%
Gao-Kid	0,05%	0,03%	0,08%	0,33%	0,19%	0,20%	0	0,30%	0,65%	0,16%	2,00%
Bamako	0,73%	1,14%	0,37%	2,07%	0,22%	0,13%	0,15%	0	0,37%	0,16%	5,34%
									0,31%	0,06%	0,37%
											Taux d'émigration internationale

Destination	Origine	Taux d'immigration						Taxe internat.	
		Kayes	Koulik	Sikasso	Ségou	Mopti	Tomb.		
Kayes	Kayes	0	0,21%	0,04%	0,03%	0,02%	0,00%	0,10%	0,77%
Koulik	Koulik	0,16%	0	0,19%	0,18%	0,03%	0,09%	0,04%	1,60%
Sikasso	Sikasso	0,04%	0,17%	0	0,28%	0,04%	0,02%	0,07%	0,58%
Ségou	Ségou	0,02%	0,25%	0,36%	0	0,07%	0,14%	0,16%	2,12%
Mopti	Mopti	0,01%	0,07%	0,18%	0,28%	0	0,32%	0,10%	0,60%
Tombouc	Tombouc	0,01%	0,02%	0,03%	0,12%	0,11%	0	0,10%	0,27%
Gao-Kid	Gao-Kid	0,01%	0,01%	0,03%	0,09%	0,05%	0,16%	0	0,15%
Banako	Banako	0,37%	0,77%	0,26%	1,07%	0,13%	0,21%	0,31%	0
Pays Res	Pays Res	0,24%	0,26%	0,47%	0,46%	0,16%	0,32%	0,51%	0,62%
Aul Kayes	Aul Kayes	0,16%	0,03%	0,02%	0,01%	0,00%	0,00%	0,20%	0,21%
Total	Total	1,02%	1,79%	1,58%	2,52%	0,61%	1,26%	1,59%	6,92%

(Tableau A3-2, suite)

Destination	Kayes	Kouluk	Sikass	Ségou	Mopti	Tomb.	Taux de migration nette		Taux internat.
							Gao-Kid	Bko	
Origine : Kayes	0	-0,01%	0,00%	0,01%	0,00%	-0,03%	0,05%	0,04%	
Kouluk	0,00%	0	0,02%	-0,02%	-0,02%	-0,03%	0,04%	0,01%	0,46%
Sikasso	0,00%	-0,02%	0	0,02%	-0,10%	-0,04%	-0,01%	0,21%	
Ségou	-0,01%	0,02%	-0,03%	0	-0,24%	-0,25%	-0,18%	0,05%	
Mopti	0,00%	0,03%	0,12%	0,22%	0	0,01%	-0,09%	0,38%	
Tombouc	0,01%	-0,02%	0,02%	0,08%	0,00%	0	-0,10%	0,15%	
Gao-Kid	-0,01%	0,00%	0,10%	0,05%	0,03%	0,08%	0	0,00%	
Bamako	-0,02%	-0,31%	-0,15%	-0,02%	-0,22%	-0,24%	0,01%	0	
Pays Rés	-0,07%	0,05%	0,24%	-0,01%	0,02%	0,03%	-0,14%	0,25%	
Aut pays	0,05%	0,01%	0,02%	-0,04%	0,00%	-0,01%	0,05%	0,05%	0,01%
Total	-0,05%	-0,25%	0,24%	0,29%	-0,54%	-0,39%	-0,40%	1,39%	0,06%
Intensité migratoire relative									
Destination	Kayes	Kouluk	Sikass	Ségou	Mopti	Tomb.	Gao-Kid	Bko	
Origine : Kayes	0	0,60	0,13	0,10	0,05	0,00	0,29	2,25	
Kouluk	0,62	0	0,74	0,68	0,13	0,36	0,16	6,12	
Sikasso	0,14	0,67	0	1,13	0,17	0,09	0,30	2,35	
Ségou	0,07	0,74	1,05	0	0,22	0,41	0,46	6,21	
Mopti	0,05	0,24	0,58	0,93	0	1,07	0,32	1,99	
Tombouc	0,10	0,19	0,25	1,15	1,03	0	0,92	2,57	
Gao-Kid	0,15	0,13	0,33	0,97	0,62	1,87	0	1,69	
Bamako	2,12	4,38	1,49	6,07	1,74	1,20	1,74	0	

**Tableau A3-3 : Matrice des migrations des hommes
de 15 ans et plus sur la période 1988-92**

Destination :	Capitale	Vil.Prin	Vil.Sec	Rural	PaysRes	PaysAut	Total	Années vécues
Origine :								
Capitale	0	5760	11954	31061	6761	6938	62474	1023756
Vil.Prin	6379	0	7621	11423	4553	622	30598	517457
Vil.Sec	16487	5775	0	26259	18507	5930	72938	1286833
Rural	30205	16048	33334	0	208942	54355	342881	6465099
PaysRes	8574	3759	9624	88700	0	0	110707	
PaysAut	4316	525	1538	5928	0	0	12507	
Total	66161	31867	64118	163371	238763	67845	632125	9293145

Solde migratoire	Capitale	Vil.Prin	Vil.Sec	Rural	PaysRes	PaysAut		
Capitale	0	-619	-4533	856	-1813	2422		
Vil.Prin	619	0	1846	-4625	794	97		
Vil.Sec	4533	-1846	0	-7072	8833	4392		
Rural	-856	4625	7072	0	120242	48427		
PaysRes	1813	-794	-8833	-120242	0	0		
PaysAut	-2422	-97	-4392	-48427	0	0		
Éilan migratoire	3687	1269	-8840	-179510	128056	55338		

Taux d'émigration	Capitale	Vil.Prin	Vil.Sec	Rural	PaysRes	PaysAut	Total	
Capitale	0	0,56%	1,17%	3,03%	0,66%	0,68%	6,10%	
Vil.Prin	1,23%	0	1,47%	2,21%	0,88%	0,12%	5,91%	
Vil.Sec	1,28%	0,43%	0	2,04%	1,44%	0,46%	5,67%	
Rural	0,47%	0,25%	0,52%	0	3,23%	0,84%	5,30%	
					2,57%	0,73%	3,30%	
Taux d'immigration	Capitale	Vil.Prin	Vil.Sec	Rural	Taux d'immigr. internat.			
Capitale	0	1,11%	0,93%	0,48%				
Vil.Prin	0,62%	0	0,50%	0,18%				
Vil.Sec	1,61%	1,12%	0	0,41%				
Rural	2,05%	3,10%	2,50%	0				
PaysRes	0,84%	0,73%	0,75%	1,37%	1,19%			
PaysAut	0,44%	0,10%	0,12%	0,09%	0,13%			
Total	6,46%	6,16%	4,98%	2,53%	1,32%			
Taux de migration nette	Capitale	Vil.Prin	Vil.Sec	Rural	International			
Capitale	0	0,12%	-0,35%	0,01%				
Vil.Prin	0,06%	0	0,14%	-0,07%				
Vil.Sec	0,44%	-0,36%	0	-0,11%				
Rural	-0,08%	0,89%	0,15%	0				
PaysRes	0,18%	-0,15%	-0,69%	-1,86%	1,38%			
PaysAut	-0,24%	-0,02%	-0,34%	-0,75%	-0,60%			
Croft migratoire	0,36%	0,24%	-0,69%	-2,78%	-1,98%			
Indice d'intensité migratoire	Capitale	Vil.Prin	Vil.Sec	Rural				
Capitale	0	2,24	1,67	0,96				
Vil.Prin	2,48	0	2,35	0,70				
Vil.Sec	2,57	1,78	0	0,65				
Rural	0,94	0,99	0,82	0				

**Tableau A3-4 : Matrice des migrations des femmes
de 15 ans et plus sur la période 1988-92**

Destination :	Capitale	Vil.Prin	Vil.Sec	Rural	PaysRes	PaysAut	Total	Années vécues
Origine :								
Capitale	0	5744	11213	32521	3800	1392	54870	1026623
Vil.Prin	8323	0	6853	8410	1610	185	25389	570973
Vil.Sec	15665	7530	0	26007	3446	485	53133	1460105
Rural	38588	11513	33204	0	24519	3794	111618	7789974
PaysRes	6348	3130	5520	23459	0	0	38457	
PaysAut	2139	202	973	4120	0	0	7434	
Total	71065	28119	57763	94523	33375	6036	290901	10847677
Solde migratoire	Capitale	Vil.Prin	Vil.Sec	Rural	PaysRes	PaysAut		
Capitale	0	-2581	-1452	-6067	-2148	-347		
Vil.Prin	2581	0	-577	-3097	-1520	-17		
Vil.Sec	4452	677	0	-7197	-2074	-488		
Rural	6067	3097	7197	0	1060	326		
PaysRes	2548	1520	2074	-1060	0	0		
PaysAut	547	17	488	326	0	0		
Bilan migratoire	16195	2730	4630	-17095	-5082	-1378		
Taux d'émigration	Capitale	Vil.Prin	Vil.Sec	Rural	PaysRes	PaysAut	Total	
Capitale	0	0,56%	1,09%	3,17%	0,37%	0,16%	5,14%	
Vil.Prin	1,46%	0	1,20%	1,47%	0,28%	0,03%	4,45%	
Vil.Sec	1,07%	0,52%	0	1,78%	0,24%	0,03%	3,64%	
Rural	0,50%	0,15%	0,43%	0	0,31%	0,05%	1,43%	
Taux d'émigration internationale					0,31%	0,06%	0,37%	
Taux d'immigration	Capitale	Vil.Prin	Vil.Sec	Rural	Taux d'immigrat. internat.			
Capitale	0	1,01%	0,77%	0,42%				
Vil.Prin	0,81%	0	0,47%	0,11%				
Vil.Sec	1,53%	1,32%	0	0,33%				
Rural	3,76%	2,02%	2,27%	0				
PaysRes	0,62%	0,53%	0,38%	0,30%	0,35%			
PaysAut	0,21%	0,04%	0,07%	0,05%	0,07%			
Total	6,92%	4,92%	3,96%	1,21%	0,42%			
Taux de migration nette	Capitale	Vil.Prin	Vil.Sec	Rural	internat.			
Capitale	0	-0,45%	-0,30%	-0,08%				
Vil.Prin	0,25%	0	-0,05%	-0,04%				
Vil.Sec	0,43%	0,12%	0	-0,09%				
Rural	0,59%	0,54%	0,49%	0				
PaysRes	0,25%	0,27%	0,14%	-0,01%	0,05%			
PaysAut	0,05%	0,00%	0,03%	0,00%	0,01%			
Credit migratoire	1,57%	0,48%	0,31%	-0,22%	0,06%			
Indice d'intensité migratoire	Capitale	Vil.Prin	Vil.Sec	Rural				
Capitale	0	2,55	1,95	1,06				
Vil.Prin	3,69	0	2,14	0,49				
Vil.Sec	2,72	2,35	0	0,59				
Rural	1,26	0,67	0,76	0				

**Tableau A3-5 : Matrice des migrations des hommes
de 15-29 ans sur la période 1988-92**

Destination :	Capitale	Aut.Vil.	Rural	autPays	Total	Années vécues
Origine :						
Capitale	0	8941	16046	7773	32760	485528
Aut.Vil.	13362	0	16829	18043	48234	767829
Rural	16291	24981	0	157633	198905	2374081
autPays	6291	6548	44223	0	57062	
Total	35944	40470	77098	183449	336961	3627438
Solde migr.	Capitale	Aut.Vil.	Rural	autPays		
Capitale	0	-4421	-245	1482		
Aut.Vil.	4421	0	-8152	11495		
Rural	245	8152	0	113410		
autPays	-1482	-11495	-113410	0		
Bilan migr.	3184	-7764	-121807	126387		
Taux d'émigration	Capitale	Aut.Vil.	Rural	autPays	Total	
Capitale	0	1,84%	3,30%	1,60%	6,75%	
Aut.Vil.	1,74%	0	2,19%	2,35%	6,28%	
Rural	0,69%	1,05%	0	6,64%	8,38%	
					5,06%	
Taux d'émigr. internat.						
Taux d'immigration	Capitale	Aut.Vil.	Rural	autPays	Tx d'imm. internat.	
Capitale	0	1,16%	0,68%			
Aut.Vil.	2,75%	0	0,71%			
Rural	3,36%	3,25%	0			
autPays	1,30%	0,85%	1,86%			
Total	7,40%	5,27%	3,21%		1,57%	
Taux de migr. nette	Capitale	Aut.Vil.	Rural		Taux internat.	
Capitale	0	-0,38%	-0,01%			
Aut.Vil.	0,01%	0	-0,34%			
Rural	0,05%	1,06%	0			
autPays	-0,31%	-1,50%	-4,78%			
Credit migr.	0,65%	-1,02%	-3,13%		-3,48%	
Indice d'intensité migratoire	Capitale	Aut.Vil.	Rural			
Capitale	0	1,67	0,97			
Aut.Vil.	2,49	0	0,64			
Rural	0,98	0,95	0			

**Tableau A3-6 : Matrice des migrations des hommes
de 30-44 ans et plus sur la période 1988-92**

Destination :	Capitale	Aut.Vil.	Rural	autPays	Total	Années vécues
Origine :						
Capitale	0	7592	9809	5301	22702	525705
Aut.Vil.	7614	0	13217	9298	32129	530998
Rural	9711	17219	0	87045	113975	1858472
autPays	5485	7439	38113	0	51037	
Total	22810	32250	63139	101644	219843	2715175
Solde migr.	Capitale	Aut.Vil.	Rural	autPays		
Capitale	0	-22	98	184		
Aut.Vil.	22	0	-2002	1859		
Rural	-98	2002	0	48932		
autPays	184	-1859	-48932	0		
Bilan migr.	108	121	-50836	50607		
Taux d'émigration	Capitale	Aut.Vil.	Rural	autPays	Total	
Capitale	0	2,33%	3,01%	1,63%	6,97%	
Aut.Vil.	1,43%	0	2,87%	1,75%	6,05%	
Rural	0,52%	0,93%	0	4,68%	6,13%	
Taux d'émigr. internat.						3,74%
Taux d'immigration	Capitale	Aut.Vil.	Rural	autPays	Tx d'imm. internat.	
Capitale	0	1,43%	0,53%			
Aut.Vil.	2,34%	0	0,82%			
Rural	2,98%	3,24%	0			
autPays	1,68%	1,40%	2,05%			
Total	7,00%	6,07%	3,40%			1,88%
Taux de migr. nette	Capitale	Aut.Vil.	Rural		Taux internat.	
Capitale	0	0,00%	0,01%			
Aut.Vil.	0,01%	0	-0,11%			
Rural	-0,00%	0,38%	0			
autPays	0,06%	-0,35%	-2,63%			
Croît nulgr.	0,04%	0,63%	-2,73%			-1,86%
Indice d'intensité migratoire	Capitale	Aut.Vil.	Rural			
Capitale	0	0,31	0,85			
Aut.Vil.	2,31	0	0,81			
Rural	0,84	0,92	0			

**Tableau A3-7 : Matrice des migrations des hommes
de 45 ans et plus sur la période 1988-92**

Destination :	Capitale	Aut.Vil.	Rural	autPays	Total	Années vécues
Origine :						
Capitale	0	1181	5296	625	7012	212463
Aut.Vil.	1890	0	3636	2222	9748	505397
Rural	4203	7179	0	18450	29832	2232235
autPays	1314	1569	12292	0	15115	
Total	7407	9869	23134	21297	61707	2950095
Solde migr.	Capitale	Aut.Vil.	Rural	autPays		
Capitale	0	-709	1003	-689		
Aut.Vil.	709	0	-1543	713		
Rural	-1003	1543	0	6158		
autPays	689	-713	-6158	0		
Bilan migr.	395	121	-6698	6182		
Taux d'émigration	Capitale	Aut.Vil.	Rural	autPays	Total	
Capitale	0	0,56%	2,45%	0,29%	3,30%	
Aut.Vil.	0,37%	0	1,12%	0,44%	1,93%	
Rural	0,19%	0,32%	0	0,83%	1,34%	
					0,72%	
Taux d'émigr. internat.						
Taux d'immigra-	Capitale	Aut.Vil.	Rural	autPays	Tx d'imm. internat.	
Capitale	0	0,23%	0,23%			
Aut.Vil.	0,89%	0	0,25%			
Rural	1,98%	1,42%	0			
autPays	0,62%	0,30%	0,55%			
Total	3,49%	1,91%	1,04%		0,51%	
Taux de migr. nette	Capitale	Aut.Vil.	Rural		Taux internat.	
Capitale	0	-0,14%	0,04%			
Aut.Vil.	0,33%	0	-0,07%			
Rural	47%	0,31%	0			
autPays	0,12%	-0,14%	-0,28%			
Crois. migr.	0,18%	0,03%	-0,31%		-0,21%	
Indice d'intensité migratoire	Capitale	Aut.Vil.	Rural			
Capitale	0	1,49	1,48			
Aut.Vil.	2,38	0	0,68			
Rural	1,20	0,86	0			

**Tableau A3-8 : Matrice des migrations des femmes
de 15-29 ans et plus sur la période 1988-92**

Destination :	Capitale	Aut.Vill.	Rural	autPays	Total	Années vécues
Origine :						
Capitale	0	11650	23641	4112	39603	544936
Aut.Vill.	17760	0	21442	4088	43290	948554
Rural	29893	27142	0	21327	78362	3111252
autPays	5823	7426	16550	0	20799	
Total	53476	46218	61633	29727	191054	4804742
Solde migr.	Capitale	Aut.Vill.	Rural	autPays		
Capitale	0	-6110	-6252	-1511		
Aut.Vill.	6110	0	-5700	-3138		
Rural	6252	5700	0	4777		
autPays	1511	3338	-4777	0		
Résumé migr.	13873	2928	-16729	-72		
Taux d'émigration	Capitale	Aut.Vill.	Rural	autPays	Total	
Capitale	0	2,14%	4,14%	0,79%		
Aut.Vill.	1,87%	0	2,26%	0,43%		7,27%
Rural	0,90%	0,82%	0	11,64%		4,36%
Taux d'émigr. interne						2,37%
						0,62%
Taux d'immigration	Capitale	Aut.Vill.	Rural	autPays	Tx d'imm. internat.	
Capitale	0	1,23%	0,71%			
Aut.Vill.	3,20%	0	0,65%			
Rural	5,49%	2,86%	0			
autPays	1,07%	0,78%	0,30%			
Total	9,81%	4,87%	1,86%			0,62%
Taux de migr. nette	Capitale	Aut.Vill.	Rural		Taux interne	
Capitale	0	-0,64%	-0,19%			
Aut.Vill.	1,12%	0	-0,17%			
Rural	1,13%	0,60%	0			
autPays	0,28%	0,35%	-0,14%			
Credit migr.	2,55%	0,31%	-0,50%			0,90%
Indice d'intensité migratoire	Capitale	Aut.Vill.	Rural			
Capitale	0	1,87	1,69			
Aut.Vill.	2,85	0	0,87			
Rural	1,38	0,72	0			

**Tableau A3-9 : Matrice des migrations des femmes
de 30-44 ans sur la période 1988-92**

Destination :	Capitale	Aut.Vil.	Rural	autPays	Total	Années vécues
Origine :						
Centrale	0	4044	7501	898	12443	301685
Aut.Vil.	4421	0	9197	1255	14873	589360
Rural	6075	13593	0	4473	24651	2297793
autPays	2067	1651	8193	0	11921	
Total	13163	19208	24891	6626	63888	3188838
Solde migr.	Capitale	Aut.Vil.	Rural	autPays		
Capitale	0	-377	826	-1169		
Aut.Vil.	377	0	-4306	-406		
Rural	-826	4306	0	-3720		
autPays	1169	406	3720	0		
Bilan migr.	720	4335	240	-1295		
Taux d'émigration	Capitale	Aut.Vil.	Rural	autPays	Total	
Capitale	0	1,34%	2,49%	0,30%	4,12%	
Aut.Vil.	0,75%	0	1,56%	0,21%	2,52%	
Rural	0,29%	0,59%	0	0,19%	1,07%	
					0,21%	
Taux d'émigr. internat.						
Taux d'immigration	Capitale	Aut.Vil.	Rural	autPays	Tx d'imm. Internat.	
Capitale	0	0,60%	0,33%			
Aut.Vil.	1,47%	0	0,10%			
Rural	2,21%	3,29%	0			
autPays	0,69%	0,28%	0,36%			
Total	4,36%	3,26%	1,08%		0,37%	
Taux de migr. nette	Capitale	Aut.Vil.	Rural		Taux internat.	
Capitale	0	-0,06%	0,04%			
Aut.Vil.	0,12%	0	-0,19%			
Rural	0,79%	0,73%	0			
autPays	0,39%	0,07%	0,16%			
Crois migr.	0,24%	0,74%	0,01%		0,17%	
Indice d'intensité migratoire	Capitale	Aut.Vil.	Rural			
Capitale	0	2,23	1,06			
Aut.Vil.	2,44	0	0,57			
Rural	0,95	0,98	0			

Tableau A3-10 : Matrice des migrations des femmes de 45 ans et plus sur la période 1988-92

Destination :	Capitale	Aut.VIL	Rural	autPays	Total	Arrées vénues
Origine :						
Centrepomiale	0	1263	1779	182	2824	180004
Aut.VIL	1809	0	3784	383	3976	493165
Rural	2020	4072	0	2513	8605	2180930
autPays	597	738	2836	0	4171	
Totals	4426	6073	7999	3078	21576	2854099
Solde migr.	Capitale	Aut.VIL	Rural	autPays		
Capitale	0	-546	-641	-413		
Aut.VIL	546	0	-288	-355		
Rural	641	288	0	-323		
autPays	413	355	323	0		
Bilans migr.	1602	97	-606	-1093		
Taux d'émigration	Capitale	Aut.VIL	Rural	autPays	Total	
Capitale	0	0,70%	0,77%	0,10%		
Aut.VIL	0,37%	0	0,77%	0,08%	1,57%	
Rural	0,09%	0,19%	0	0,12%	1,21%	
Taux d'émigr. interne					0,39%	
					0,11%	
Taux d'immigration	Capitale	Aut.VIL	Rural	autPays	Tx d'imm. internat.	
Capitale	0	0,26%	0,06%			
Aut.VIL	1,00%	0	0,17%			
Rural	1,12%	0,83%	0			
autPays	0,33%	0,15%	0,13%			
Total	2,46%	1,23%	0,37%		0,15%	
Taux de migr. nette	Capitale	Aut.VIL	Rural		Taux internat.	
Capitale	0	-0,11%	-0,03%			
Aut.VIL	0,30%	0	-0,01%			
Rural	0,36%	0,06%	0			
autPays	0,23%	0,07%	0,01%			
Croft migr.	0,89%	0,02%	-0,03%		0,04%	
Indice d'intensité migratoire	Capitale	Aut.VIL	Rural			
Capitale	0	3,09	0,76			
Aut.VIL	4,43	0	0,76			
Rural	1,12	0,82	0			